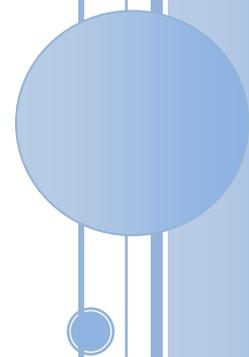


# PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU EN SEINE-ET-MARNE

Bilan 2011

ANNEXES



# SOMMAIRE

## EAU POTABLE

FICHE 1 :	Dérogations sanitaires .....	3
FICHE 2 :	Périmètres de protection des captages .....	6
FICHE 3 :	Mise en œuvre du schéma départemental d'eau potable.....	9
FICHE 4 :	Suivi quantitatif de l'usage de la ressource en eau .....	13

## EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

FICHE 5 :	Gestion des cours d'eau non domaniaux.....	19
FICHE 6 :	Réseau de suivi de la qualité des cours d'eau .....	24
FICHE 7 :	Réseau de suivi des nappes souterraines .....	28
FICHE 8 :	Objectif d'atteinte du bon état des eaux.....	31

## ASSAINISSEMENT

FICHE 9 :	Schéma départemental d'assainissement .....	49
-----------	---	----

## RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU

FICHE 10 :	Actions préventives auprès des collectivités.....	59
FICHE 11 :	Actions préventives des gestionnaires d'infrastructures de transports et de loisirs.....	63
FICHE 12 :	Actions préventives agricoles.....	67
FICHE 13 :	Actions préventives industrielles .....	75
FICHE 14 :	Protection des captages prioritaires .....	78

## MOYENS MIS EN ŒUVRE

FICHE 15 :	moyens mis en œuvre .....	83
------------	---------------------------	----

## ANNEXES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	99
CARTE DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE.....	100

# EAU POTABLE

**Nom de l'action**

Mise en place des dérogations aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine en application des articles R. 1321-31 à R. 1321-36 du code de la santé publique

**Constat**

A l'heure actuelle en Seine-et-Marne, 142 communes distribuent une eau non conforme à la réglementation. Plus d'une centaine ont obtenu une dérogation. Le code de la santé publique impose à la personne responsable de la distribution de l'eau de déposer un dossier de demande de dérogation

**Objectifs de l'action / Effets attendus**

En accordant une dérogation, l'Etat prend la responsabilité de la distribution d'une eau non conforme. En contrepartie, la collectivité doit s'engager dans la mise en place d'une solution destinée à rétablir la qualité de l'eau

**Descriptif des actions menées en 2011**

- 14 dérogations accordées concernant 23 communes pour 20 949 habitants
- Aucune demande rejetée en 2011
- 12 renouvellements de dérogations ont été accordés, concernant 21 communes pour 20 148 habitants, dont 3 seconds renouvellements
- 13 dérogations modificatives appliquant la nouvelle réglementation pesticides, concernant 13 communes et 1 hameau pour 6 187 habitants
- Relance des dernières collectivités sans dérogation

**Partenaires engagés**

ARS, DDT

**Indicateurs**

	Situation 2007	Situation 2008	Situation 2009	Situation 2010	Situation 2011
<b>Communes conformes</b>	337	339	357	365	372
<b>Communes non conformes</b>	177	175	157	149	142
<b>Communes non conformes avec dérogation acceptée</b>	50	71 + 1 hameau	106 + 7 hameaux	89 + 9 hameaux	84 + 8 hameaux
<b>Communes non conformes avec dérogation renouvelée</b>	0	13	21 + 2 hameaux	35 + 2 hameaux	45 + 1 hameau
<b>Communes non conformes avec dérogation en cours d'instruction</b>	71	60	42	15	29
<b>Communes non conformes avec dérogation rejetée</b>	45	0	0	0	0
<b>Communes non conformes sans dépôt de dossier de demande de dérogation</b>	55	40	34	29	16

**Difficultés**

- Principe de l'obligation du dépôt de demande mal assimilé par les élus
- Solutions parfois longues à mettre en œuvre
- Coût de la solution ou difficultés de mise en œuvre (coordination intercommunale, choix techniques)

## Proposition d'actions à court terme

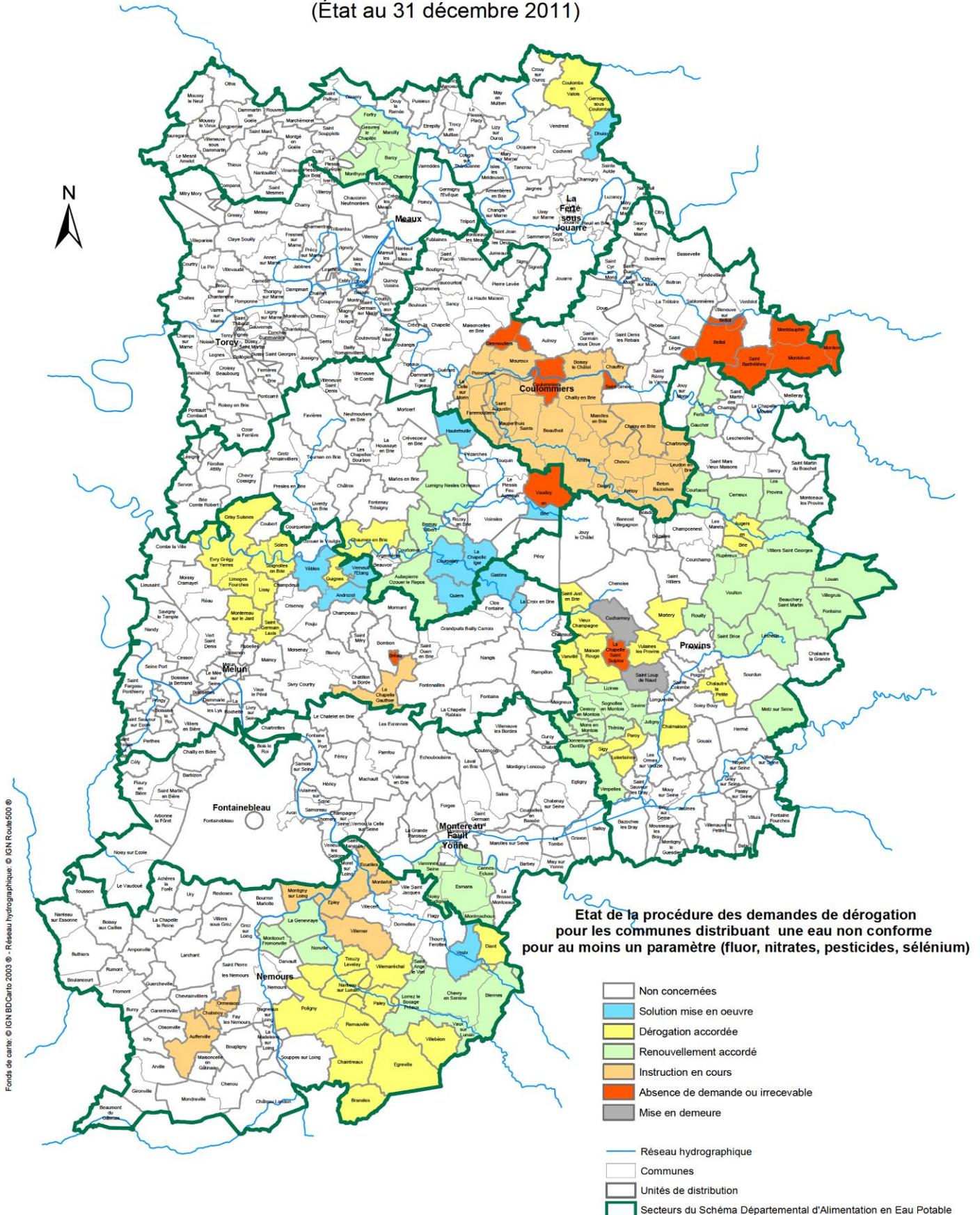
- Instruction des renouvellements de dérogation (premiers et seconds)
- Renforcement du suivi des engagements des collectivités ayant obtenu une dérogation
- Le cas échéant mise en place de travaux d'office
- Actions ciblées sur les dernières collectivités n'ayant pas déposé de dossier de demande de dérogation
- Suivi des 4 UDI prioritaires non-conformes dont la population est > 5000 hab : Coulommiers, les 2 points d'alimentation de l'ancien SIAEP de l'Aubetin (aujourd'hui Syndicat du Nord Est) et le S.M. des eaux de Varennes-sur-Seine.

## Méthodologie

- Le total des communes non conformes est issu d'un tableau de suivi tenu à jour en temps réel par l'ARS et basé sur les moyennes calculées annuellement pour les principaux paramètres (pesticides, nitrates, fluor et sélénium).
- Le troisième indicateur (communes non conformes avec dérogation acceptée) signale le nombre de communes ayant obtenu un arrêté préfectoral de dérogation (ce chiffre ne tient pas compte des renouvellements de dérogation).
- Les indicateurs 5 à 7 font apparaître le dernier état connu de la commune au cours de l'année. Par exemple, une commune ayant déposé son dossier en février, qui se l'est vu rejeté en septembre est comptabilisée dans la catégorie "dérogation rejetée". Si cette commune avait renvoyé un dossier avant la fin de l'année en cours, elle aurait été comptabilisée dans la catégorie "dérogation en cours d'instruction". Ce principe exclut donc les doubles comptes, et ne fait pas apparaître la multiplicité des dossiers déposés, instruits et rejetés ou acceptés pour certaines collectivités.

# Eaux distribuées en Seine et Marne

## ÉTAT DES DEMANDES DE DÉROGATION AUX LIMITES DE QUALITÉ (État au 31 décembre 2011)



**Nom de l'action**

Rendre opposables et effectifs les périmètres de protection des captages

**Constat/Problématique**

Le département de Seine-et-Marne dispose de 412 captages d'eau destinée à la consommation humaine, y compris ceux alimentant la ville de Paris (125 captages). Seuls 35,9 % de ces captages sont actuellement protégés par une procédure de DUP permettant de les protéger des pollutions accidentelles les plus probables

**Objectifs de l'action / Effets attendus**

- Sensibiliser les élus sur la nécessité de mener à bien les procédures de mise en place des périmètres de protection de captage
- Leur apporter une aide technique et financière à la réalisation des dossiers
- Accélérer la réalisation des procédures
- Augmenter le nombre de captages protégés
- Augmenter le pourcentage de population desservie par une ressource protégée
- Informer les partenaires et élus

**Descriptif des actions menées en 2011**

- Démarrage de l'instruction de 7 dossiers (10 captages) en 2011
- Production de 4 arrêtés de DUP en 2011, protégeant 7 captages supplémentaires
- Renouvellement de la liste des hydrogéologues agréés
- Réunion de concertation avec les hydrogéologues agréés en novembre 2011
- Démarrage de l'assistance technique départementale du Conseil Général
- Inspections sanitaires des périmètres de protection (10 en 2011, correspondant à 17 captages)

**Partenaires engagés**

ARS, DDT, CG, DRIEE, AESN, Collectivités

**Indicateurs**

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre de captages en service sans DUP</b>	319 (73 %)	314 (72 %)	284 (67,6 %)	277 (66,4 %)	264 (64,1 %)
<b>Nombre de captages en service avec DUP</b>	109 (25 %)	115 (26,4 %)	131 (31,2 %)	140 (33,6 %)	148 (35,9 %)
<b>Nombre de captages en service en cours de démarche de protection</b>	154 (35 %)	155 (35,6 %)	153 (36,4 %)	150 (36%)	187 (45 %)
<b>Nombre de captages où les prescriptions ont été contrôlées (cumul)</b>	34	47	83	94	111

**Difficultés**

La procédure est très dépendante de la volonté et de la célérité des communes à monter le dossier et de la rapidité des différents intervenants. Une procédure peut mettre jusqu'à 4 ans avant d'aboutir.

## Proposition d'actions à court terme

- Mettre en œuvre une réunion trimestrielle des acteurs en charge de la constitution des dossiers et de leur instruction afin d'identifier les points sensibles et les résorber
- Contrôler 10 périmètres de protection immédiats par an
- Etablissement d'une grille de prescriptions pour le volet agricole à l'intention des hydrogéologues agréés
- Mise en œuvre de l'assistance technique départementale du Conseil Général pour les 45 captages éligibles (39 collectivités)
- Priorisation pour les 38 captages alimentant une population supérieure à 5000 habitants
- Réunion de concertation avec les hydrogéologues agréés

## Méthodologie

Le calcul des indicateurs est basé sur une requête (Etat procedure.rep) exécutée avec Business Objects sur la base Sise-Eaux potables de la ARS. Cette base est la référence nationale sur les données "eau potable". La requête fournit le nombre de captages par valeur de l'état de la procédure, pour les captages en service (notés d'usage AEP), les données suivantes :

- nombre de captages en cours de procédure, notés EC
- nombre de captages dont la procédure n'est pas entamée, notés NE
- nombre de captages dont la procédure est terminée, notés TE
- nombre de captages dont la procédure est à abandonner, notés AB
- nombre de captages dont la procédure est en cours de révision, notés RV
- nombre de captages dont la procédure est sans objet (privés), notés "champ Vide"

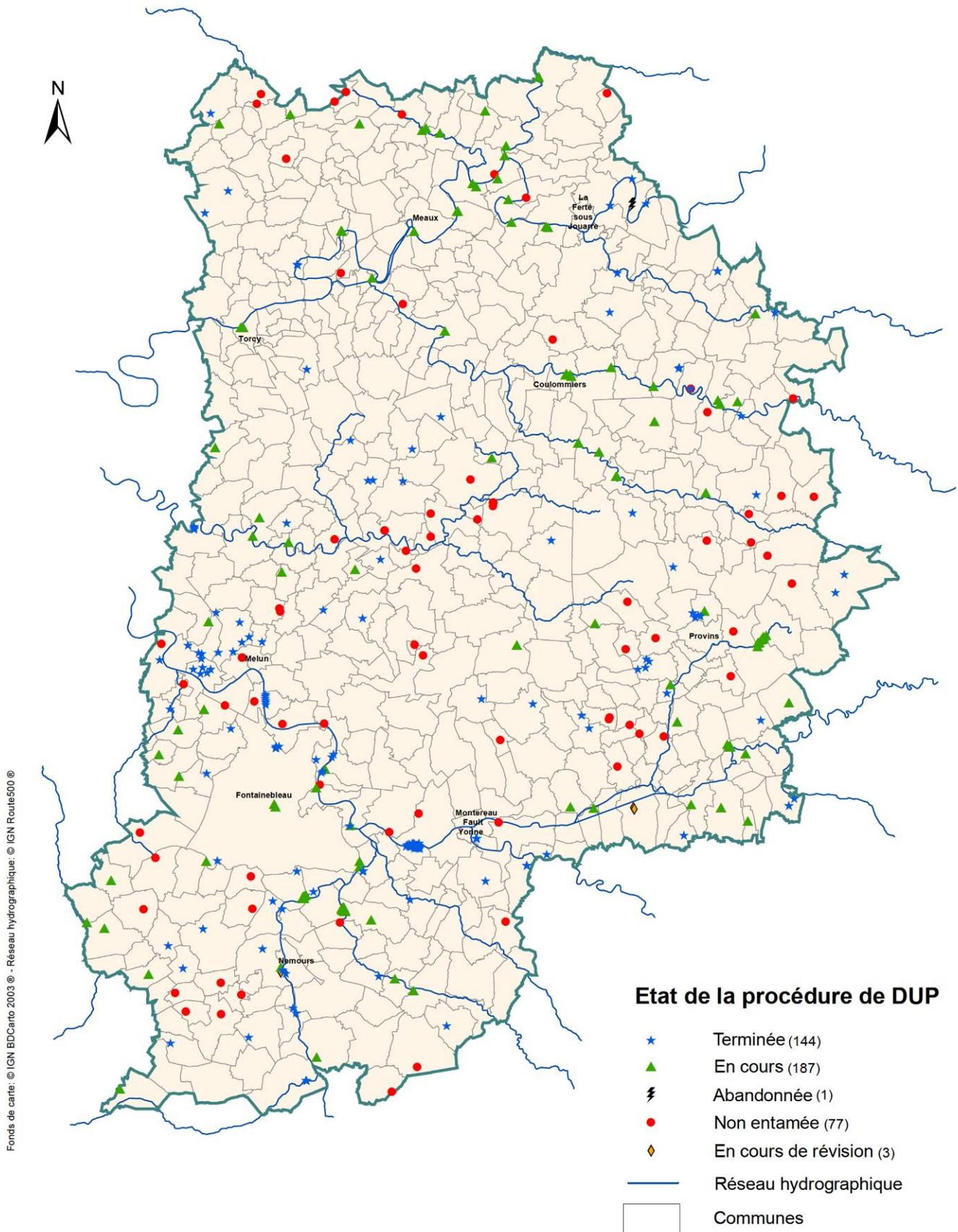
La requête fait la distinction entre les captages dédiés à la ville de Paris et ceux alimentant le département.

Ainsi,

- Le nombre de captages en service sans DUP correspond aux captages notés EC + NE;
- Le nombre de captages en service avec DUP correspond aux captages notés TE + RV;
- Le nombre de captages en service en cour de démarches correspond aux captages notés EC.
- Les pourcentages sont établis sur la base des captages notés EC + NE + TE + AB + RV + Vide.
- Enfin, le nombre de captages où les prescriptions ont été contrôlées provient du fichier de suivi des inspections.

# Etat des procédures de DUP

(Bilan au 31 décembre 2011)



**Nom de l'action**

Assurer la mise en œuvre du SDAEP et le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau distribuée

**Constat/Problématique**

- Le SDAEP, qui recense les solutions techniques à la disposition des communes connaissant des problèmes de qualité d'eau a été publié à l'automne 2006.
- Les principaux partenaires financiers se sont engagés à promouvoir les solutions proposées par le schéma ou conformes à ses principes.

**Objectifs de l'action / Effets attendus**

Rétablir la qualité de l'eau distribuée en mettant en œuvre des solutions pérennes, sécurisées et intercommunales.

**Descriptif des actions menées 2011 et perspectives**

Au 31 décembre 2011, il restait 142 communes non conformes représentant 126 356 habitants dont 41 communes en restriction d'usages représentant 31 285 habitants. 10 communes ont connu entre janvier 2011 et janvier 2012 une amélioration de la qualité de l'eau en devenant conforme dont 9 par la mise en œuvre d'une solution définitive (17 727 habitants dont 5 534 en RU), la 10<sup>ème</sup> étant Chalaute-la-Grande. 3 communes ont connu une dégradation de la qualité de leur eau, à cause des pesticides et du fluor (Rebais, Saint-Rémy-la-Vanne et Voinsles).

**Solutions mises en œuvre en 2011**

- Raccordement de Gastins et du hameau du Sceau de La Croix en Brie à la ressource de la ville de Melun (1 commune 631 hab en RU et 1 hameau 20 hab en RU)
- Canalisation d'interconnexion entre le réservoir des Effaneaux et Dhuisy, (1 commune 261 hab en NC)
- Interconnexion unité de traitement du SIAEP de Verneuil l'étang (3 communes 3968 NC et en RU)
- Raccordement de Voulx au SIDEP de l'Orvanne (1 commune 1756 habNC et en RU)
- Construction de la station de production et de déferrisation du forage yprésien de Germigny-l'Evêque
- Réalisation du puits à drains n°2 à Sammeron(ressource pour une future interconnexion avec le SNE syndicat du nord-est)
- Recherche en eau à Moussy-le-Vieux par la CC de la Plaine de France
- Recherche en eau à Barbey par la CC des Deux Fleuves
- Interconnexion en eau potable de la Brie Centrale pour 5 des 24 communes concernées (Courpalay, Hautefeuille, La Chapelle-Iger, Quiers et Vaudoy-en-Brie) : soit 3406 hab en NC et en RU)
- St Fargeau-Ponthierry, amélioration de la dilution de la ressource (1 commune 12 292 hab en NC)

**Solutions en phase travaux en 2011****En conformité avec le SDAEP**

- Interconnexion en eau potable de la Brie Centrale pour les 19 communes restantes (fin des travaux 2012 / 2013 pour la mise en service, au total 24 communes soit 3763hab en NC dont 1793 en RU)
- Station de traitement du SIE de Grez-sur-Loing (travaux en 2011-2012, 4 communes 3380 hab en NC).
- Interconnexion en eau potable du Bas Montois, (mise en service fin 2012, 7 communes 4552hab en NC dont 502hab en RU)
- Interconnexion de Saint-Germain-Laxis et Montereau-sur-le-Jard à la ressource de la ville Melun (mise en service 2012, 2 communes 1089hab en NC et en RU)

**Pour une fiabilisation de la qualité, la sécurisation ou une future interconnexion**

- Construction de l'usine de traitement de Montry, et raccordement à la nouvelle ressource (mise en service 2012)
- Construction de la station de déferrisation-décarbonatation de Saint-Souplets, (mise en service en 2012, future ressource pour le raccordement de 9 communes dont 6 communes représentant 3506hab en NC)
- Recherche en eau à Thieux pour le SIAEP de la Goële et la CC de la Goële et du Multien mais résultat négatif

**Solutions en phase Projet avec un maître d'œuvre ou en consultation en 2011**

- Interconnexion de Châtenoy, Ormesson, Aufferville, Chevrainvilliers à la ressource du SIAEP de Nemours (3 communes 901hab en RU, mise en service en 2012), la commune de Chevrainvilliers étant redevenue ponctuellement conforme.
- SIAAEP du Bocage (11 communes 5746 habNC)
- Raccordement de Germigny-sous-Coulombs à Dhuisy (1 commune 199 hab en NC)

- Unité de traitement du sélénium et des pesticides par le SNE (SIAEP de la Vallée de l'Aubetin) (18 communes 21 387 hab en NC et 9090 en RU)
- Voinsles raccordement à Rozay en brie, mise en service en 2012 (1 commune 589 hab)

### **Poursuites des études en 2011**

#### **En conformité avec le SDAEP**

- SIAEP du Plateau Sud Bocage, (consultation des entreprises travaux en 2011-2012, 5 communes 4690 hab en NC)
- Recherche en eau à poursuivre pour le SME de Varennes-sur-Seine (5 communes 7031 hab en NC)
- Réalisation d'une unité traitement à Montigny-sur-Loing (mise en service en 2013, 1 commune 2734 hab en NC)
- Interconnexion des communes de La Chapelle-Gauthier et Bréau à la ressource de la ville de Melun (consultation d'un AMO à engager début 2012, 2 communes 1728 hab en NC)
- Interconnexion en eau potable du Provinois – 56 communes (création du syndicat mixte en 2011, 22295 hab en NC dont 6643 hab en RU)
- SNE (SIAEP de la Vallée de l'Aubetin), interconnexion au SMAEP de Crécy-la-Chapelle 18 communes 21387 hab en NC dont 9090 hab en RU)
- CC des Gués de l'Yerres (7 communes, 8710 hab en NC)
- Raccordement de Melz-sur-Seine à Le Mériot dans l'Aube (1 commune 380 hab en NC et en RU)
- Raccordement d'une partie de Crouy-sur-Ourcq à Dhuisy (1 commune 367 hab en NC)
- Recherche en eau au niveau du forage de Chamigny pour la CCPF

#### **Dans le but d'une sécurisation**

- Mise en exploitation forage Ocquerre pour CC du Pays de l'Ourcq

#### **Non-conforme au SDAEP**

- Guignes-Rabutin (1 commune 2696 hab en NC et RU)

### **Poursuites des réflexions en 2011**

- Coulommiers (Traitement du Fluor sur un pilote semi industriel par Véolia, nouvelle ressource et sécurisation, 1 commune 13836 hab en NC)
- SIAEP de Boissy le Châtel Chauffry avec possibilité d'un raccordement sur Coulommiers (2 communes 3918 hab en NC et en RU)
- Restructuration ressource Verdilot pour le SNE (SMAEP de la Vallée du Petit Morin) (7 communes 2346 hab en NC)
- Etude sur le secteur d'Euvelles, Montarlot, Episy (3 communes 3262 hab en NC)
- SIAEP de la Vallée de l'Arche, (3 communes 212 hab en NC – St Siméon)
- Ozouer-les-Voulgis : interconnexion possible avec la CC des Gués de l'Yerres (1 commune : 1833 hab en NC)

#### **Gain attendu en 2012 en matière de conformité :**

- Plateau du gâtinais (3 communes 972 hab en RU)
- Secteur de St-Souplets (6 communes 3014 hab en NC)
- Communes du Bas Montois, (7 communes 4552 hab en NC dont 502 hab en RU)
- Saint-Germain-Laxis et Montereau-sur-le-Jard (2 communes 1083 hab en NC et en RU)
- SIE de Grez-sur-Loing (4 communes 3380 hab en NC)
- Germigny-sous-Coulombs à Dhuisy (1 commune 199 hab en NC)
- Voinsles (1 commune 589 hab)

#### **Calendrier (début/fin)**

- Lancement de la démarche en 2008
- Approbation des plans d'actions pour 2012

#### **Partenaires engagés**

DDT, ARS, CG, AESN, CR, Collectivités

## Indicateurs

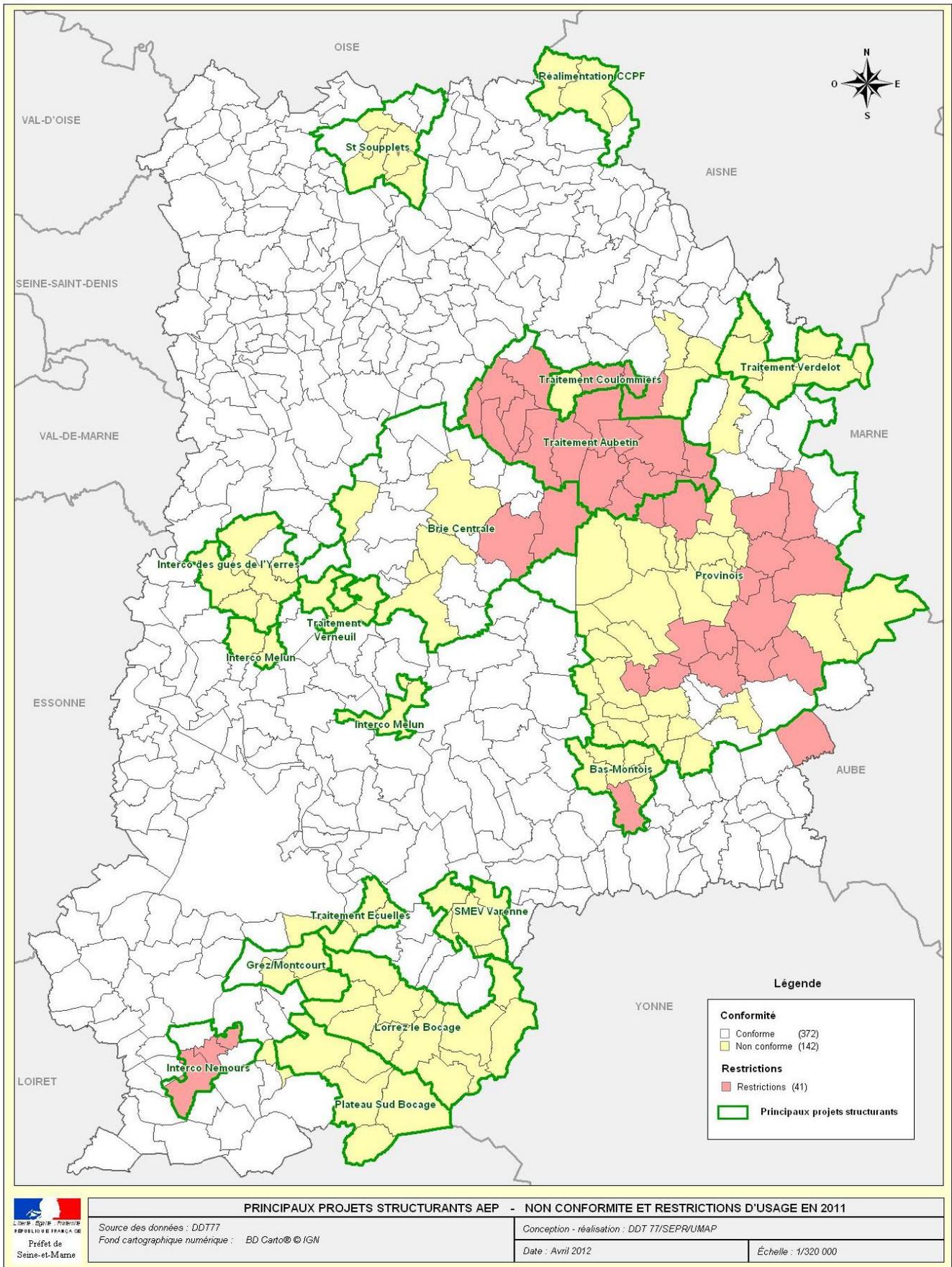
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nb communes ayant connu une évolution de leur qualité de manière définitive par la mise en place de solutions du SDAEP</b>	12	2	6	17	10	8
<b>Nb communes ayant connu une évolution de leur qualité de manière indépendante</b>	16	3	8	13	1	2
<b>Nb de projets subventionnés conformes au SDAEP</b> (Nb de communes et hab)		8 29 communes 74 000 hab	5 27 communes 60 000 hab	5 29 communes 28 000 hab	5 36 communes 33 475 hab	4 17 communes 11 721hab
<b>Nb d'études préalables en cours subventionnées conformes au SDAEP</b> (Nb de communes et hab)		4 16 communes 12 500 hab	4 40 communes 57 200 hab	9 75 communes 148 000 hab	5 15 communes 19 535 hab	3 9 communes 13773 hab

## Difficultés

- Impact sur un prix de l'eau parfois déjà élevé
- Difficulté à fédérer les collectivités
- Ampleur et complexité de certaines opérations (Provinois par exemple)

## Proposition d'actions à court et moyen terme

- Attribution ou renouvellement des dérogations
- Suivi des dérogations accordées
- Suivre la mise en œuvre des opérations engagées
- Accompagnement des projets structurants
- Suiivreplus particulièrement les opérations difficiles en terme de gouvernance (secteur d'Ecuelles, de Boissy-le-Chatel-Chauffry, de Verdilot, de Breau - La Chapelle-Gauthier, de Coulommiers et d'Ozouer-le-Voulgispar exemple)



**Nom de l'action**

Suivi quantitatif de l'usage de la ressource en eau

**Constat/Problématique**

Les problèmes que rencontre la Seine-et-Marne en matière d'alimentation en eau potable sont à la fois d'ordre qualitatif et quantitatif.

Depuis 2004, les communes situées sur le périmètre de la nappe des calcaires du Champigny sont régulièrement soumises à des arrêtés sécheresse du fait des baisses alarmantes du niveau de la nappe.

Une gestion quantitative de la ressource en eau passe donc par une gestion des usages de l'eau, mais aussi par des économies d'eau.

**Objectifs de l'action / Effets attendus**

L'action se déroule à deux niveaux :

- La gestion quantitative des masses d'eau, avec des réflexions sur les usages de l'eau et l'équilibre entre les prélèvements et les capacités et le suivi de l'évolution par grande masse des volumes pompés, exportés, importés et vendus
- La réduction des gaspillages, avec un suivi des pertes des réseaux de distribution d'eau potable sur l'ensemble de la Seine-et-Marne

**Descriptif des actions menées en 2011****Volet gestion des nappes d'eau :**

- Gestion de la sécheresse par nappe d'eau, avec notamment un report des prélèvements de la nappe d'eau sensible du Champigny vers la Seine
- Suivi des niveaux des nappes d'eau
- Suite du classement d'une partie de la nappe du Champigny (périmètre du SDAGE) en zone de répartition des eaux (ZRE) conduisant à une diminution des pompages de 30 000 m<sup>3</sup> jour.
- Mise en place d'une gestion collective pour les prélèvements d'eau d'irrigation sur la nappe de Champigny. Le dispositif expérimental de la campagne 2009 a été reconduit et proposé aux irrigants sur la base du volontariat :
  - ✓ 84 irrigants ont souhaité participer
  - ✓ 75 ont eu un volume d'eau attribué qui représentait 4.2 M m<sup>3</sup> prélevables, ramené à 4,12 Mm<sup>3</sup> suite aux restrictions en vigueur en début de campagne.
  - ✓ Au final, 2,4 Mm<sup>3</sup> ont été prélevés.

**Volet performance des réseaux :**

- 30 collectivités ont sollicité une subvention en matière d'eau potable en 2011. Suite à l'adoption par le Conseil général, en Séance du 28 septembre 2007, des règles d'éco-conditionnalités, elles sont engagées à :
  - Fournir au Département le linéaire du réseau d'eau potable, le volume d'eau pompé (et/ou acheté) et le volume d'eau vendu, via les réponses à un questionnaire envoyé chaque année par le Département
  - Atteindre progressivement et à minima un rendement primaire de son réseau de distribution d'eau potable de 80%
  - Atteindre progressivement et à maxima un indice linéaire de perte primaire avec la distinction suivante :

Critères	INDICE DE PERTE MAXIMUM
Moins de 25 abonnés par km	2,5 m <sup>3</sup> /j/km
Entre 25 et 50 abonnés par km	5 m <sup>3</sup> /j/km
Plus de 50 abonnés par km	10 m <sup>3</sup> /j/km

- 12 collectivités, soit 40 communes, ont soit lancé un diagnostic de leur réseau de distribution d'eau potable ou soit se sont équipées de compteurs de sectorisation afin de favoriser la mise en œuvre d'un diagnostic permanent. On peut noter par ailleurs que 5 collectivités représentant 10 communes ont souhaité lancer un diagnostic pour 2012
- Cinquième campagne de récolte des données sur le fonctionnement des réseaux auprès des différents gestionnaires de l'eau potable par le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives du CG77
- Suivi de la base de données et exploitation des résultats en vue d'établir un rapport de synthèse annuel (données 2010)

**Partenaires engagés**

CG, DDT, ARS, AESN, AQUI'Brie, Chambre d'Agriculture, Collectivités, Délégués

## Difficultés

### Volet gestion des nappes d'eau :

- Connaissance des nappes d'eau et de leur évolution ; difficultés techniques pour la diminution des prélèvements.

### Volet performance des réseaux :

- Collecter l'information de manière exhaustive auprès des 514 communes de Seine-et-Marne
- Harmoniser et valoriser les données récoltées qui sont parfois hétérogènes : on notera par exemple l'absence d'information individualisée par commune pour 57% d'entre elles (informations globalisées à l'échelle d'un syndicat par exemple),
- Faire évoluer les situations des collectivités engagées dans la démarche d'éco-conditionnalité dans le cas de mauvais résultats. En effet, les coûts peuvent être onéreux pour les petites communes rurales en régie. Pour les communes en cours de contrat d'affermage, si la clause de rendement des réseaux n'est pas spécifiée dans les contrats, difficulté de motiver des évolutions.

## Indicateurs

Ils permettent de rendre compte des variations quantitatives de l'usage de la ressource via le fonctionnement des réseaux de distribution des collectivités du département, les volumes d'eau pompés et exportés, et les périodes de crise au niveau des nappes

- Rendement primaire moyen des réseaux de distribution de l'ensemble du département : 79.47 %
- 249 (+31) communes soit 854 673 hab (+54 874) présentent un rendement satisfaisant ( $\geq 80\%$ )
- 374 (+30) communes soit 916 915 hab (+68 911) présentent, un bon Indice Linéaire de Perte
- 392 (+26) communes soit 1 029 849 hab (+35 506) présentent un ILP et/ou un rendement satisfaisants
- Volume annuel d'eau perdu en m<sup>3</sup> : 18.9 millions de m<sup>3</sup> (-3.4%)
- Volume annuel d'eau produit en Seine-et-Marne à usage domestique : 151,4 millions de m<sup>3</sup> (-2%)
- Volumes annuels d'eau importés et exportés en m<sup>3</sup> de :

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Import en m<sup>3</sup></b>	Eau du Sud Parisien (Morsang,)	4 500 366 <sup>1</sup>	4 130 952 <sup>1</sup>	5 448 714 <sup>1</sup>	4 620 060	5 962 753	4 923 000
	Aéroports de Paris (Annet-sur-Marne)	NC	NC	NC	46 902	78 700	159 396
	SEDIF	NC	NC	NC	4 391 886	4 403 911	4 268 644
	Eau de Paris (Dhuis)	2 571 000	2 284 000	2 554 000	2 439 000	2 538 000	3 086 000
	<b>Total</b>	<b>7 071 366</b>	<b>6 414 952</b>	<b>8 002 714</b>	<b>11 497 848</b>	<b>12 983 364</b>	<b>12 437 040</b>
<b>Export en m<sup>3</sup></b>	Arvigny (SEDIF) <sup>3</sup>	8 999 256	8 601 498	10 307 807	8 075 500	8 082 410	7 930 370
	Champigny sud	NC	NC	NC	3 794 060	3 658 096	2 912 000
	Eau de Paris (Vanne, Loing)	42 225 000	45 344 000	42 500 000	49 657 000	47 000 000	50 471 000
	Annet-sur-Marne (94, 95, 93, SEDIF)	19 037 863 <sup>2</sup>	18 643 205 <sup>2</sup>	23 055 012 <sup>2</sup>	12 657 439	14 320 705	10 958 540
	<b>Total</b>	<b>70 262 119</b>	<b>72 588 703</b>	<b>75 862 819</b>	<b>74 183 999</b>	<b>73 061 211</b>	<b>72 271 910</b>

<sup>1</sup> volume sous-estimé par non prise en compte de la vente à St Fargeau (amélioration de la collecte des données à partir de 2009)

<sup>2</sup> Incertitude sur les valeurs comparées aux 3 dernières années (amélioration de la collecte des données à partir de 2009)

<sup>3</sup> hors volumes destinés aux communes de Moissy-Cramayel et Réau (1 068 584 m<sup>3</sup> en 2010)

- Nombre de communes ayant été soumises à un arrêté sécheresse en 2011 : 355 communes

	Nombre de communes	Jours d'alerte	Jours de crise	Jours de crise renforcée
<b>Nappe du Champigny Est</b>	39	0	189	175
<b>Nappe du Champigny Ouest</b>	137	54	119	107
<b>Bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin</b>	87 0	140 42	-	0 98
<b>Bassins versants de l'Ourcq, de la Beuvronne, de la Théroutte,</b>	57	140	-	-
<b>Bassins versants de l'Orvanne</b>	12	152	42	0
<b>Bassins versants du Lunain</b>	19	54	-	-
<b>Bassins versants du Fusain</b>	4		103	96

- Bilan des prélèvements d'eau en Seine-et-Marne de 2007 à 2010 :

		Total Volume prélevé Eaux de surface (m3)	Total Volume prélevé Eaux souterraines (m3)	Total Volume prélevé (m3)
<b>AEP</b>	2007	53 113 156	131 877 068	<b>184 990 224</b>
	2008	45 177 790	97 534 734	<b>142 712 524</b>
	2009	44 323 714	101 505 075	<b>145 828 789</b>
	2010	44 507 138	100 151 080	<b>144 658 218</b>
<b>USAGES ECONOMIQUES</b>	2007	5 842 447	10 550 165	<b>16 392 613</b>
	2008	5 232 277	12 332 539	<b>17 564 816</b>
	2009	3 512 296	12 173 395	<b>15 685 691</b>
	2010	3 818 173	11 089 033	<b>14 907 206</b>
<b>IRRIGATION</b>	2007	1 062 263	14 506 477	<b>15 568 741</b>
	2008	711 374	9 200 414	<b>9 911 788</b>
	2009	724 783	9 990 276	<b>10 715 059</b>
	2010	1 126 104	12 560 251	<b>13 686 355</b>

### Perspective d'actions à court terme

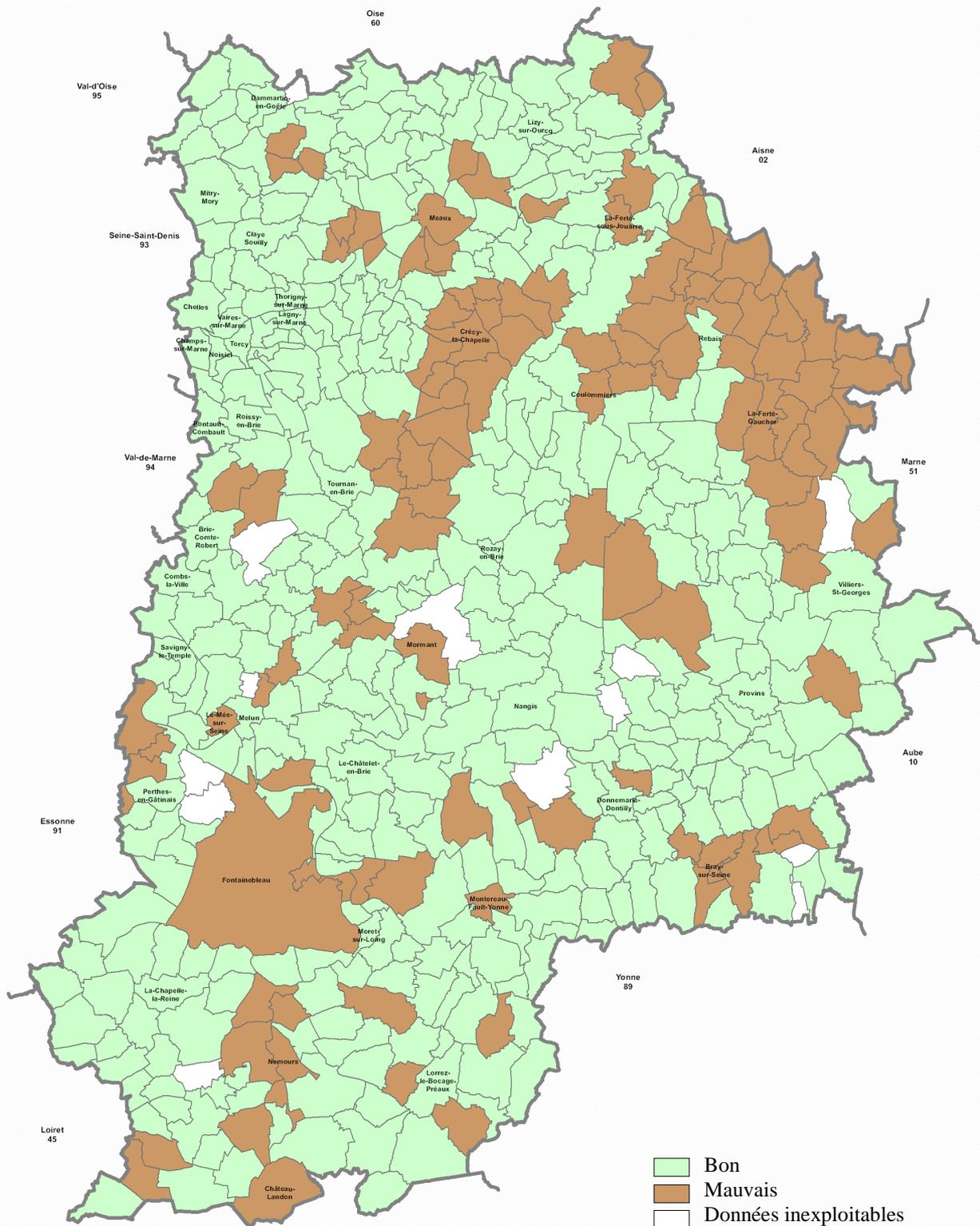
#### Nappes d'eau :

- Mise en place des règles de gestion de la nappe du Champigny, (répartition de la baisse de 30 000 m<sup>3</sup> jour) en lien avec le classement ZRE, validées en MISE.
- Pérenniser la gestion collective de l'irrigation sur la nappe du Champigny et coordonner les mesures prises avec le Val-de-Marne
- Emergence de l'acte de candidature de l'Organisme Unique

#### Performances des réseaux :

- Nouvelle collecte des données, exploitation et comparaison aux chiffres récoltés en 2010
- Incitation financière en liaison avec d'autres partenaires (Agence de l'Eau) au lancement d'étude de diagnostic des réseaux et à la mise en place d'équipements concourants à la réduction des pertes sur réseau
- Travail sur une meilleure connaissance des équipements (principalement les réseaux, réservoirs, unités de traitements)
- Elargissement des éco-conditions du Conseil général aux aides dans le domaine de l'assainissement et engagement des communes à améliorer les performances de leur réseau via des études de diagnostic si le rendement est insuffisant (urbain < à 75 % et rural < à 65 %).

## Qualification des performances de réseau AEP en 2010 sur la base des rendements primaires et ILP

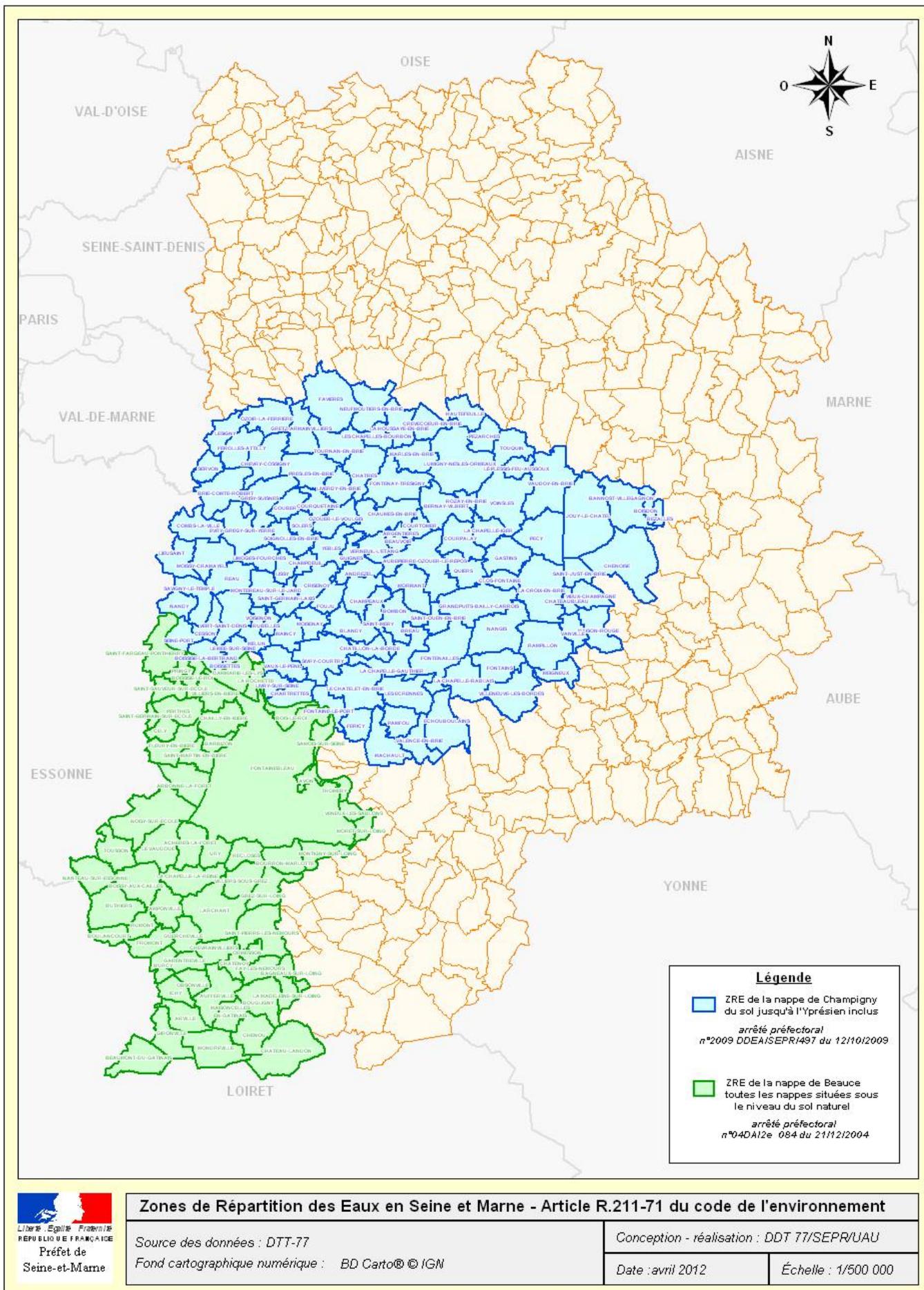


Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2012  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -

SEPAP



©CG77 - 2012



# **EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES**

**Nom de l'action**

Entretien et restauration des cours d'eau non domaniaux

**Constat/Problématique**

Un grand nombre de syndicats intercommunaux ont remis en état et entretiennent régulièrement leur cours d'eau. Cependant, la D.C.E (Directive Cadre sur l'Eau) ayant fixé un objectif nettement plus ambitieux (retour au bon état écologique), il convient de mettre en œuvre des mesures complémentaires portant à la fois sur les ouvrages (décloisonnement devant assurer la libre circulation piscicole et sédimentaire) et sur les linéaires (amélioration des écosystèmes par intervention sur la morphologie des cours d'eau).

**Objectifs de l'action / Effets attendus**

- travaux d'entretien régulier / non dégradation
- travaux d'aménagement / remise en état
- travaux de decloisonnement et de renaturation / amélioration du milieu

**Descriptif des actions menées en 2011**

- Tenue d'une réunion d'information des maîtres d'ouvrages (décembre 2011)
- Lancement de la réactualisation du plan départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G)
- Etude d'impact du classement des rivières au titre du L.214-7.1
- Diagnostic de 5 cours d'eau
- Approbation du Schéma Départemental à Vocation Piscicole (SDVP)

**Partenaires engagés**

AESN, MISE, ONEMA, Fédération de Pêche, CG (EDATER)

**Indicateurs**

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de syndicats soutenus par l'E.D.A.TE.R.	36	37	33	29	30
Nombre de km de cours d'eau entretenus	245	218	188	173	210
Nombre de communes concernées	102	89	77	71	89
Opérations d'aménagement	2	3	3	4	1
Etude de decloisonnement	4	3	5	2	5
Opérations de decloisonnement	0	0	0	3	5
Etude préalable à travaux d'hydromorphologie	4	2	2	3	5
Travaux d'hydromorphologie	0	0	2	2	0
Linéaires de cours d'eau « orphelins »	450 km	450 km	430 km	430 km	430 km
Rapport sur cours d'eau « orphelins »	0	1	1	4	0

## Difficultés

- Au niveau de la réticence de certains acteurs au changement
- D'ordre financier (coût des études et des mesures d'accompagnement)

## Perspective d'actions à court terme

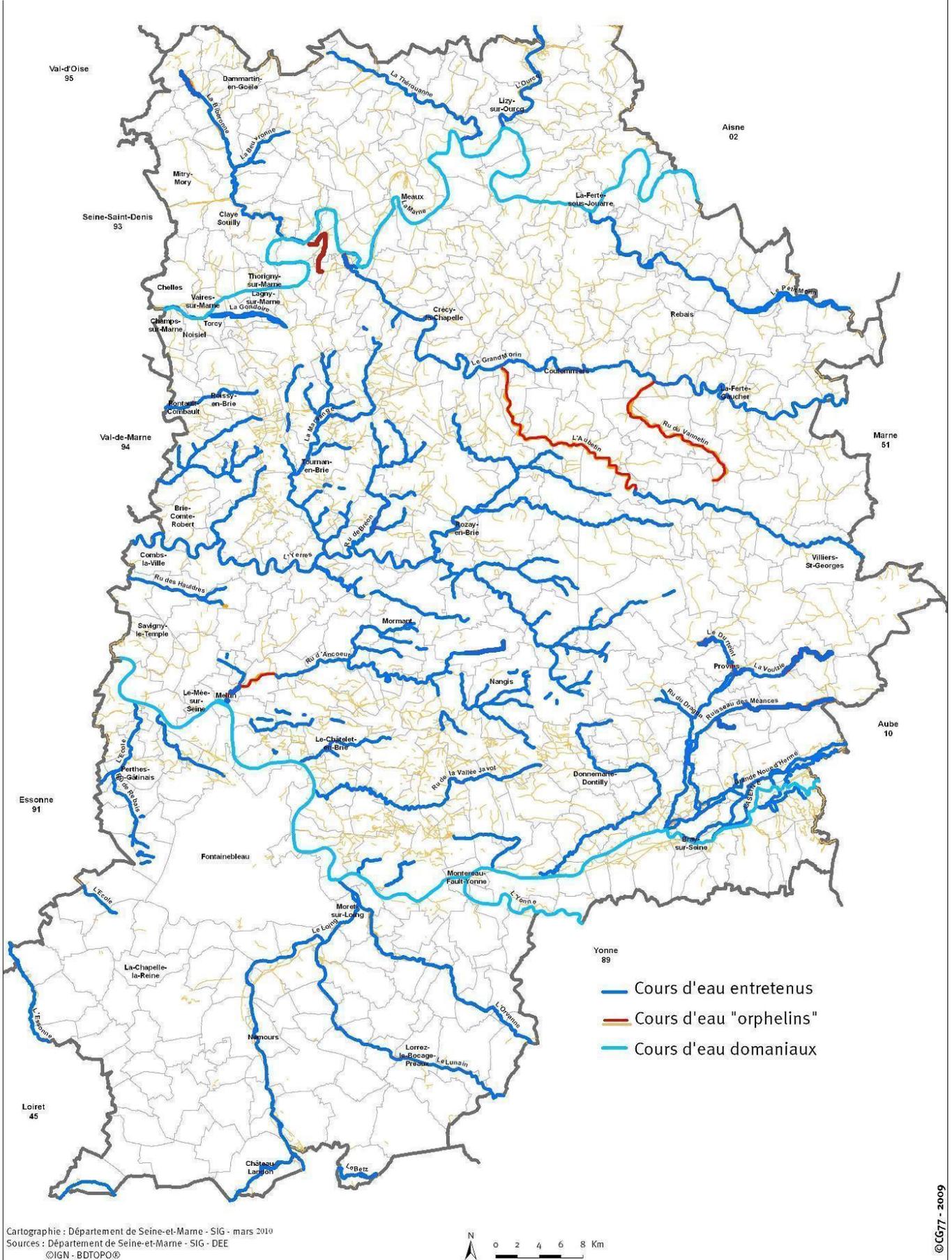
- Information et sensibilisation des maîtres d'ouvrage
- Accompagnement des projets émergents : Lunain, Ecole, Morbras et Betz
- Réactualisation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Parution de la liste de classement au titre du L 214-7-1 et priorisation

## Méthodologie

La carte sur la situation des continuités écologiques dans le département, a été établie en fonction du nombre d'ouvrages observés par l'EDATER, rapporté à un linéaire de 10 km (faible densité/densité moyenne/forte densité) avec, comme variable d'ajustement, leur impact réel sur le milieu (certains ouvrages, compte-tenu de leur état ou de leur aménagement, étant d'ores et déjà franchissables). A ce titre, Seine, Marne et Yonne ont été déclassés du fait du fort impact des barrages-écluses. Cette carte montre que de nombreux cours d'eau sont concernés par cette problématique qui nuit au retour au bon état.



## Entretien et restauration des cours d'eau seine-et-marnais



# QUALIFICATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU SEINE ET MARNAIS



**Nom de l'action**

Etendre le réseau départemental de suivi de la qualité aux principaux cours d'eau seine et marnais non suivis dans le cadre du contrôle de surveillance (réseau patrimonial DCE). Contribuer à la mise en place du réseau opérationnel et d'un réseau d'intérêt départemental

**Constat/Problématique**

- Le suivi des cours d'eau repose actuellement sur 12 stations du contrôle de surveillance et 13 stations du réseau complémentaire agence. On compte également quelques stations locales gérées par certains syndicats de rivière. Ce réseau n'est pas suffisamment développé pour bien connaître la qualité des cours d'eau, apprécier leur évolution, définir des programmes d'actions et évaluer l'impact des actions menées sur le bassin versant voire sur le cours d'eau. Se pose également le problème de la carence de maîtrise d'ouvrage sur certains cours d'eau ou tronçons de cours d'eau
- Les stations du réseau de contrôle opérationnel et celles du réseau d'intérêt départemental sont suivies selon des protocoles et procédures définis par l'Agence de l'eau et la DRIEE (ex-DIREN) (prélèvement/analyse, bancarisation)

**Objectifs de l'action / Effets attendus**

- Développer le suivi départemental et contribuer à la mise en place du contrôle opérationnel pour :
- Améliorer la connaissance sur l'hydrologie et la qualité des cours d'eau et assurer un suivi
- Définir les programmes d'actions à mener
- Evaluer l'impact des actions réalisées sur le bassin versant et sur le cours d'eau dans le cadre du programme de mesures et, également dans le cadre des actions menées en lien avec le PDE
- Assurer le rapportage à l'union Européenne dans le cadre de la DCE (contrôle opérationnel).

**Descriptif des actions menées en 2011**

- Mise en place du planning d'intervention en lien avec l'Agence de l'eau et les laboratoires mandatés par cette dernière sur les réseaux RCO et RCO phyto.
- Réalisation des prélèvements et mesure des débits sur les sites des deux réseaux précités et du RID.
- Rationalisation des réseaux de surveillance avec le CG 94, le SIARV et le syndicat du Morbras. Un point sur le Morbras a été déplacé.
- Transfert des données validées à l'Agence de l'Eau.
- Reconduction d'une nouvelle convention de partenariat pour 2012 qui a entraîné l'arrêt de certains points (le RID ne fait plus que 34 stations en 2012 au lieu de 41 auparavant) et la prise en compte de 19 stations sur des petites masses d'eau dans le cadre d'un réseau tournant (3 à 6 stations / an pendant 2 ans) qui s'étalera entre 2012 et 2016.

**Calendrier (début/fin)**

2009 - 2027

**Partenaires engagés**

DRIEE, ONEMA, DDT, AESN, CG

**Indicateurs**

- Nombre de stations de mesures de la qualité suivies sur la période 2009 -2011:  
85 par an – 88 stations différentes sur la période  
(41 RID de départ + Roissy en Brie aval+Lorrez le Bocage+ Savigny le Temple)
- Nombre de stations de mesures du débit suivies : 90  
(87+ Roissy en Brie aval+Lorrez le Bocage+ Savigny le Temple)
- Nombre de stations de mesures de la qualité créées : 44  
(41 RID de départ + Roissy en Brie aval+Lorrez le Bocage+ Savigny le Temple)
- Nombre de stations de mesures du débit créées : 59  
(56+ Roissy en Brie aval+Lorrez le Bocage+ Savigny le Temple)

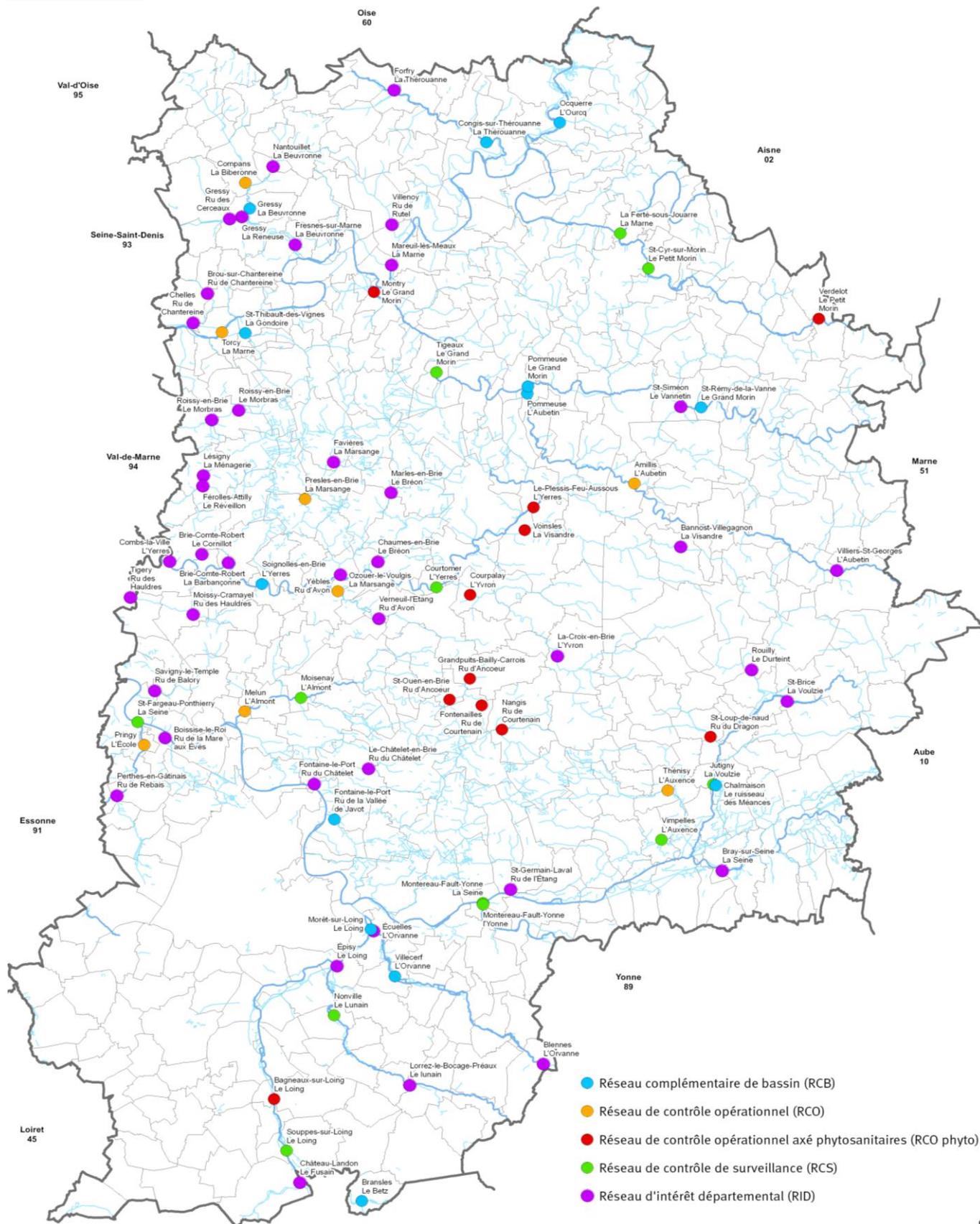
## Difficultés

- Positionner les nouvelles stations de mesure par rapport aux différentes pressions subies par le milieu afin d'être représentatives et exploitables.
- Coordination avec les autres prestataires dans le cadre de l'établissement du planning.
- Mesure des débits difficiles par tout temps (très faible débit – crue)

## Proposition d'actions à court terme

- Établissement d'un rapport de synthèse sur les données 2010 de l'ensemble des réseaux présents sur le département RCS, RCO, RCO phyto et RID.
- Exploitation des données débitmétriques.
- Mise en œuvre des analyses des pesticides principaux (48) sur les points du RID et du RCO où elles ne sont pas réalisées.
- Négociation avec l'Agence de l'Eau sur la base d'une convention pluriannuelle sur la durée du X<sup>ème</sup> programme avec intégration d'un réseau tournant sur les petites masses d'eau et le suivi des milieux présents dans les AAC.

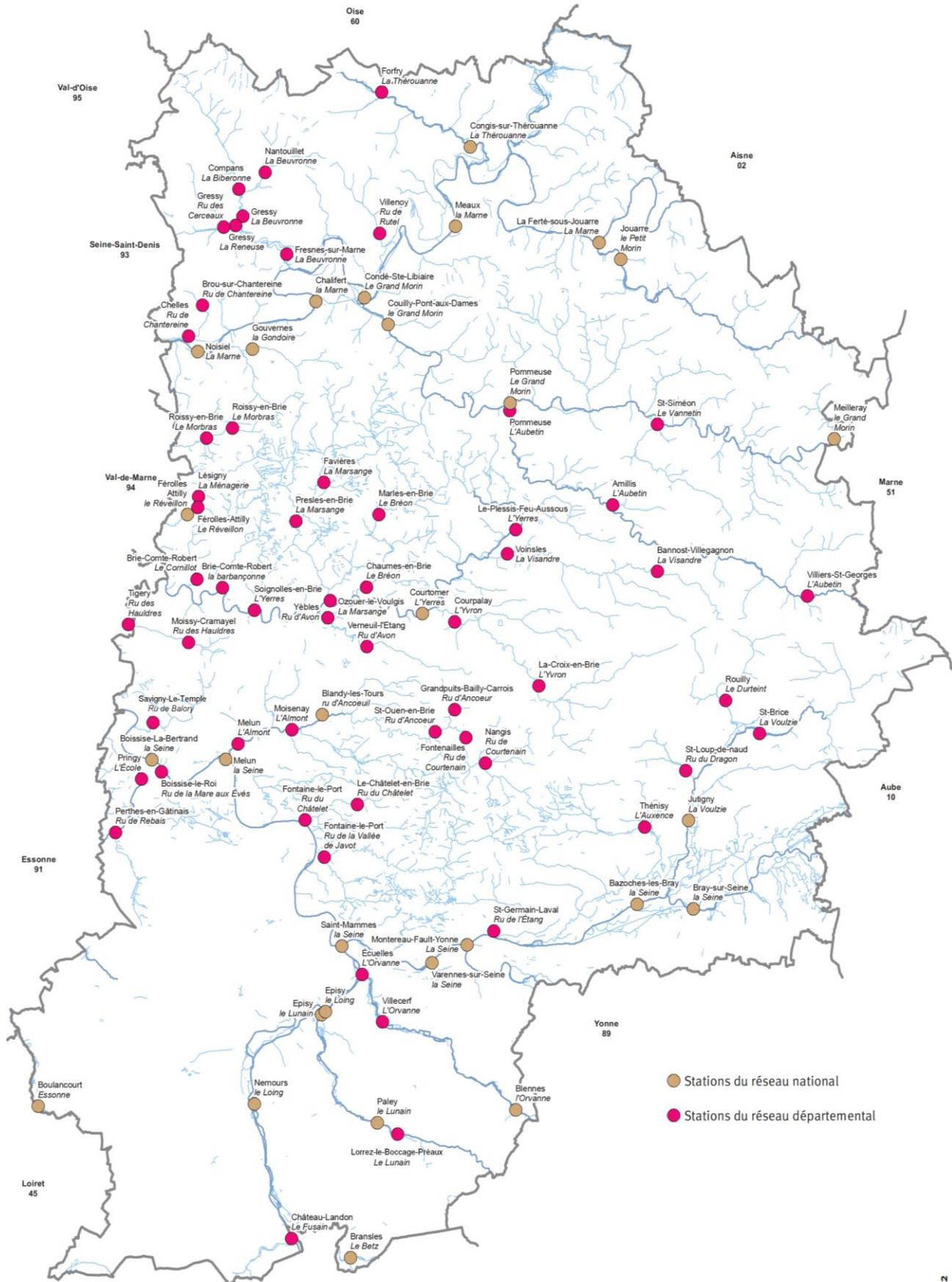
# Réseau de surveillance des cours d'eau du département



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SIG - JP Llorens - septembre 2010  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - SATESE  
©IGN - BDTOP©  
REPRODUCTION INTERDITE



©CG77 - 2010



- Stations du réseau national
- Stations du réseau départemental

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SDCIG - mars 2012  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE  
IGN © BDTOP0®



©CG77 - 2012

**Nom de l'action**

Faire un point précis sur le périmètre des réseaux de suivi présent sur le département, tant sur le volet qualité que sur le volet quantitatif. Réaliser à terme une exploitation des données à l'échelle du Département.

**Constat/Problématique**

- Le suivi des nappes souterraines, pour le volet qualité, repose sur les 56 points du réseau officiel, dont 22 ont une double fonctionnalité (contrôle de surveillance et contrôle opérationnel). AQUI'Brie suit l'ensemble des points situés sur le périmètre de la nappe du Champigny, soit 39 points.
- Pour le volet quantitatif, le réseau piézométrique national compte 16 points dont 11 ont pour rôle de suivre le respect de la DCE. Le Conseil général 77 a mis en place un réseau complémentaire de 18 points pour permettre à AQUI'Brie de suivre pleinement l'évolution du niveau de la nappe. Les deux réseaux ainsi que 8 piézomètres appartenant à des distributeurs d'eau (5 Lyonnaise-des-Eaux et 3 Eau de Paris) constituent le méta-réseau Quantichamp.
- Si AQUI'Brie établit des rapports très détaillés sur l'exploitation des données concernant la nappe du Champigny, les autres données ne sont pas exploitées de façon exhaustive.

**Objectifs de l'action / Effets attendus**

- Développer un suivi départemental de l'état des masses d'eau souterraines en s'appuyant sur les points existants.
- Réaliser une synthèse départementale des données.
- Évaluer l'impact des actions menées en lien avec les études d'aires d'alimentation de captage et le PDE.

**Descriptif des actions menées en 2011**

- Établissement des cartes de localisation des points sur les volets qualité et quantitatif.
- Réalisation d'une synthèse des équipements présents sur le département dans le site de l'eau.
- Réflexion sur le devenir du réseau Quantichamp avec décision de procéder au renouvellement du matériel sur les 4 prochaines années

**Calendrier (début/fin)**

2009 - 2027

**Partenaires engagés**

BRGM, Agence de l'Eau, AQUI'Brie, CG

**Indicateurs**

- Nombre de points de mesures de qualité suivis : 66
- Nombre de points de mesures de quantité suivis : 34

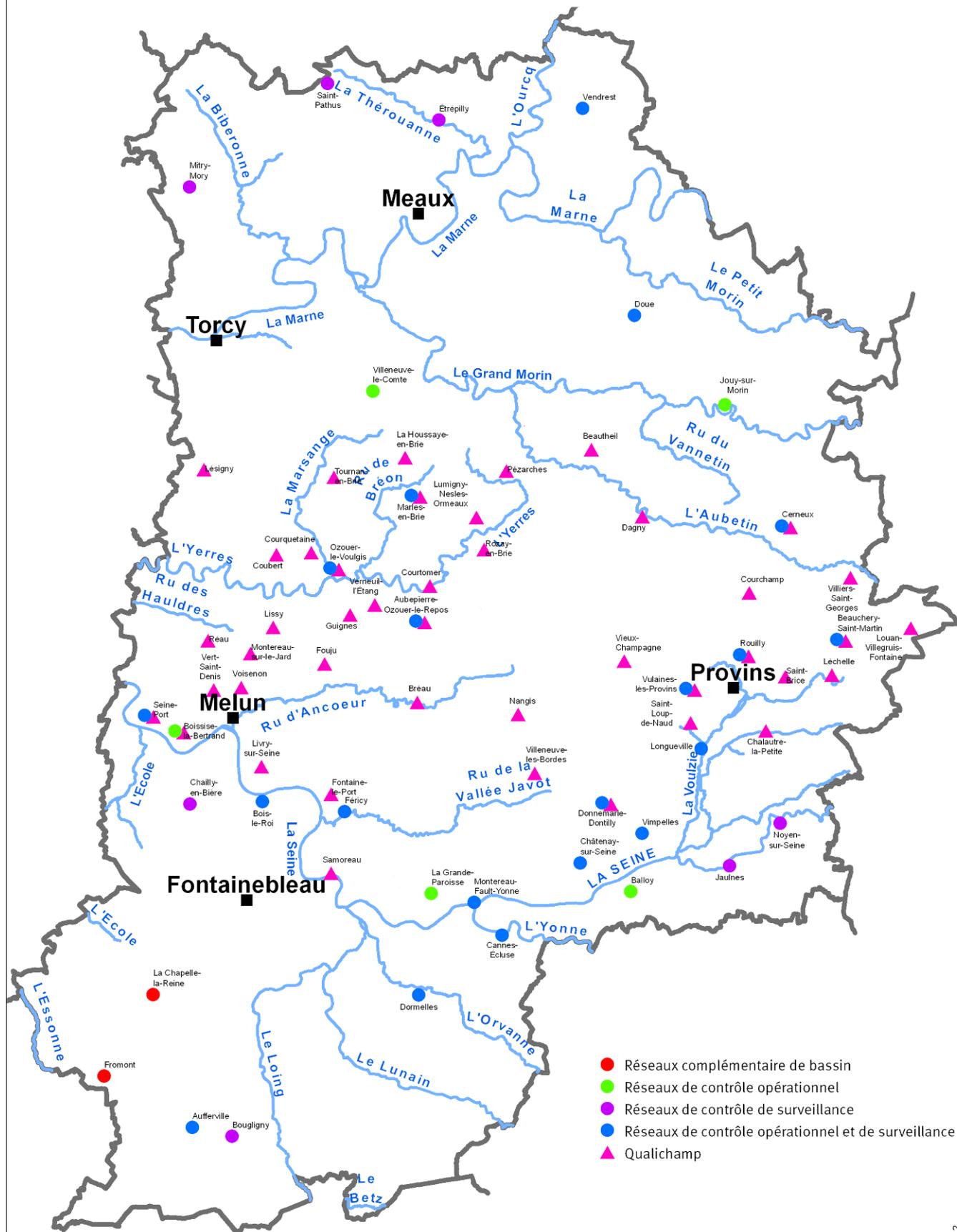
**Difficultés**

- Diminution du nombre de points sur le volet qualité en lien avec l'arrêt de certains forages, tout particulièrement pour le réseau Qualichamp. Le bilan de la qualité des eaux souterraines est de ce fait faussement optimiste.
- Panne de certains points de mesure du réseau officiel et du réseau CG77 en l'attente du renouvellement du matériel sur le volet quantitatif.

**Perspective d'actions à court terme**

- Recueillir les données et réfléchir à une interprétation sur le plan départemental afin de réaliser un rapport de synthèse.
- Réflexion avec les maîtres d'ouvrages pour le maintien de certains forages afin de pérenniser le suivi qualité.

## Réseaux de surveillance de la qualité des nappes souterraines du département



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SIG - février 2012  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE

REPRODUCTION INTERDITE



©CG77 - 2012



### A. Objectif d'atteinte du bon état des eaux

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée le 23 octobre 2000, est le texte majeur qui vise à structurer la politique de l'eau dans les Etats membres de l'Union européenne. Elle engage les pays de l'Union dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La démarche impose notamment :

- l'élaboration d'un plan de gestion par grand bassin hydrographique, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui définit les principes de la « gestion équilibrée de la ressource en eau » (L211-1 du CE) et les objectifs à atteindre en application de la DCE ;
- la définition d'actions pour atteindre les objectifs, dans le Programme de Mesures (PdM) annexé au SDAGE.
- La Seine-et-Marne fait partie du bassin hydrographique de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, dont le plan de gestion est **le SDAGE Seine-Normandie, entré en vigueur, avec son Programme de Mesures, depuis la fin 2009** (arrêté du 20 novembre 2009, publié au Journal Officiel le 17 décembre 2009). Son application couvre la période 2010-2015.

La DCE fixe un objectif ambitieux d'atteinte du **bon état des eaux en 2015**.

Elle introduit une nouvelle unité d'évaluation, la **masse d'eau** : unité spatiale de l'évaluation de l'état des eaux au regard des objectifs fixés par la directive. Chaque masse d'eau appartient à une **seule catégorie** (au nombre de 5 : cours d'eau, plans d'eau, eaux de transition, eaux côtières et eaux souterraines). Nous ne parlerons ici que des cours d'eau et des eaux souterraines.

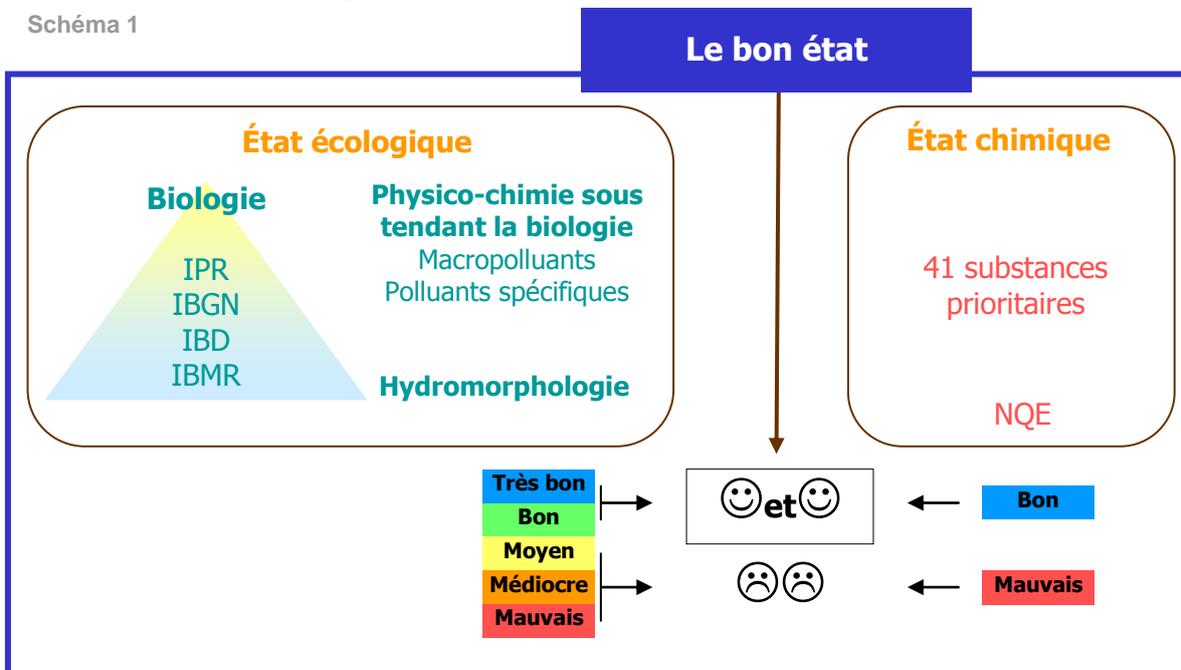
Pour les cours d'eau, une masse d'eau correspond à un tronçon de cours d'eau homogène du point de vue de certaines caractéristiques naturelles.

Pour les eaux souterraines, une masse d'eau correspond à un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères.

#### 1. Eaux superficielles

##### Définition du bon état :

Le bon état est composé de l'état écologique et de l'état chimique.



▪ **L'état écologique** traduit la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Le bon état écologique consiste à respecter des valeurs déterminées pour des paramètres biologiques (poissons : IPR, invertébrés : IBGN, diatomées : IBD, macrophytes : IBMR), physico-chimiques ayant un impact sur la biologie (macropolluants et polluants spécifiques) et hydromorphologiques. Le paramètre « hydromorphologie » est pris en compte pour l'évaluation du « très bon état ». L'état écologique se décline en 5 classes, de très bon à mauvais.

Certaines masses d'eau sont dites fortement modifiées (MEFM). Ce sont des masses d'eau ayant subi des modifications importantes de leurs caractéristiques physiques naturelles du fait des activités humaines. Pour ces MEFM on ne parle pas de bon état mais de bon potentiel : les objectifs pour certains paramètres biologiques sont adaptés.

▪ **L'état chimique** est fondé sur le respect de normes de qualité environnementale (NQE) fixées par la directive européenne 2008/105/CE du 16 décembre 2008 pour 41 substances chimiques (33 substances prioritaires, dont 13 prioritaires dangereuses (annexe X de la DCE), auxquelles s'ajoutent 8 substances issues de la liste I de la directive 76/464/CE). Il se décline en 2 classes : bon état ou non atteinte du bon état.

Les paramètres et substances pris en compte dans l'évaluation de l'état écologique et de l'état chimique sont listés dans l'arrêté du 25 janvier 2010<sup>1</sup>.

L'état dit « global » se calcule par l'agrégation des 2 états : le bon état global est atteint lorsque l'état écologique et l'état chimique sont au moins bons (cf. schéma 1).

*NB : A l'initiative de la Commission européenne, il est prévu d'ici l'été 2012 de rajouter une quinzaine de substances à la liste de l'état chimique, et de rendre les normes plus strictes pour certaines substances déjà prioritaires.*

#### Objectifs de bon état global en Seine-et-Marne :

Comme pour l'état global, l'objectif de bon état global est l'agrégation de l'objectif de bon état écologique (ou de bon potentiel écologique pour les MEFM) et de l'objectif de bon état chimique.

La Seine-et-Marne comprend 122 masses d'eau « cours d'eau » (hors canaux) : 112 masses d'eau naturelles et 10 masses d'eau fortement modifiées (MEFM).

La carte 1 présente les objectifs de bon état global des masses d'eau « cours d'eau » de Seine-et-Marne retenus dans le SDAGE Seine-Normandie.

Pour les masses d'eau susceptibles de ne pas atteindre le bon état ou le bon potentiel en 2015, des reports d'échéances (2021 et 2027) sont possibles. Ces dérogations de délai doivent être justifiées, selon des critères définis par la DCE (critères techniques, temps de récupération du milieu ou coûts disproportionnés).

20% des masses d'eau ont un objectif d'atteinte du bon état en 2015 pour l'état global dans le département.

#### Etat actuel des masses d'eau :

Un état initial a été présenté dans le SDAGE à partir des données acquises sur le réseau de surveillance en 2006 et 2007 pour la biologie et les macropolluants et des données acquises en 2007 pour les micropolluants.

Cet état a été évalué selon le guide technique de mars 2009<sup>2</sup> décrivant les règles d'évaluation de l'état écologique et de l'état chimique des eaux douces de surface, dont le contenu a été repris dans l'arrêté du 25 janvier 2010.

Les cartes 2 et 8 présentent l'état écologique et l'état chimique pour les masses d'eau de Seine-et-Marne. Elles correspondent aux cartes du document d'accompagnement n°4 du SDAGE Seine-Normandie, ciblées sur le département.

Un nouvel état des masses d'eau sera constitué en 2013 pour la révision de l'état des lieux.

Seulement 6% des masses d'eau sont actuellement en bon ou très bon état écologique et 5% en bon état chimique dans le département. Aucune masse d'eau ne présente un bon état global aujourd'hui.

Les déclassements de l'état écologique sont surtout dus à des macropolluants (formes du phosphore, nitrites et ammonium) et à certains polluants spécifiques (cuivre, zinc).

L'état chimique est fortement déclassé par les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et les phtalates (DEHP), ainsi que par des résidus de pesticides (diuron, isoproturon) et certains métaux. Il est à noter que les HAP et le DEHP sont à l'origine de déclassements généralisés des cours d'eau, aussi bien à l'échelle française qu'europpéenne, dus à des apports diffus. C'est pourquoi les Etats membres ont statué sur une dérogation d'objectif d'atteinte du bon état pour ces substances (2021 pour le DEHP et 2027 pour les HAP).

#### Résultats par station pour certains paramètres, sur la période 2002-2009 :

La carte 3 présente une évaluation de l'état des cours d'eau de Seine-et-Marne vis-à-vis des paramètres physico-chimiques généraux sous-tendant la biologie, à savoir les nutriments (matières azotées et phosphorées) et le bilan oxygène, pour la période 2002 - 2010. La carte 4 donne une idée de ce même état pour l'ensemble des points présents dans le département.

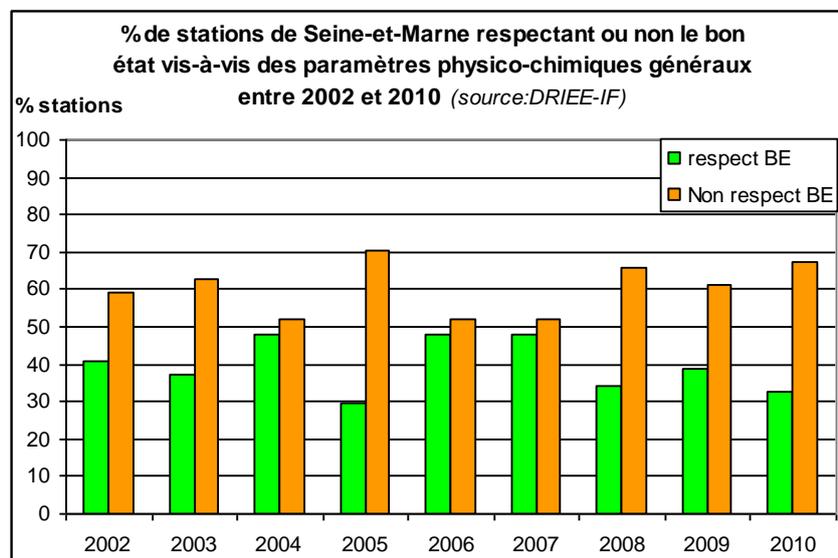
<sup>1</sup>Arrêté du 25 janvier 2010 modifié relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface, en application des articles R.212-10, R.212-11 et R.212-18 du code de l'environnement

<sup>2</sup>Guide technique – Evaluation de l'état des eaux douces de surface en métropole – Mars 2009 - MEEDDM

Les données sont issues du Réseau National de Bassin (RNB) jusqu'à 2006, des Réseaux de Contrôle de Surveillance et Complémentaire de Bassin (RCS et RCB) depuis 2007, ainsi que du Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO) depuis 2008 et enfin du réseau d'intérêt départemental depuis 2009 (RID).

En effet, conscient des enjeux multiples en lien avec la qualité des eaux superficielles sur le département, le Conseil général a souhaité mettre en place depuis début 2009, un Réseau d'Intérêt Départemental (RID) pour disposer de données plus complètes sur la qualité de ses cours d'eau et notamment des plus petits. Ce réseau de 41 stations est financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau. Il comporte un volet qualitatif et un volet quantitatif (mesures de débit en parallèle des prélèvements, réalisés sur 56 stations).

Selon les années, environ 30 % à 50 % des stations présentées sur la carte 3 respectent le bon état pour les paramètres physico-chimiques généraux (voir graphique ci-dessous). Le non respect du bon état est causé principalement par les formes du phosphore, les nitrites et l'ammonium.

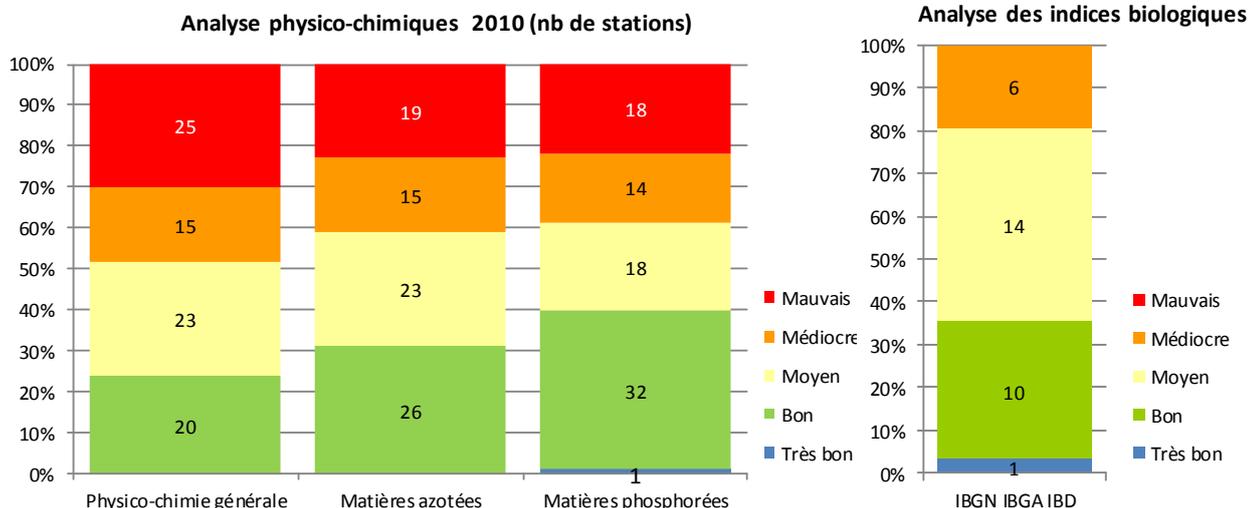


Les bassins versants les plus impactés sont ceux de la Beuvronne, de la Théroutanne, du Morbras, du Grand Morin et Aubetin, de l'Yerres, de l'Almont, de la Voulzie et l'amont de l'Auxence.

NB : l'exploitation particulière du paramètre nitrate sur la carte 3 est due au fait que les seuils des classes « moyen », « médiocre » et « mauvais » n'ont pas encore été définis.

#### Tableau de synthèse de l'état vis-à-vis des paramètres physico-chimiques en 2010

Cours d'eau	Qualité physico-chimique
la Seine, la Marne, l'Yonne et le Loing	bonne
Nord Ouest : bassins de la Théroutanne et de la Beuvronne, affluents de la Marne sur sa partie aval à l'exception de la Gondoire	médiocre à mauvaise
Nord Est : vallée du petit Morin et partie amont du Grand Morin à hauteur de Saint Rémy de la Vanne et extrémité aval à hauteur de Montry (Aubetin compris à l'exception de sa partie médiane)	moyenne à bonne
Partie centrale : bassin de l'Yerres (à l'exception de son cours en amont de Courtomer) et ses principaux affluents (à l'exception du Cornillot et du Réveillon), bassin de l'Ancoeur-Almont	médiocre à mauvaise
Sud : affluents du Loing (Betz, Fusin, Lunain et Orvanne), bassin amont de la Voulzie à l'exception du ru du Dragon et du ru des Méances, l'Auxence intermédiaire à hauteur de Vimpelles	moyenne à bonne



60 % (en 2002, 2006 et 2007) à 75 % (en 2004, 2005 et 2009) des stations « invertébrés » respectent les seuils du bon ou du très bon état. Notons que le Grand Morin à St-Rémy-la-Vanne présente une bonne potentialité biologique, ainsi que le Loing à Souppes-sur-Loing et le Lunain à Nonville.

Très peu de stations analysées sur l'indice IPR atteignent le bon état écologique au regard des communautés piscicoles. Le bassin versant de l'Yerres et l'Almont sont particulièrement impactés.

Une grande majorité des cours d'eau d'Ile-de-France a subi des dégradations morphologiques : rectifications, recalibrages, présence de nombreux seuils et barrages qui induisent une uniformisation des faciès d'écoulement. Ces perturbations impactent directement la structure des peuplements piscicoles qui ne sont pas conformes aux peuplements attendus en condition de référence.

La carte 5 présente l'état des cours d'eau de Seine-et-Marne vis-à-vis de 2 paramètres biologiques : les invertébrés (IBGN ou équivalent IBGN<sup>3</sup>, Indice Biologique Global Normalisé, pour les petits cours d'eau et IBGA ou équivalent IBGA<sup>4</sup>, Indice Biologique Global Adapté, pour les grands cours d'eau) et les poissons (IPR, Indice Poisson Rivière), entre 2002 et 2010.

Les données proviennent des mêmes réseaux que la carte 3, les analyses ayant été réalisées par la DRIEE-IF, les DREAL Centre et Picardie, l'AESN et l'ONEMA.

Concernant l'état chimique, en dépit d'une année relativement sèche limitant notamment les phénomènes de ruissellement, les eaux du département présentent une qualité dégradée sur les 39 stations disposant de données. Comme en 2009, le bon état chimique des cours d'eau seine-et-marnais n'est donc, à l'heure actuelle, pas atteint.

Les deux groupes de substances de la DCE pour lesquels la majorité des stations de mesure du département ne respecte pas, en moyenne annuelle, les normes de qualité sont : les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) d'origine pyrolytique d'une part, et les substances organiques de synthèse et divers (composés du tributylétain, pentachlorobenzène et trichlorobenzène), d'autre part. Cela est d'ailleurs un constat national pour les HAP.

Suivent ensuite les pesticides (endrine, isoproturon, hexachlorocyclohexane et endosulfan) mais dans une proportion moindre par rapport à 2009 (passage de 44% à 26% de stations qualité non conformes sur ce point).

La contamination en lien avec les métaux et les alkylphénols est extrêmement limitée pour cette année sur la base de la moyenne annuelle des concentrations mesurées. Concernant le groupe de substances des alkylphénols, les résultats moyens sont nettement plus bas que ceux de 2009.

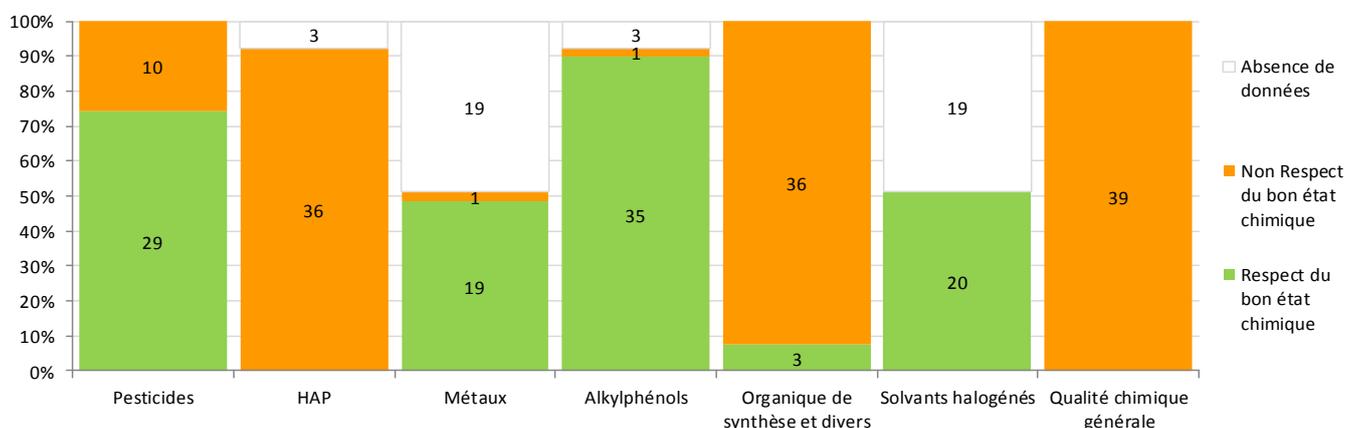
Le groupe des solvants halogénés n'implique pas de déclassement de la qualité chimique sur les stations suivies. Cela confirme les résultats de 2009 où seule une station était déclassée.

<sup>3</sup> Équivalent IBGN (code SANDRE 5910): indice invertébrés calculé au moyen des règles de calcul de la méthode IBGN 2004, à partir des prélèvements faits selon le protocole demandé par la DCE. Les valeurs sont le plus souvent assez proches de celle de l'IBGN.

<sup>4</sup> Équivalent IBGA (code SANDRE 6951): idem ci-dessus, pour les cours d'eau profonds.

Tableau de synthèse de l'état chimique en 2010

Groupes de polluants chimiques DCE	Niveau de contamination en moyenne annuelle et cours d'eau
HAP	Contamination diffuse générale
Métaux (nickel notamment)	Contamination limitée à la Marsange à hauteur de Presles en Brie
Alkylphénols	Un seul cours d'eau contaminé : l'Ancoeur à hauteur de Fontenailles
Substances organiques de synthèse (composés du tributylétain, pentachlorobenzène et trichlorobenzène)	Contamination diffuse à l'exception du Loing à partir de Bagneaux sur Loing et de l'un de ses affluents : l'Orvanne à hauteur de Villecerf. - Composés du tributylétain déclassants sur l'Yerres médiane et aval, la Marsange, l'Almont, les deux Morins, la Marne aval, la Seine, la Voulzie, l'Auxence, l'Ecole, la Beuvronne et la Biberonne - Pentachlorobenzène déclassant sur l'Yerres amont (dont la Visandre), l'Ancoeur/Almont, l'Yvron, l'Aubetin, le ru de la Vallée Javot, le Grand Morin et le Petit Morin amont, le ru du Dragon, le ru des Méances, la Gondoire et la Théroüanne - Trichlorobenzène déclassant sur l'Yonne, le Loing amont, la Marne amont et le Lunain
Solvants halogénés	-
Pesticide : l'endrine	Limité à l'Aubetin
Pesticide : l'hexachlorocyclohexane	Le Loing et ses principaux affluents (Lunain et Orvanne). L'Yonne avant sa confluence avec la Seine et la Marne à hauteur de la Ferté-sous-Jouarre
Pesticide : l'isoproturon	Limité à l'Yvron
Pesticide : l'endosulfan	Limité au ru du Dragon



Analyse de l'état chimique par groupe de substances en 2010 sur les stations seine-et-marnaises

Pour plus de détails, il convient de se rapporter à la plaquette éditée par la DRIEE Ile-de-France « *La qualité des cours d'eau en Ile-de-France : les nouveaux critères d'évaluation au sens de la Directive Cadre sur l'Eau – mars 2010* », disponible en téléchargement sur le site Internet de la DRIEE Ile-de-France.

De même, l'intégralité du rapport de l'observatoire de l'eau en Seine-et-Marne sur « *La qualité des cours d'eau en Seine-et-Marne en 2010* » est téléchargeable sur le site de l'eau du Conseil général : <http://eau.seine-et-marne.fr/>.

## 2. Eaux souterraines

### Définition du bon état :

Le bon état des eaux souterraines est quant à lui défini par :

- un bon **état chimique**, évalué à partir de normes de qualité pour les nitrates (50 mg/l) et les pesticides (0,1 µg/l et 0,5 µg/l pour le total), et de valeurs seuils pour certaines substances (Cf. directive 2006/118/CE),
- et un bon **état quantitatif**, défini comme l'état où « le niveau de l'eau souterraine dans la masse d'eau est tel que le taux annuel moyen de captage à long terme ne dépasse pas la ressource disponible de la masse d'eau souterraine ».

### Objectifs de bon état global en Seine-et-Marne :

L'objectif de bon état « global » est la conjonction de l'objectif de bon état chimique et de l'objectif de bon état quantitatif.

La carte 6 présente les objectifs de bon état chimique des masses d'eau souterraines de Seine-et-Marne, retenus dans le SDAGE Seine-Normandie.

Deux masses d'eau, la 3104 (Eocène du Valois) et la 3006 (Alluvions de la Bassée) ont un objectif de bon état chimique pour 2015.

La 3103 (Tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais), masse d'eau incluant la plus grande partie du territoire de Seine-et-Marne, a une dérogation pour 2027 concernant l'état chimique.

Les objectifs de bon état quantitatif ayant été fixés à 2015 pour toutes les masses d'eau souterraines du bassin Seine-Normandie, les objectifs de bon état global sont donc les mêmes que ceux du bon état chimique.

### Etat actuel des masses d'eau :

La carte 7 indique l'état chimique actuel des masses d'eau souterraines sur lesquelles se trouve le territoire de Seine-et-Marne, présenté dans le SDAGE. Cet état a été déterminé à partir de l'analyse des données du réseau patrimonial (Réseau Eaux Souterraines, AESN) et du réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines du bassin Seine-Normandie (base de données ADES), sur la période 1995-2005.

Seule la masse d'eau 3104 (Eocène du Valois) est considérée en bon état.

Les paramètres déclassants sont indiqués sur la carte pour chaque masse d'eau (nitrates, pesticides, métaux,...).

La masse d'eau 3103 (Tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais), qui inclut la plus grande partie du territoire de Seine-et-Marne, est déclassée par les nitrates et les pesticides ; une tendance à la hausse pour les nitrates y est observée, ainsi que sur les masses d'eau 3209 (Craie du Senonais et pays d'Othe, forte tendance à la hausse) et 4092 (Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce).

Pour de plus amples détails, il convient de se rapporter au SDAGE Seine-Normandie et à ses documents d'accompagnement, disponibles en téléchargement sur le site Internet de la DRIEE Ile-de-France à l'adresse [http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=116](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=116).

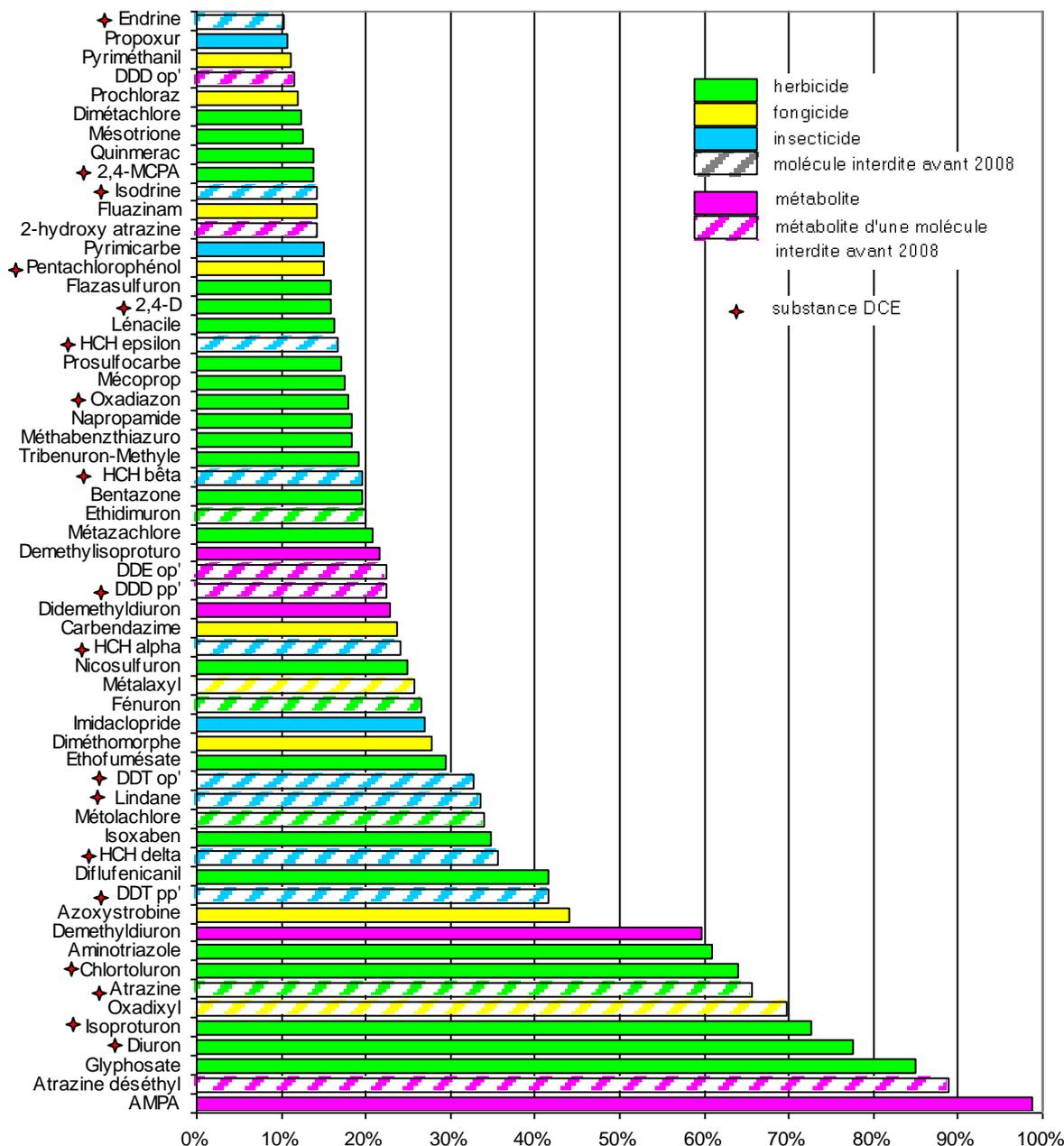
## B. Contamination des cours d'eau par les pesticides

Au cours des dernières années, le constat d'une forte dégradation de la qualité des eaux par les pesticides a conduit la DIREN Ile-de-France à mettre en place en 2002 un réseau régional de suivi de la contamination des eaux superficielles par les pesticides. Ce réseau a été en grande partie intégré dans le RCO en 2008.

La carte 9 présente la qualité des eaux superficielles de Seine-et-Marne vis-à-vis des pesticides entre 2002 et 2009, établie à partir des seuils du SEQ-Eau (Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau). Cette méthode d'évaluation n'est certes plus en vigueur depuis la mise en place de la DCE, mais elle permet de prendre en compte toutes les molécules de pesticides retrouvées (la DCE n'en prenant en compte qu'une vingtaine), ce qui donne un état des lieux le plus exhaustif possible.

Aucune station n'est en très bonne qualité sur cette période. Seuls 20 % des stations suivies présentent une bonne qualité pour 1 ou 2 années sur 6. Elles sont situées sur la Seine, l'Yonne, l'Auxence, le Lunain, l'Orvanne, l'Ecole et l'amont du Petit Morin.

Une forte contamination est observée sur les bassins versants de l'Yerres, de l'Almont-Ancoeur, du Morbras, de la Beuvronne, de la Théroutte et de l'Aubetin.



**Fréquences de quantification des molécules pesticides les plus retrouvées dans les eaux de surfaces de Seine-et-Marne en 2008-2009**  
(Source : DRIEE-IF)

Pour la campagne 2008-2009, environ 400 molécules ont été recherchées. Sur les stations de Seine-et-Marne, **206 molécules ont été retrouvées au moins une fois**.

Le nombre de molécules détectées dans plus de 10% des échantillons dans le département s'élève à 58 (dont 19 molécules interdites (ou leurs métabolites)), et **32 sont rencontrées dans plus de 20 % des échantillons**. Ces dernières sont composées pour plus de la moitié d'herbicides ou de leurs métabolites (cf. graphique ci-dessus). Les molécules marquées d'une étoile rouge font partie soit de la liste des 41 substances de l'état chimique, soit des polluants spécifiques entrant dans la définition de l'état écologique demandé par la DCE.

Les années précédentes, beaucoup de stations n'atteignaient pas le bon état chimique vis-à-vis des pesticides principalement à cause du diuron, herbicide utilisé en zones non agricoles. Il est intéressant de noter que même si cette molécule est encore souvent retrouvée, il n'y a pratiquement plus de déclassements dus au diuron lors de la campagne 2008/2009, et cela sur toute la région Ile-de-France. Cette diminution des concentrations en diuron est certainement due à son interdiction d'utilisation en décembre 2008.

Un nombre important de molécules interdites est encore retrouvé. Cela peut s'expliquer par un « relargage » des substances adsorbées dans le sol ou dans les sédiments, par une utilisation non autorisée, ou par une relation avec des eaux souterraines.

*Remarque : si le métalaxyl et le métolachlore sont interdits, leurs isomères (respectivement le métalaxyl-M (ou méfénoxam) et le S-métolachlore) sont autorisés. Les laboratoires d'analyses ne peuvent pas toujours différencier ces isomères ce qui explique que ces 2 molécules soient toujours retrouvées, parfois à des concentrations non négligeables.*

Les molécules retrouvées fréquemment à des concentrations élevées sont toutes des herbicides, utilisées en zones agricoles ou non agricoles. Il s'agit du glyphosate et de son produit de dégradation l'AMPA, du diuron, de l'isoproturon, du chlortoluron, de l'aminotriazole, ainsi que de la déséthyl-atrazine (produit de dégradation de l'atrazine).

L'état de la contamination des cours d'eau par les pesticides est diffusé dans le cadre des « Info Phytos », publications régulières de la DRIEE Ile-de-France. Ceux-ci, ainsi que des fiches présentant les résultats par stations et bassins versants, sont disponibles en téléchargement sur le site Internet de la DRIEE Ile-de-France à l'adresse [http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=107](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=107).

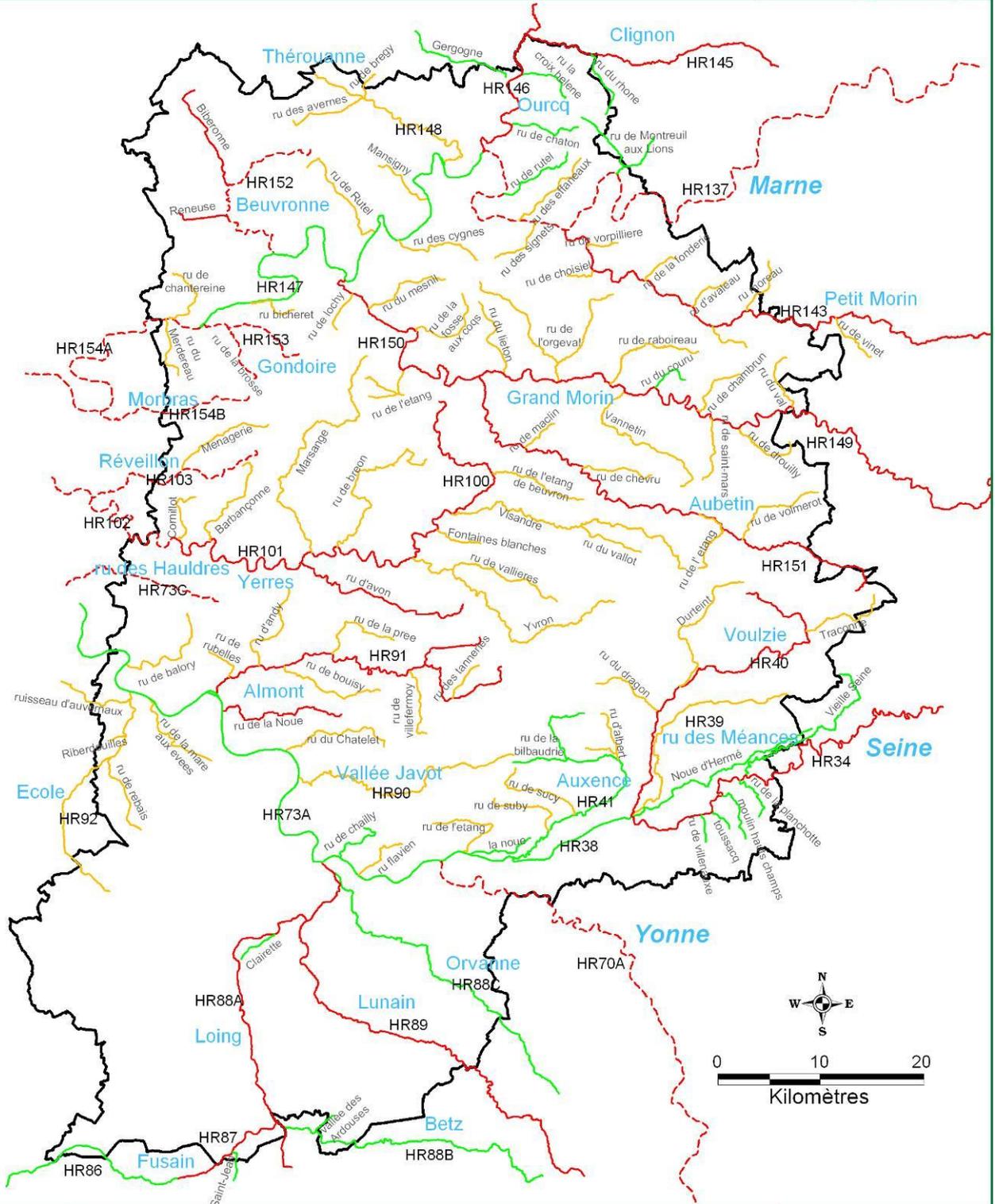
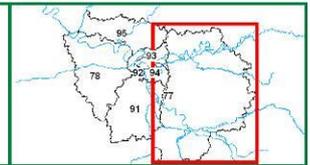
#### **LISTE DES CARTES :**

- **Carte 1 :** Objectifs d'état global pour les masses d'eau « cours d'eau »
- **Carte 2 :** Etat et potentiel écologique pour les masses d'eau « cours d'eau »
- **Carte 3 :** Evaluation de l'état des cours d'eau pour les paramètres physico-chimiques entre 2002 et 2010
- **Carte 4 :** Carte du CG77 sur les données physico-chimiques
- **Carte 5 :** Evaluation de l'état des cours d'eau pour les paramètres biologiques invertébrés et poissons entre 2002 et 2010
- **Carte 6 :** Objectifs d'état chimique pour les masses d'eau souterraines
- **Carte 7 :** Etat chimique pour les masses d'eau souterraines
- **Carte 8 :** Etat chimique pour les masses d'eau « cours d'eau »
- **Carte 9 :** Contamination des eaux superficielles par les pesticides entre 2002 et 2009

# QUALITÉ DES EAUX

## Objectifs d'état global (écologique + chimique) pour les masses d'eau de Seine-et-Marne

1



### Masses d'eau et objectifs d'état :

- bon état en 2015 (26)
- bon état en 2021 (68)
- bon état en 2027 (18)
- bon potentiel en 2027 (10)

limite départementale

Données : DIREN-AESN

© IGN-MEEDDAT-2008  
BD CARTHAGE®

Réalisation : mars 2010

C. Fabry

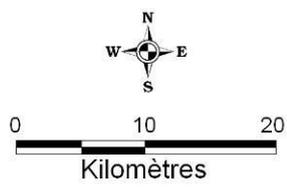
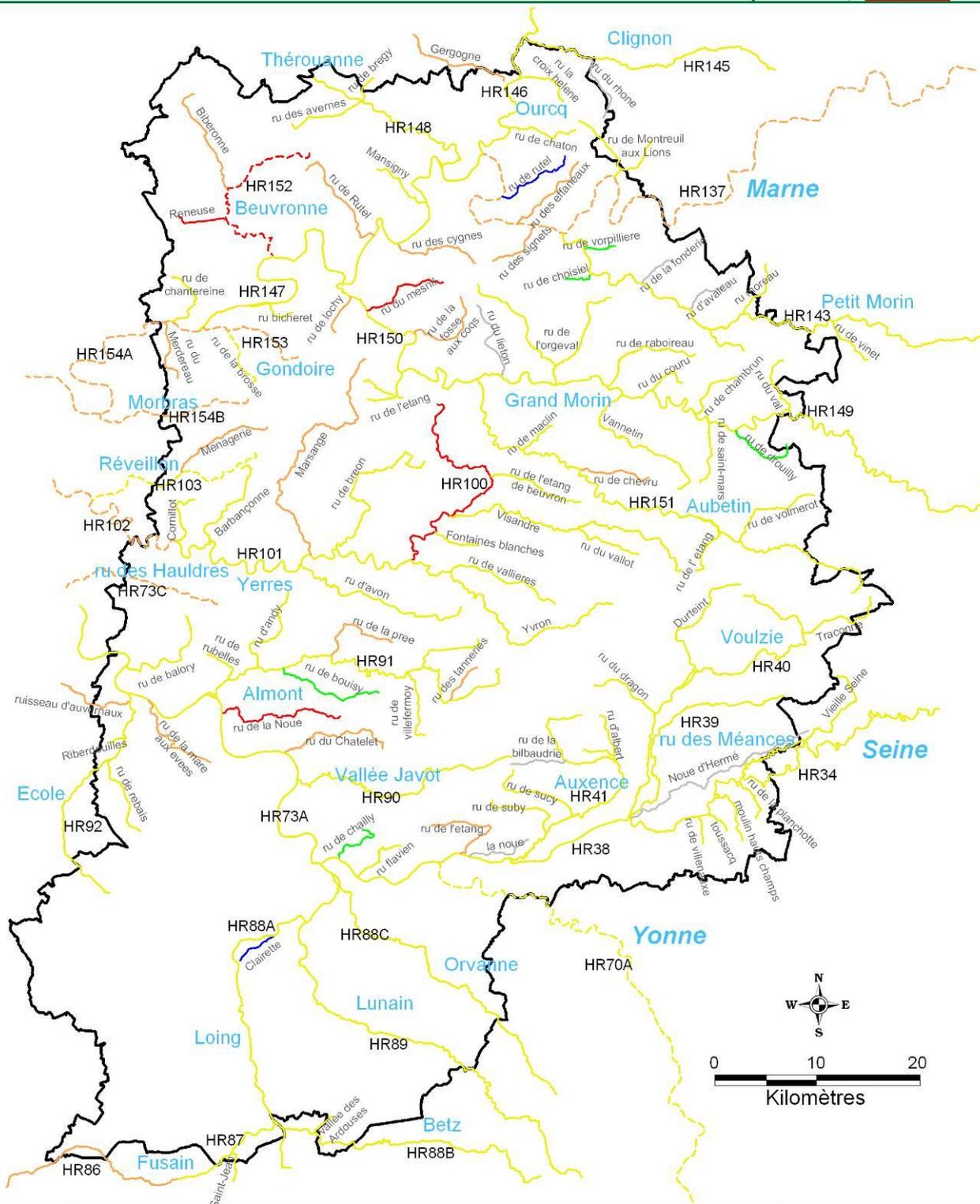
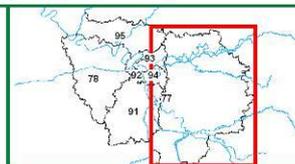


Service de l'eau et des milieux aquatiques

Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique

Etat et potentiel écologiques pour les masses d'eau de Seine-et-Marne

2



**Masses d'eau et état ou potentiel écologiques (période 2006-2007) :**

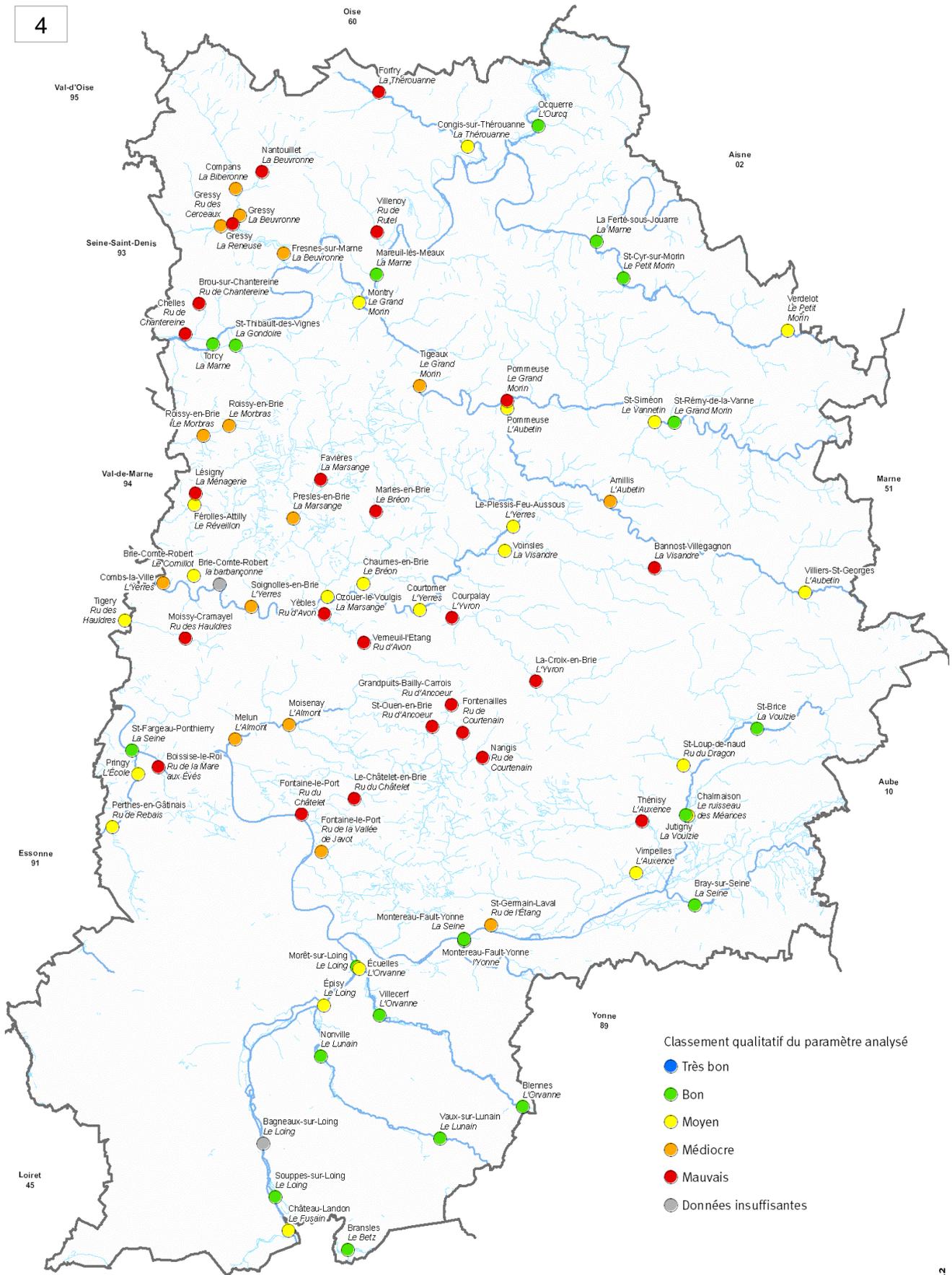
- très bon état (2)
- bon état (5)
- état ou potentiel moyen (78)
- état ou potentiel médiocre (25)
- état ou potentiel mauvais (5)
- information insuffisante pour attribuer l'état ou le potentiel (7)
- limite départementale

*Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique*

Données : DIREN-AESN  
 © IGN-MEEDDAT-2008  
 BD CARTHAGE®  
 Réalisation : mars 2010  
 C. Fabry



4



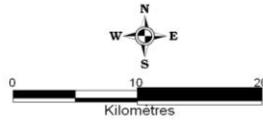
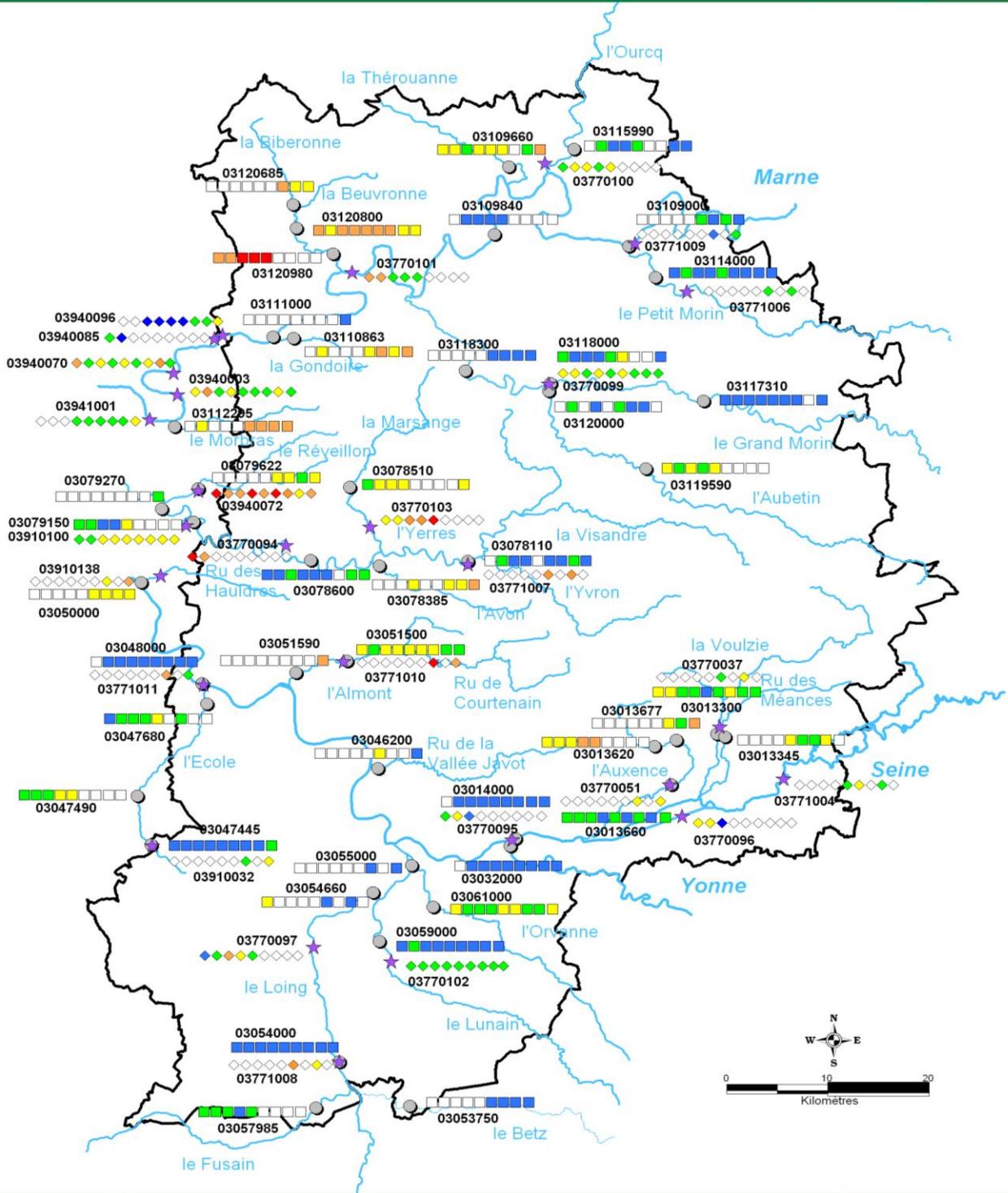
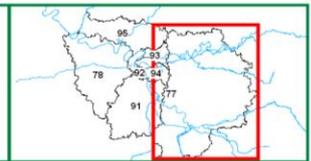
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Christophe JURADO - 25/01/2012  
 Sources : Département de Seine-et-Marne  
 REPRODUCTION INTERDITE



# QUALITÉ DES EAUX

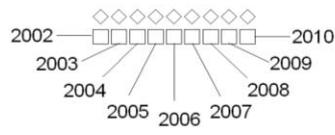
## Evaluation de l'état des cours d'eau de Seine-et-Marne selon la DCE, pour les paramètres biologiques Invertébrés et Poissons entre 2002 et 2010

5



Service eau et sous-sol

- □ station et résultats Invertébrés
- ★ ◇ station et résultats Poissons
- petit cours d'eau
- grand cours d'eau
- ▭ limite départementale
- très bon état
- bon état
- état moyen
- état médiocre
- mauvais état
- absence de données

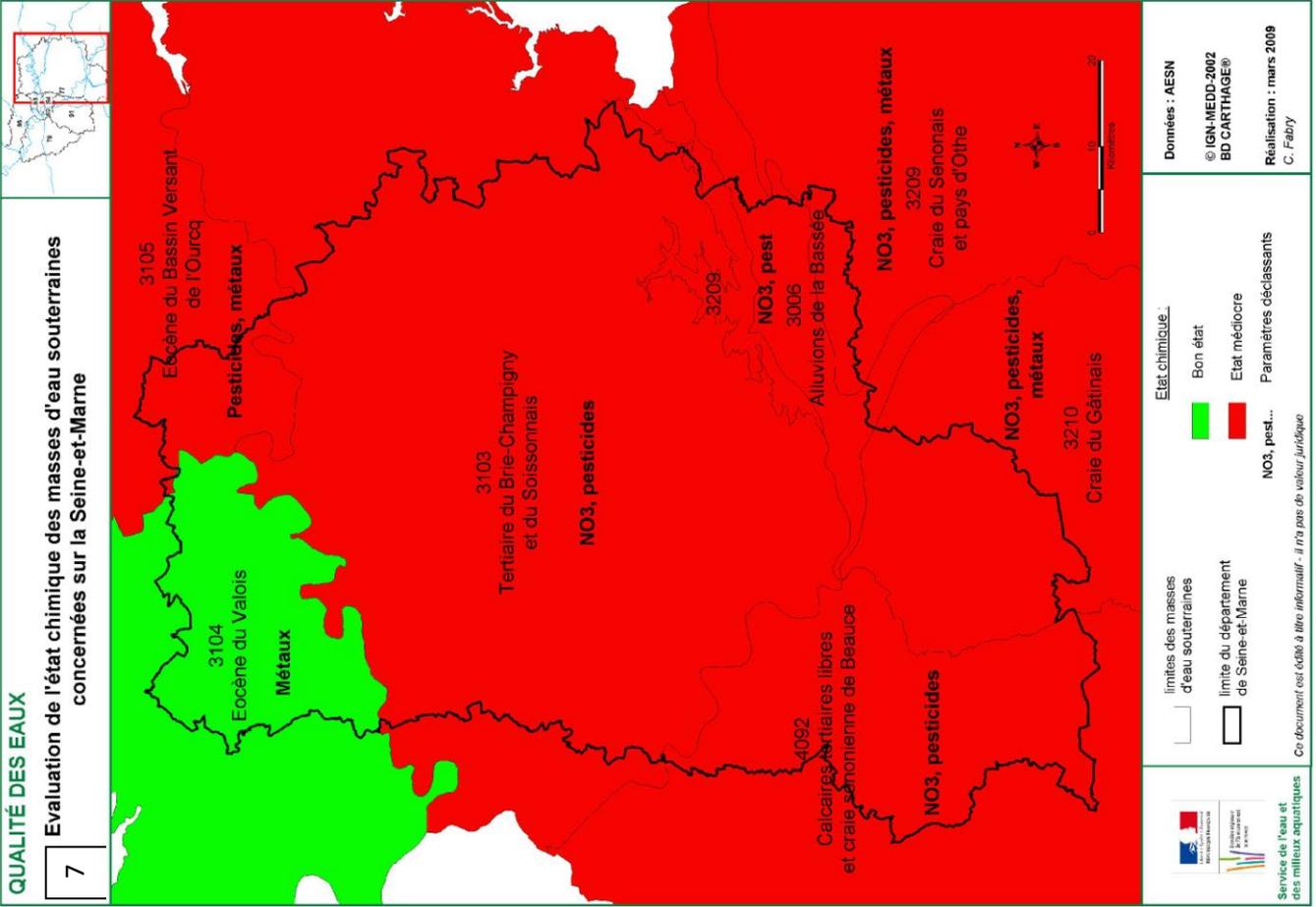
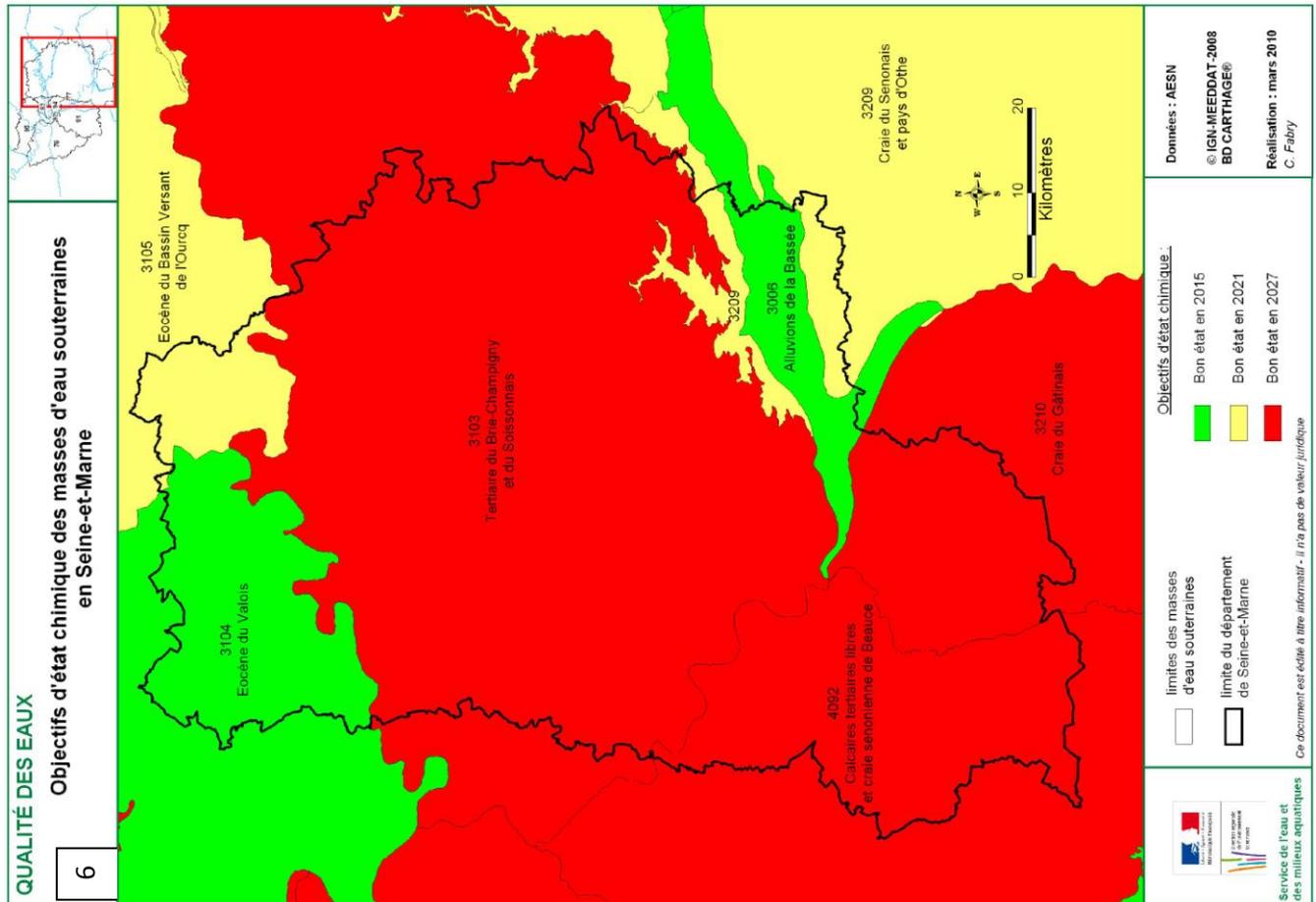


Données : DRIEE-DREAL - AESN - ONEMA

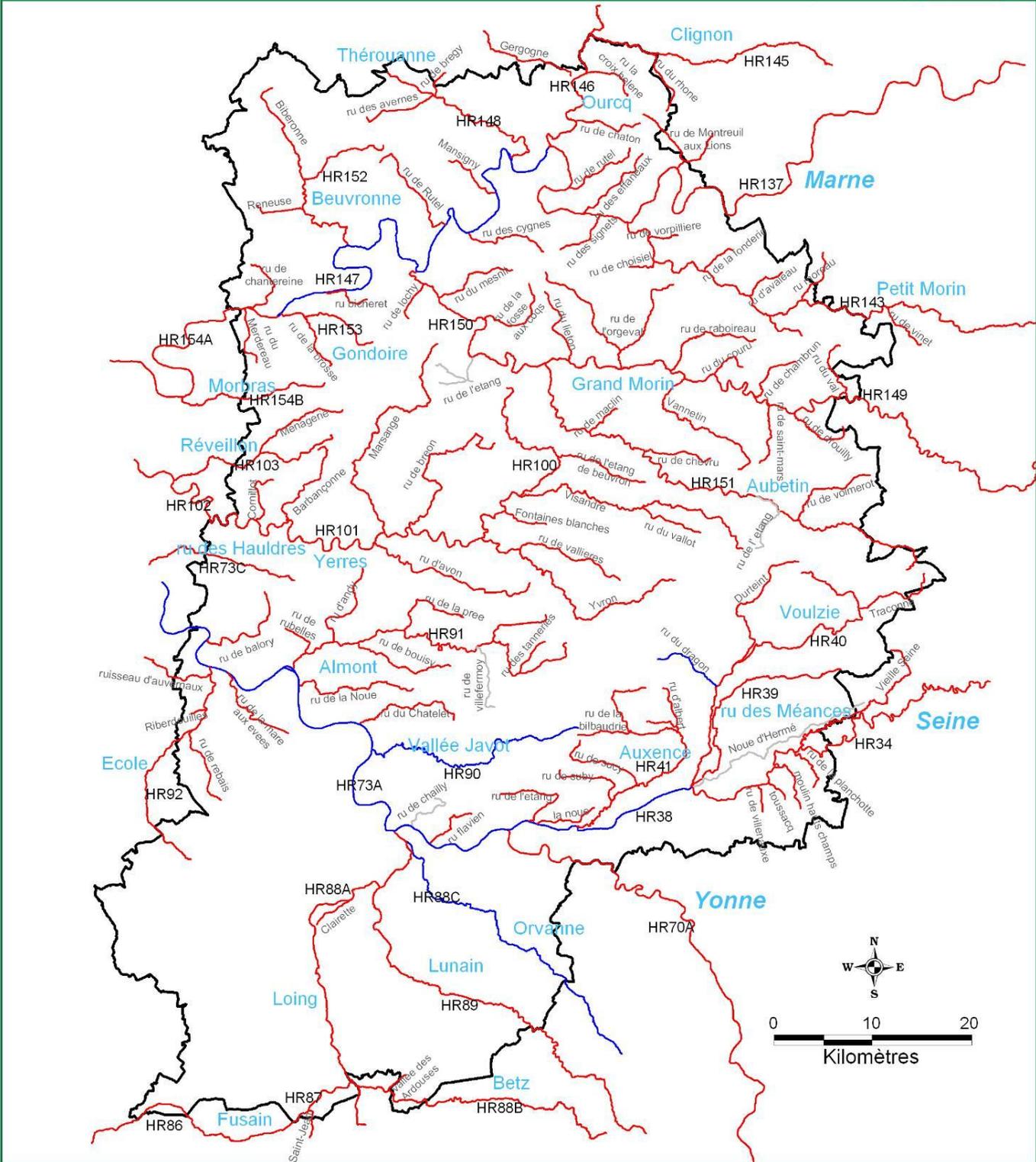
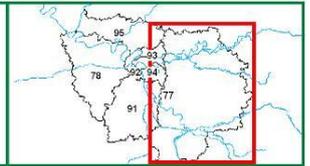
© IGN-MEEDDAT-2008 BD CARTHAGE®

Réalisation : mars 2012 C. Fabry

Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique



Etat chimique pour les masses d'eau de Seine-et-Marne



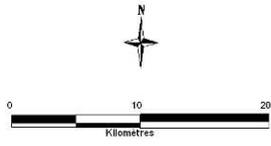
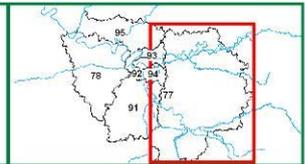
Service de l'eau et des milieux aquatiques

**Masses d'eau et état chimique (données 2007) :**

- bon état (6)
- non atteinte du bon état (111)
- information insuffisante pour attribuer l'état (5)
- limite départementale

Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique

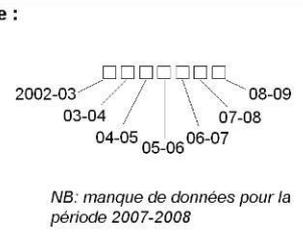
Données : DIREN-AESN  
 © IGN-MEEDDAT-2008  
 BD CARTHAGE®  
 Réalisation : mars 2010  
 C. Fabry



Service eau et sous-sol

- station petits cours d'eau
  - ◆ station grands cours d'eau
  - petit cours d'eau
  - grand cours d'eau
  - ▭ limite départementale
- Seuils SEQ-Eau qualité globale :**
- Très bonne qualité
  - Bonne qualité
  - Qualité moyenne
  - Qualité médiocre
  - Mauvaise qualité
  - absence de données

Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique



Données : DRIEE AESN  
 © IGN-MEEDDAT-2008 BD CARTHAGE®  
 Réalisation : mars 2012  
 C. Fabry



# ASSAINISSEMENT

**Nom de l'action**

Élaboration d'un schéma départemental de l'assainissement – Volet Eaux Usées et suivi de son application

**Constat/Problématique**

L'assainissement en Seine-et-Marne est majoritairement collectif (90 à 95% des logements). Le parc des stations (285 ouvrages publics) est vieillissant et est constitué, pour la majorité, de petites stations de – 2000 EH (203 STEP). En 2006, 41% des stations évaluées n'ont pas un bon fonctionnement

Le développement des services d'assainissement non collectif est en cours ; leur gestion à l'échelle intercommunale, qui n'est pas un réflexe immédiat de la part des élus, doit être accompagnée pour faciliter le contrôle et la réhabilitation de ces installations

L'état des lieux réalisé dans le cadre de la révision du SDAGE a montré une qualité dégradée (état écologique) pour la grande majorité des masses d'eau du département. La mise en conformité de l'assainissement collectif et non collectif figure dans le programme de mesures comme un levier d'action important pour l'atteinte du bon état de ces masses d'eau. L'élaboration d'un outil de planification et d'orientation partagé par l'ensemble des acteurs départementaux doit être engagée prioritairement pour répondre aux enjeux de la directive cadre sur l'eau

**Objectifs de l'action / Effets attendus**

- Avoir une vision partagée de l'assainissement dans le département et élaborer un outil commun d'aide à la décision permettant de hiérarchiser les actions « Assainissement –Eaux usées » pour participer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau
- Mettre en conformité d'ici fin 2012 l'ensemble des agglomérations non conformes à la directive eaux résiduaires urbaines.
- Aider à la mise en place des services d'assainissement non collectif, si possible à une échelle intercommunale, en s'appuyant sur des structures existantes (CC, SIASS)

**Descriptif des actions menées en 2011**

- Suivi mensuel de l'avancement du chantier de la STEU de Fontainebleau, qui a abouti le 5 janvier 2012 avec la mise en eau de la STEU. Suivi régulier des agglomérations < 2 000 EH non conformes à la DERU.
- Mise en œuvre d'un plan d'action pour mettre en conformité les agglomérations > 2 000 EH non conformes / DERU (mise en demeure, contrat AESN) et rapportage de la conformité des stations > 200 EH à la Commission Européenne.
- Poursuite de l'élaboration du schéma départemental d'assainissement :
  - Validation de l'état des lieux par les différents partenaires
  - Identification des points noirs par masse d'eau :
    - ✓ Application de la méthodologie croisant les flux de pollution des rejets des systèmes d'assainissement et la sensibilité des milieux récepteurs pour chaque masse d'eau.
    - ✓ réalisation de fiches de synthèse par masses d'eau : état du milieu, bilan de fonctionnement des systèmes d'assainissement, systèmes prioritaires et recensement des projets en cours
  - Finalisation du document de stratégie départementale de l'assainissement regroupant l'état des lieux, l'expertise des résultats de l'application de la méthodologie, et présentant les outils à mettre en œuvre pour résorber les points noirs
    - ✓ Mise en place d'un tableau de bord partagé pour le suivi et constitution de groupes de travail pour définir la stratégie à mettre en place pour chaque collectivité (collectivités concernées par plusieurs systèmes prioritaires)
    - ✓ Deux demi-journées de communication ont été menées à l'attention des collectivités concernées afin de leur présenter le SDASS d'une part et d'autre part de les inciter à engager les réflexions nécessaires à la mise aux normes
    - ✓ 12 STEU ont été mises en conformité sur 2011.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'autosurveillance des stations conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 :
  - ✓ pour les STEP > 2000 EH: 87% des scénarios d'autosurveillance SANDRE sont validés et 13 % autres sont en cours de validation. Mise en place systématique de la transmission sous format SANDRE des résultats d'autosurveillance
  - ✓ pour les STEP < 2000EH: la mise en place des bilans d'autosurveillance est effective sur l'ensemble du parc. (la validation du scénario SANDRE n'est effective que sur 5% du parc).

- Réalisation de 29 contrôles inopinés de STEP (bilans 24h en entrée sortie) par les services en charge de la police de l'eau, ainsi que 40 contrôles de boues de STEP et 5 contrôles de parcelles après épandage.

## Partenaires engagés

DDT, CG, DRIEE, AESN, CR

## Difficultés

Définition de priorités partagées

Appréhension du fonctionnement des stations d'épuration sans autosurveillance (< 2 000 EH)

## Indicateurs

Nombre et % de stations d'épuration, sous maîtrise d'ouvrage publique, non conformes à la DERU :

Taille de l'agglomération*	Agglomérations non conformes						Total Agglo. en 2011
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
≥ 10 000 EH	5 <sup>1</sup>	5	3	3 <sup>8</sup>	1 <sup>9</sup>	1 <sup>9</sup>	8
< 10 000 EH ≥ 2000 EH	9 <sup>2</sup>	5	4 <sup>4</sup>	2 <sup>6</sup>	0	0	42
< 2 000 EH ≥ 200 EH	NC	NC	10 <sup>5</sup>	12 <sup>7</sup>	7 <sup>10</sup>	5 <sup>11</sup>	153

\* quantité de pollution arrivant aux dispositifs épurateurs

Systèmes d'épuration présentant un bon fonctionnement, sous maîtrise d'ouvrage publique :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total*
<b>Station</b>	168	185	189	189	186	193	<b>257</b>
<b>Réseau</b>	76	79	61	74	68	68	<b>206</b>
<b>Système d'assainissement</b>	128	132	116	128	123	127	<b>196</b>

\* Ce nombre correspond aux sites évalués en 2011

Communes ayant réalisé leur zonage (après déclaration) et ayant un SPANC fonctionnel :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
<b>Zonage</b>	271	364	370	383	398	410	<b>514</b>
<b>SPANC créé</b>	NC	NC	263	422	468	514	<b>514</b>

Nombre de stations d'épuration publiques 2000- 10 000 EH traitant l'azote, le phosphore et les 2 paramètres :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total*
<b>Traitement N et P</b>	6	11	15	14	17	19	<b>60</b>
<b>Traitement N uniquement</b>	15	18	18	28	27	27	<b>60</b>
<b>Traitement P uniquement</b>	7	11	15	15	18	18	<b>60</b>

\* nombre de dispositifs dont la capacité nominale est située dans cette fourchette

<sup>1</sup>Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Fontainebleau, Melun Boissettes et Montereau,

<sup>2</sup>Claye-Souilly, Coupvray, La Ferté-Gaucher, Le Chatelet-en-Brie, le Mesnil-Amelot, Mormant, Nangis, Saint-Soupplets, Verneuil-l'Etang

<sup>3</sup>Mise en conformité de Mormant, Nangis, Saint-Soupplets, Verneuil-l'Etang

<sup>4</sup>Mise en conformité de Coupvray

<sup>5</sup>Bouleurs, Mouroux, Chauffry, Favières, Saint-Augustin, Villiers-Saint-Georges, Ozouer-le-Voulgis, Yèbles, Maincy, Soisy-Bouy

<sup>6</sup>Mise en conformité de La Ferté Gaucher et du Chatelet en Brie

<sup>7</sup>Non conformités : Bouleurs, Chauffry, Favières, Saint-Augustin, Villiers-Saint-Georges, Ozouer-le-Voulgis, Soisy-Bouy, Chenoise, Yèbles, Pézarche (auparavant inférieure à 200 EH – variation de charge). Est prévu à court terme le raccordement de Saint Augustin sur la STEP de Pommeuse et Mouroux a été raccordée sur la STEP de Coulommiers

<sup>8</sup>Fontainebleau, Coulommiers, Montereau

<sup>9</sup>Fontainebleau

<sup>10</sup>Favières, Saint-Augustin, Villiers Saint Georges, Ozouer-le-Voulgis, Soisy-Bouy, Chenoise, Yèbles

<sup>11</sup>Favières, Villiers-Saint-George, Ozouer-le-Voulgis, , Chenoise, Yèbles

Nombre de réhabilitations d'ANC réalisées en opérations groupées sous maîtrise d'ouvrage publique :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Opérations réhabilitation</b>	0	3 <sup>1</sup>	2 <sup>2</sup>	2 <sup>3</sup>	6	11
<b>Installations réhabilitées</b>	0	85 <sup>1</sup>	47 <sup>2</sup>	44 <sup>3</sup>	248	381

<sup>1</sup>Nonville : 17 installations, Pézarches : 23 installations, Tigeaux : 45 installations

<sup>2</sup>Nonville : 15 installations, Tigeaux : 32 installations

<sup>3</sup>Tigeaux : 26 installations, Hautefeuille : 18 installations

2010 : Hautefeuille : 20 installations, CC Gerbe : 106 installations, Nonville : 35 installations, Voinsles : 17 installations, Mondreville : 30 installations

2011 : Treuzy-levelay 30 installations, Garentreville 29 installations, Mondreville 60 installations, Nonville 36 installations, Faÿ-les-nemours 28 installations, CC pays de Seine 18 installations, CC de la Gerbe 105 installations, Marolles en brie 5 installations, CC de l'Yerres à l'Ancoeur 40 installations, Fontains 20 installations, CC de la Bassée 10 installations.

### **Perspective d'actions à court terme**

**ERU** : Suivi du plan d'action pour les > 200 EH non conformes à la DERU

**SDASS :**

- Présentation aux élus du document de stratégie départementale de l'assainissement (SDASS)
- Sur la base du SDASS, élaboration et validation du Schéma départemental de l'assainissement (mise en place d'un tableau de bord, définition des moyens et outils à mettre en œuvre en vue des objectifs fixés)
- Engagement de 10 projets sur les 21 systèmes d'assainissement prioritaires pour lesquels aucune réflexion n'est lancée à ce jour

**Autosurveillance :**

- Validation de l'ensemble des scénarios SANDRE des plus de 2000EH et d'une partie des STEP>200EH
- Transmission des résultats de l'autosurveillance au format SANDRE et expertise via le logiciel AutoSTEP des résultats
- Poursuite de la mise en place de l'autosurveillance (travaux et bilans) pour les STEP<2000EH
- Incitation à la mise en place de l'autosurveillance réglementaire des systèmes de collecte >10000 EH

**Plan micropolluants :**

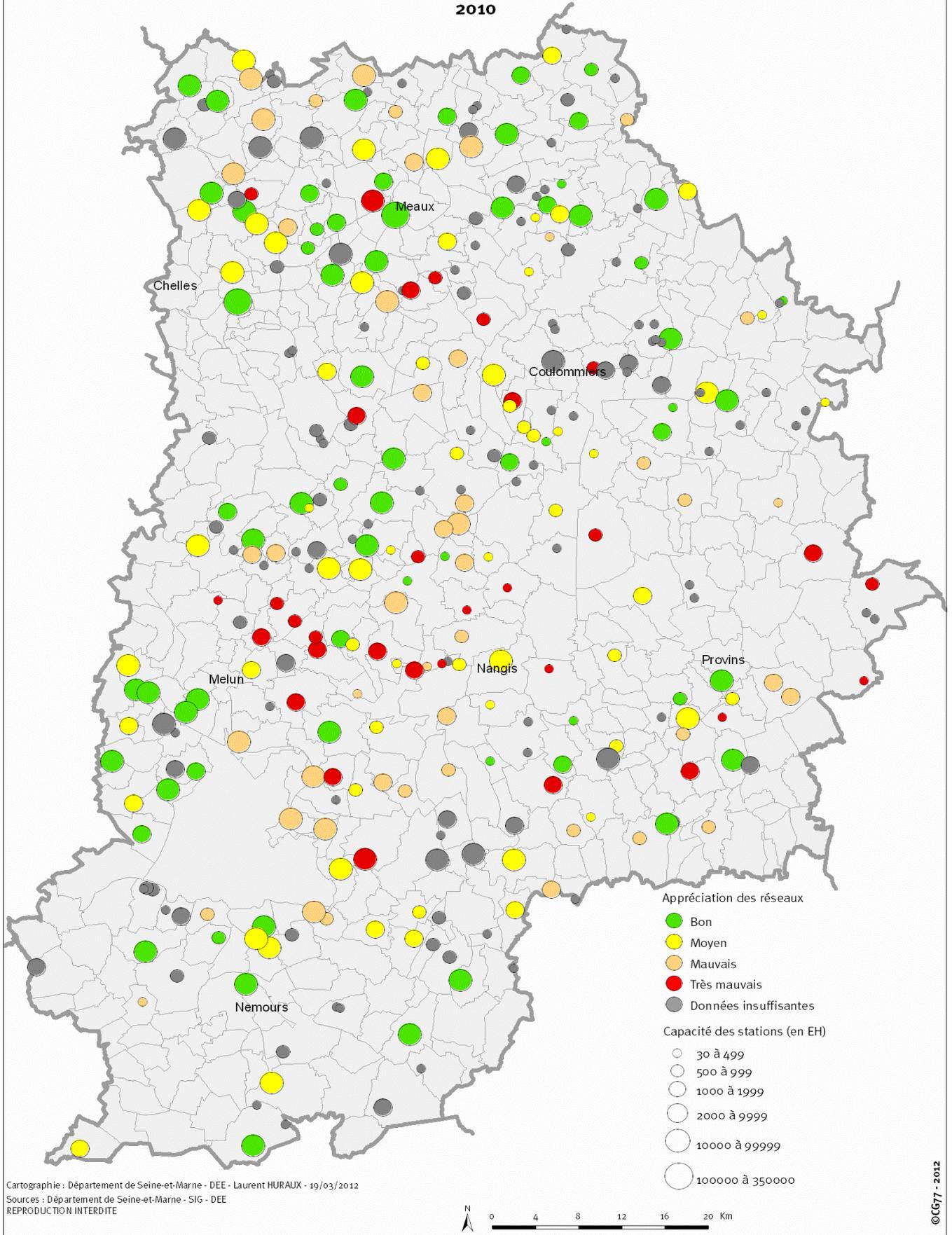
- Valorisation des résultats

**Contrôles :**

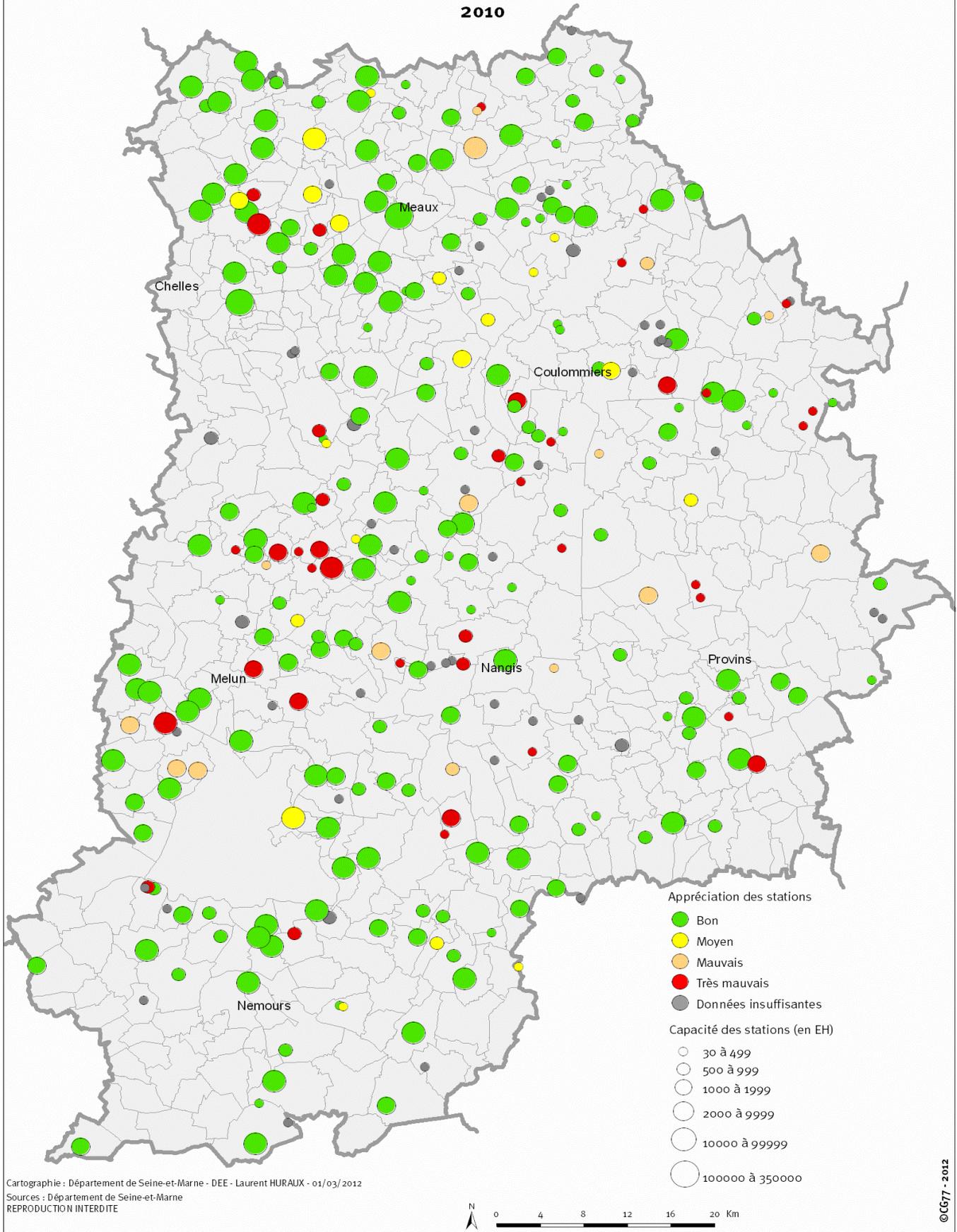
- Réalisation de 15 contrôles inopinés de rejets de STEP (bilan 24h)
- Réalisation de 20 contrôles de boues de STEP

# Schéma départemental d'assainissement Assainissement collectif / Appréciation du fonctionnement des réseaux

2010



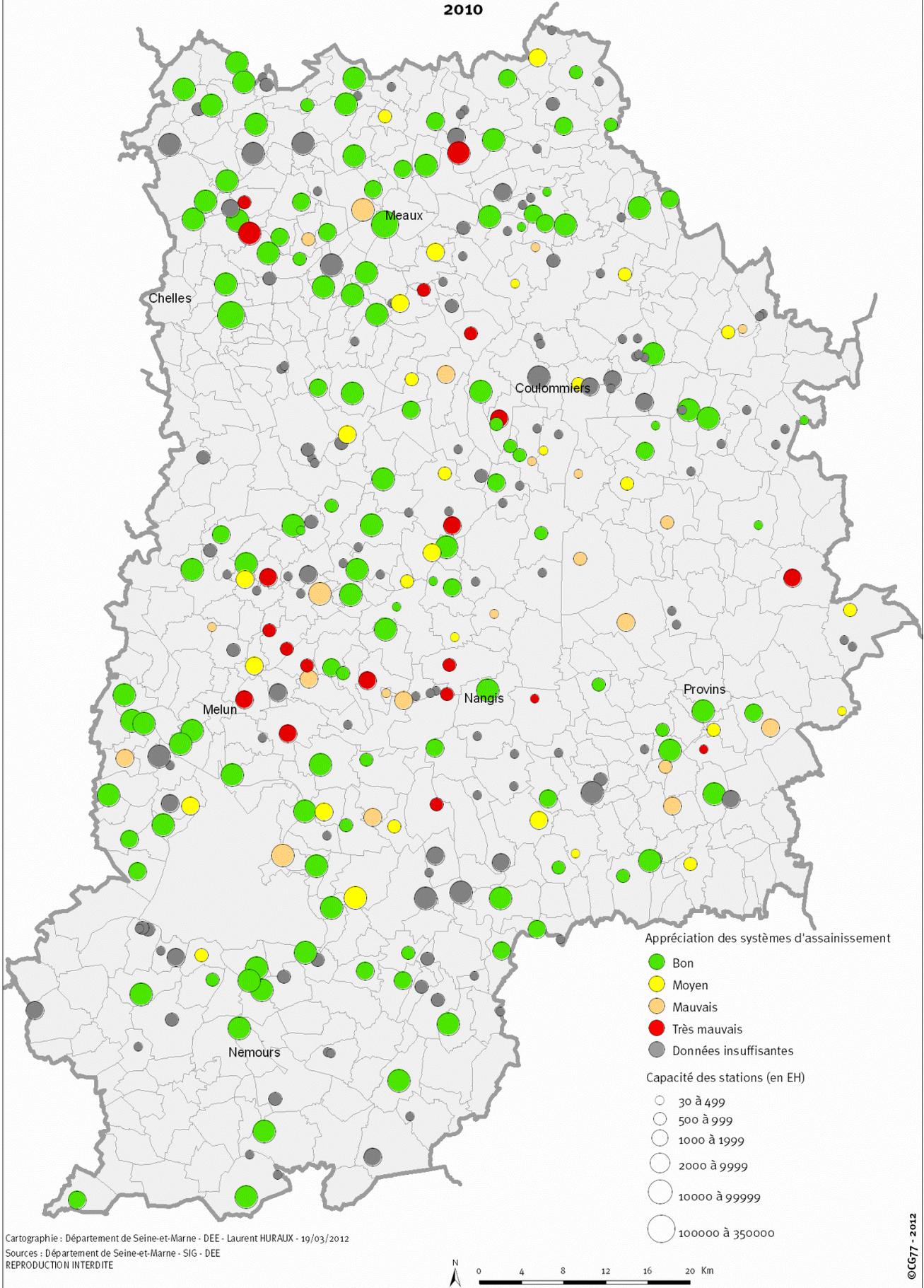
2010

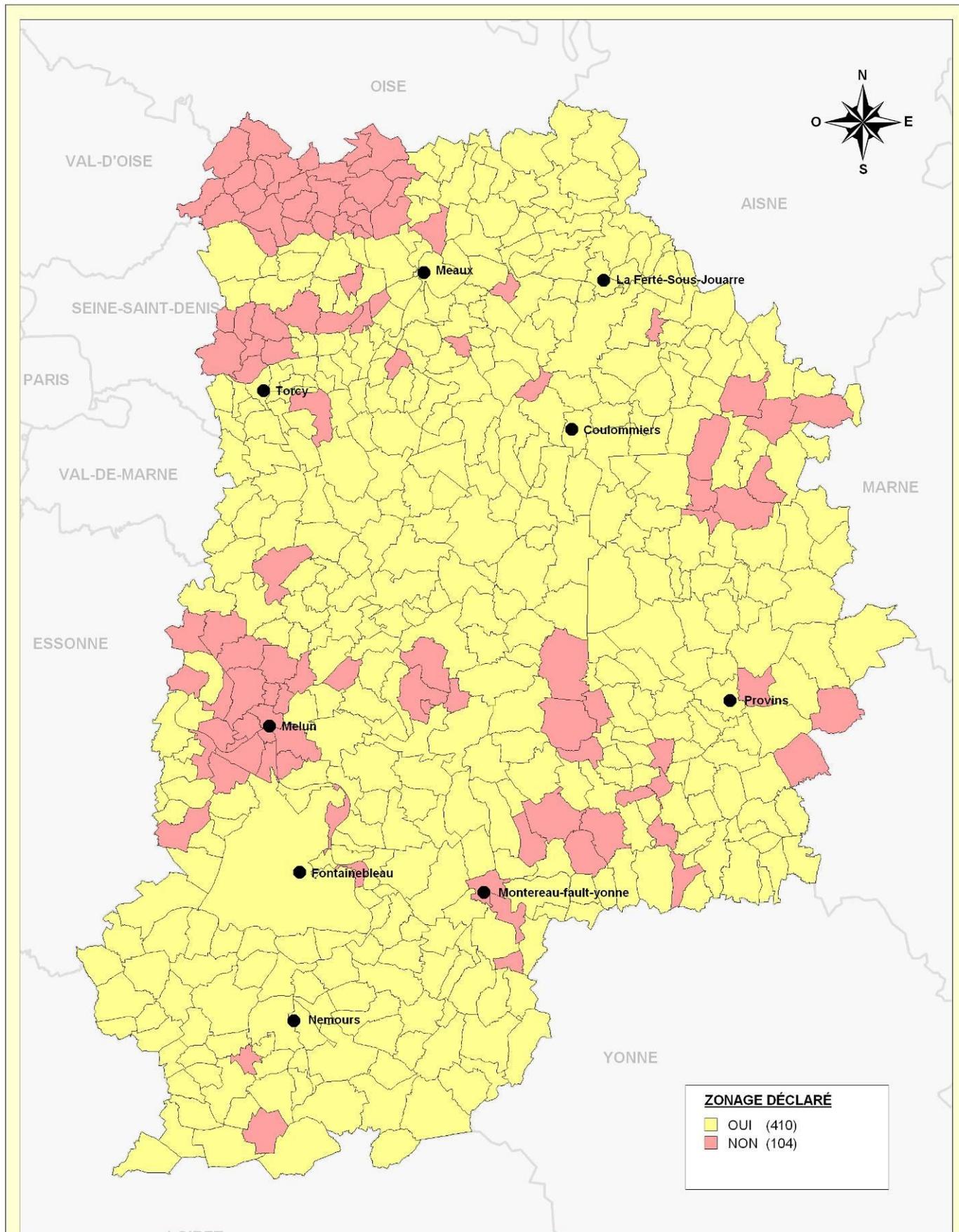


# Schéma départemental d'assainissement

## Assainissement collectif / Appréciation du fonctionnement des systèmes d'assainissement

2010





ZONAGE DÉCLARÉ	
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> OUI (410)	
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:lightcoral; border:1px solid black;"></span> NON (104)	



**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - ZONAGE DÉCLARÉ AU 31/12/2011**

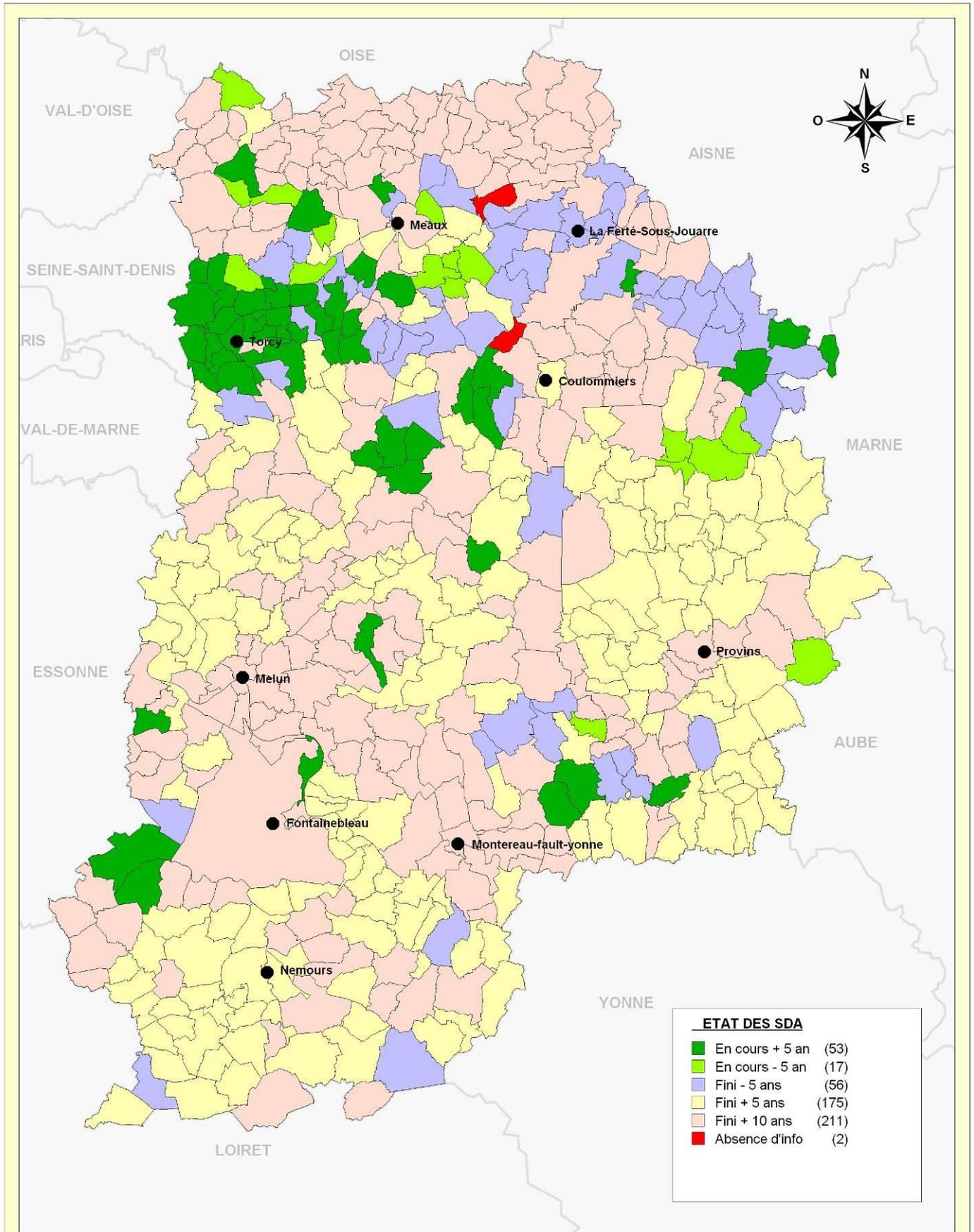
Source des données : DTT-77

Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception/réalisation DDT-SEPR-MISE-UAU

Date : Février 2012

Échelle : 1/500 000



ETAT DES SDA	
■ En cours + 5 an	(53)
■ En cours - 5 an	(17)
■ Fini - 5 an	(56)
■ Fini + 5 an	(175)
■ Fini + 10 ans	(211)
■ Absence d'info	(2)



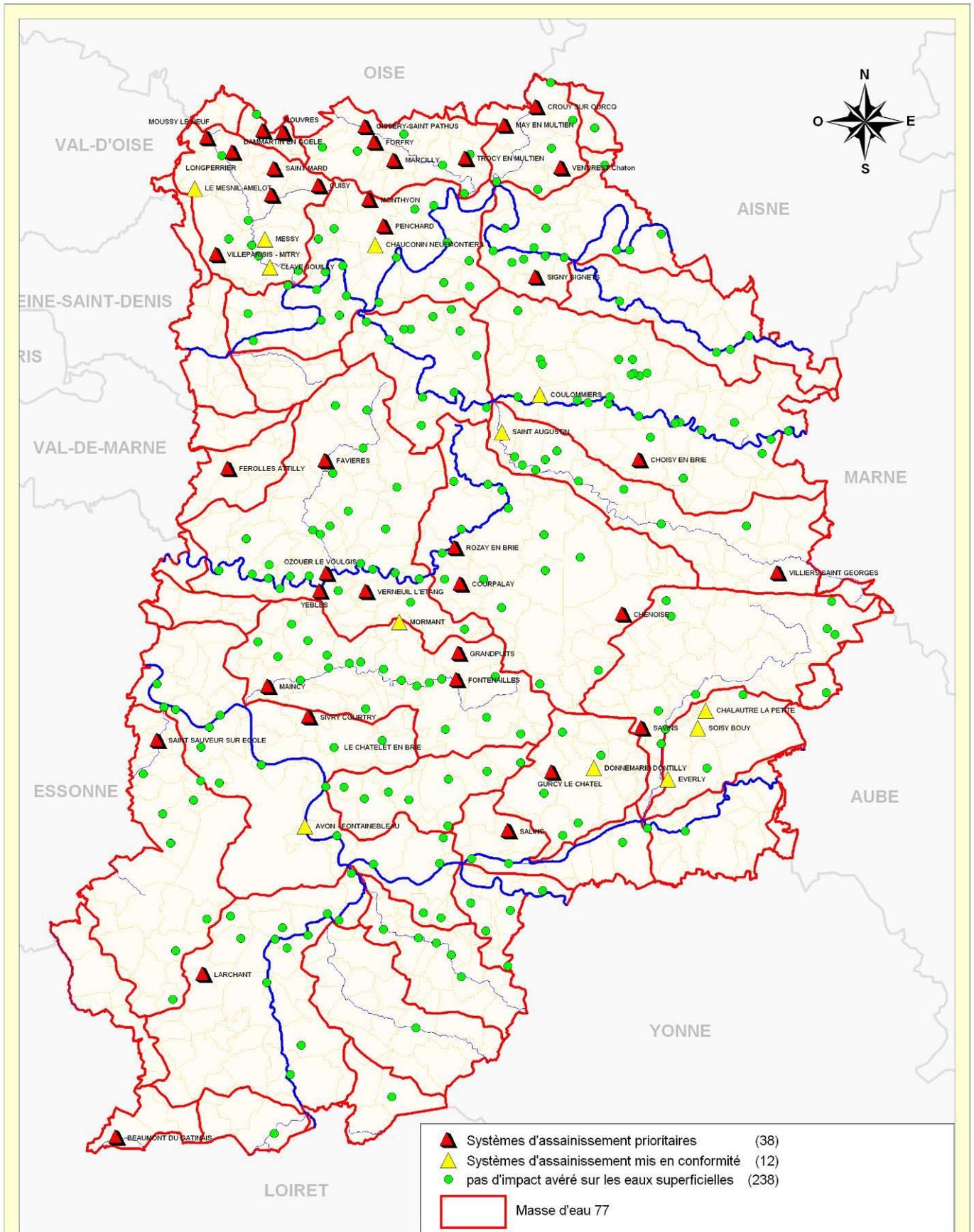
**ETAT DES SCHÉMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT AU 31/12/2011**

Source des données : CG (DEE) & DTT-77  
 Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception/réalisation DDT-SEPR-MISE-UAU

Date : Février 2012

Échelle : 1/500 000



### SITUATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRES AU 31/12/2011

Source des données : DTT-77

Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT77/SEPR/MISE/JAU

Date : Février 2012

Échelle : 1/500 000

# RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

**Axe d'action**

Réduction de l'utilisation des désherbants chimiques utilisés par les collectivités dans le cadre de l'entretien de leurs espaces publics.

**Constat**

Les communes, les gestionnaires des infrastructures routières et ferroviaires, mais aussi les particuliers utilisent des produits phytosanitaires, pour entretenir les espaces publics et privés (voirie, espaces verts, emprises ferroviaires, jardins ...) Or, la plupart de ces produits, appliqués à des doses trop fortes ou sur des surfaces imperméables, sont lessivés. Ils finissent dans le caniveau, puis via les cours d'eau, un certain nombre d'entre eux polluent la nappe en s'infiltrant dans les zones de gouffres ou les pertes en rivières, comme sur le Champigny. La qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines est donc étroitement corrélée, d'autant que dans certains secteurs, les eaux superficielles contribuent au 3/4 de l'alimentation de la nappe du Champigny.

**Objectifs de l'action**

L'objectif essentiel de l'action menée auprès des communes vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux superficielles et souterraines par les phytosanitaires.

Pour cela, AQUI'Brie et le SEPAP (Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives du Conseil général) accompagnent les communes du département et les aident à se désengager progressivement de l'utilisation des désherbants chimiques, grâce à la mise en œuvre de manière parallèle de techniques alternatives (paillage, vivaces, désherbage thermique et mécanique, réaménagements, gestion différenciée des tontes,...).

La démarche proposée comprend : une réunion d'information, un diagnostic des pratiques d'entretien des espaces publics (régie + prestataire), une sensibilisation/formation des décideurs et des agents communaux, le suivi annuel des pratiques et la communication auprès des concitoyens. Elle permet de faire évoluer le regard et les mentalités sur la place de l'herbe en ville, ainsi que sur une approche globale et différenciée de l'entretien des espaces publics. AQUI' Brie anime, sur son territoire, un réseau de partage d'expériences entre collectivités dénommé le réseau AQUI' Vert.

Par ailleurs, les communes ayant réduit d'au moins 70% les herbicides sur au moins 50% de la surface communale, peuvent signer une convention en faveur de la biodiversité sur leurs espaces verts avec Seine-et-Marne Environnement.

**Description des actions menées en 2011**

**Par AQUI' Brie** (début de l'action en 2003):

- 3 communes diagnostiquées, 27 communes formées (52 élus et agents sensibilisés dans le cadre de la phase expérimental de la CERTIPHYTO) et 123 communes suivies.
- 121 communes signataires de la Charte du Champigny
- 8 réunions du réseau AQUI' Vert (119 personnes, 42 communes), 4 lettres AQUI' Vert pour les agents et les élus des communes formées adhérentes au réseau.

**Par CG77 (SEPAP)** (début de l'action en 2007):

- 8 réunions d'information portant sur 8 communes
- 17 communes ont délibéré pour rentrer dans la démarche
- 54 communes diagnostiquées, 67 communes sensibilisées/formées (152 élus et agents sensibilisés) et 132 communes suivies (bilan annuel).
- 2 journées techniques, concernant les techniques alternatives au désherbage chimique et l'entretien des cimetières sans pesticides (110 personnes, 64 communes)
- réalisation de fiches techniques mises en ligne sur le site de l'eau en Seine-et-Marne
- rencontre avec des associations de jardiniers (jardins familiaux)

**Par Seine-et-Marne Environnement :**

- 7 communes ont signé la convention biodiversité portant à 26 le cumul des communes engagées.

**Partenaires**

AQUI' Brie, CG77, Seine-et-Marne Environnement

## Indicateurs

- 384 communes engagées (/514, 75%)
- 367 communes diagnostiquées (/engagées, 96 %)
- 299 communes sensibilisées-formées (/diagnostiquées, 81%)
- 255 communes suivies (/sensibilisées-formées, 85 %)
- 37 communes au « zéro phyto »

### Sur les territoires prioritaires du PDE:

- Ancoeur : 14/14 des communes informées, 12 diagnostiquées, 11 sensibilisées/formées et 11 suivies
- Voulzie : 7/7 des communes informées, 6 diagnostiquées, 3 sensibilisées/formées et 3 suivies
- Yerres : 23/23 des communes informées, 19 diagnostiquées, 19 sensibilisées/formées et 18 suivies
- Gâtinais : 11/17 des communes informées, 11 diagnostiquées, 11 sensibilisées/formées et 9 suivies
- Petit Morin : 3/3 des communes informées, 3 diagnostiquées, 2 sensibilisées/formées et 1 suivie

### Indicateurs des pratiques pour les communes entrées dans la démarche :

Indicateurs des pratiques sur le Champigny seine et marnais	2007		2008		2009		2010		2011	
	Etat initial	Après suivi	Etat initial	Après suivi	Etat initial	Après suivi	Etat initial	Après suivi	Etat initial	Après suivi
Volume de produits en Litres	3171.8	1027.1 (-68%)	4273	1359 (-68%)	4 411	882 (-80%)	4811	1031 (-79%)	5775	1210 (-79%)
Quantité de matières actives en kg	819.8	261.2 (-68%)	1017	324 (-68%)	1 475	295 (-80%)	1637	328 (-80%)	1911	408 (-79%)
Communes utilisant des produits complexes sur la voirie (en %)	71	16	67	18	53	18	50% 55/109	4% 4/109	49% 60/123	5% 6/123
Communes traitant chimiquement les berges des rus et les fossés (en %)	36	0	35	0	27	1	25% 27/109	1 % 1/109	34% 42/123	0% 0/123
Communes traitant chimiquement leur voirie (en %)	100	91	100	91	88	76	95% 104/109	41% 44/108	98% 121/123	52% 64/123
Communes ayant acquis un désherbeur thermique	0	24	0	36	0	54	0	59	0/123	61/123
Communes ayant acquis un matériel de désherbage alternatif (autre que thermique)	-	-	0		0	3	0	12	0/123	12/123
Communes ayant adapté le cahier des charges de leur prestataire (en %)	-	-	0%	42%	0%	42%	0%	55%	0% 0/15	75% 11/15

Indicateurs des pratiques sur l'ensemble du département	2009		2010		2011	
	Etat initial	Après suivi	Etat initial	Après suivi	Etat initial	Après suivi
Volume de produits en Litres	5718	1588 (-72%)	8358	2404 (-71%)	10735	3020 (-72%)
Quantité de matières actives en kg	1889	531 (-72%)	2660	801 (-70%)	3494	1029 (-71%)
Communes utilisant des produits complexes sur la voirie (en %)	59	24	54 % 101/187	14 % 26/187	50% 127/255	17% 44/255
Communes traitant chimiquement les berges des rus et fossés (en %)	22	1	18% 34/187	0.5% 1/187	20% 52/255	0% 0/255
Communes traitant chimiquement leur voirie (en %)	89	76	94% 176/187	51 % 96/187	95% 241/255	59% 151/255
Communes ayant acquis un désherbeur thermique	0	62	0/187	82/187	15/255	108/255
Communes ayant acquis un matériel de désherbage alternatif (autre que thermique)	0	7	0/187	23/187	0/255	28/255
Communes ayant adapté le cahier des charges de leur prestataire (en %)	11%	44%	11%	44%	16% 5/32	48% 15/31

### Sur le Champigny :

- Poursuite du développement du réseau AQUI' Vert vers un objectif « 0 herbicide » : travail en groupe sur des thématiques de réduction d'utilisation des pesticides et développement des pratiques alternatives au désherbage chimique.
- Formation validante CERTIPHYTO auprès des décisionnaires et applicateurs de pesticides en zone non agricole.
- Poursuite de la recherche de l'engagement de toutes les communes avec l'appui des nouvelles éco-conditions associées au financement du Département.

### Hors Champigny :

- Entrée dans la démarche de communes concernées par les nouvelles éco-conditions associées au financement du Département.
- Sensibiliser les particuliers via une campagne d'affichage à l'été 2012
- Densification du site Internet sur l'eau et réalisation de nouvelles fiches techniques
- Réflexions pour la mise en place d'un Trophée zéro phyto en 2013.

## Méthodologie

### Origine des données pour le Champigny : territoire seine et marnais de la nappe du Champigny (200 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2003 et 2011
- Source des pratiques état initial : diagnostic des pratiques réalisé par AQUI' Brie
- Source des pratiques état final : dernier suivi des pratiques réalisé par AQUI' Brie

### Origine des données pour CG77/SEPAP hors nappe du Champigny (314 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2007 et 2011
- Source des pratiques / état initial : diagnostic des pratiques réalisé par le Service de L'eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)
- Source des pratiques / état final : dernier suivi des pratiques réalisé par le Service de L'eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)

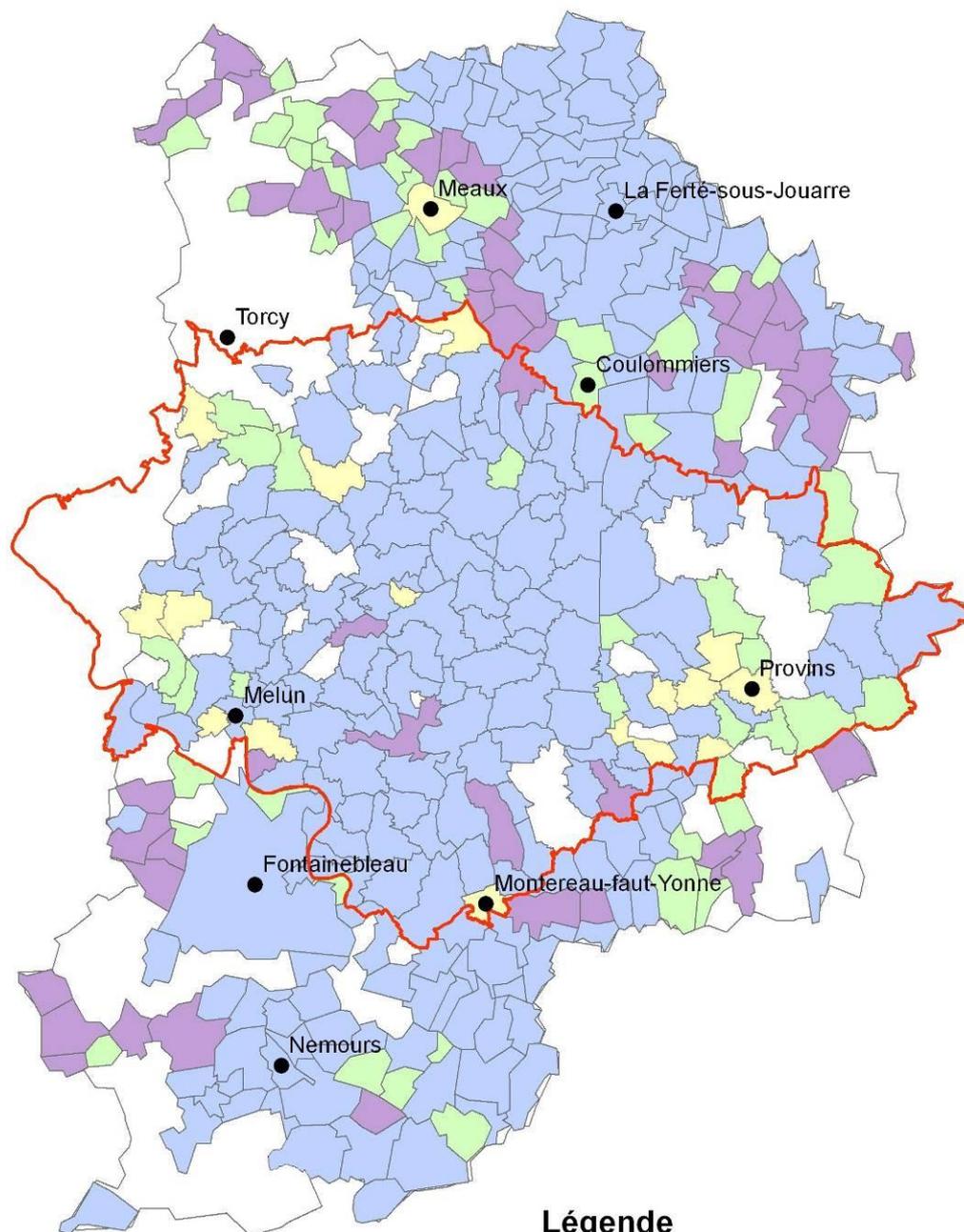
### Origine des données pour l'ensemble du département : (514 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2003 et 2011
- Source des pratiques / état initial : diagnostic des pratiques réalisé par AQUI'Brie et le Service de L'eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)
- Source des pratiques / état final : dernier suivi des pratiques réalisé par AQUI'Brie et le Service de L'eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)

### **Un calcul est effectué sur les mêmes communes formées et suivies. Les indicateurs sont calculés selon les données recueillies lors du diagnostic et comparées à celles récupérées lors du dernier suivi.**

- Quantité de matières actives : la quantité de matières actives est calculée sur la base de la composition du produit et du volume de produits utilisés annuellement (dose X surface X grammage de la matière active)
- Communes utilisant des produits complexes sur la voirie (en %) : Cf. calcul de la quantité de matières actives en ne tenant compte que des produits complexes appliqués sur la voirie
- Communes traitant chimiquement leurs rus et fossés (en %) : ratio du nombre de communes traitant chimiquement les rus sur le nombre de communes formées et suivies
- Communes traitant chimiquement leur voirie (en %) : ratio du nombre de communes traitant chimiquement la voirie sur le nombre de communes formées et suivies
- Communes ayant acquis un désherbeur thermique : nombre de communes ayant à leur disposition un désherbeur thermique.
- Communes ayant adapté le cahier des charges de leur prestataire (l'entretien des espaces publics d'une collectivité est réalisé soit totalement en régie, soit totalement en prestation, soit mixte) (en %) : ratio du nombre de communes ayant adapté le cahier des charges de leur prestataire lors du renouvellement du marché en insérant les préconisations suggérées par l'animateur.
- Communes ayant acquis un matériel de désherbage alternatif (broyeurs, désherbeur à eau chaude, réciprocatrice, Brosseuse, etc ...) autre qu'un désherbeur thermique : nombre de communes ayant à leur disposition un tel matériel. (remarque pour AQUI'Brie : n'apparaîtra ici que les matériels subventionnés, alors que pour l'acquisition de désherbeur thermique cela fait partie du bilan au moment du suivi).

## Communes de Seine-et-Marne engagées dans une démarche de réduction des herbicides au 31 décembre 2011



SIG AQUi' Brie  
mars 2011  
Source : Fond IAURIF  
Données AQUi' Brie et CG77/SEPAP

### Légende

- communes uniquement rencontrées (n=16)
- communes uniquement diagnostiquées (n=57)
- communes diagnostiquées et formées (n=55)
- communes suivies (n=255)
- Limites du territoire d' AQUi' Brie



**Axe d'action**

Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par la Direction Principale des Routes (DPR) et la Direction Interdépartementale des Routes d'Ile-de-France (DIRIF) pour l'entretien des routes départementales et nationales et leurs abords.

Le suivi des 89 bassins de régulation des eaux pluviales sur les routes départementales avec priorisation selon 4 critères : la conformité aux prescriptions des arrêtés d'autorisation de rejet, la maîtrise des risques de pollution des cours d'eau, la localisation vis-à-vis des périmètres de captage et le potentiel écologique de certains bassins. L'objectif est d'optimiser l'entretien de ces ouvrages tout en préservant leur intérêt écologique et leur inscription potentielle dans la trame verte et bleue.

Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des voies ferrées et de leurs abords par la SNCF. Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des parcours et abords par les gestionnaires de golfs. Développement de méthodes alternatives d'entretien et d'arrosage des parcours de golf

**Constat****Routes :**

Depuis 2009, après une période de plus de 5 ans de réductions régulières des volumes de produits phytosanitaires utilisés, la Direction Principale des Routes du Conseil général (DPR) est passée au « zéro phyto » sur les 4 500 km de routes départementales. Désormais, la gestion de la végétation des bords de routes ne répond plus seulement au double impératif de garantir la sécurité des usagers et de préserver l'intégrité de la chaussée et des ouvrages attenants. En effet, elle poursuit désormais 2 autres objectifs que sont : intégrer les dépendances végétalisées des routes parmi les corridors de la trame verte du Grenelle de l'Environnement et utiliser la végétation pour filter les polluants générés par la circulation routière.

Concernant les bassins de régulation des eaux pluviales des routes départementales, le parc de bassins présents sur le département était mal connu, c'est la raison pour laquelle un inventaire a été réalisé et une expertise a été lancée par différents services du Département (DPR et DEE) afin de favoriser un entretien permettant de mieux utiliser le potentiel écologique de certains bassins.

Par ailleurs, depuis 5 ans, la DIRIF a également fortement réduit l'utilisation des produits phytosanitaires sur les 56 km de voies rapides urbaines, les 161 km de routes nationales et les 97 km de bretelles routières. Ainsi, en 2011 aucun produit phytosanitaire n'a été utilisé sur les centres de Brie-Comte-Robert, Marles-en-Brie et Villeparisis.

**Voies ferrées :**

La maîtrise de la végétation sur les voies ferrées et leurs abords répond au double impératif de garantir la sécurité des usagers et de préserver l'intégrité des voies. Le traitement est réalisé par des passages d'engins désherbeurs (trains ou camions). Cet entretien est réalisé en fonction des contraintes organisationnelles des gestionnaires sur des surfaces très importantes. La SNCF s'est engagée dans une optimisation des traitements par la modulation des doses et la gestion des fonds de cuve et emballages vides. Par ailleurs, une partie de l'entretien est réalisé de façon mécanique sur les voies et abords (débroussaillage, élagage, arrachage d'arbres).

**Golfs :**

Jusque récemment, l'utilisation massive de pesticides (fongicides et herbicides) et l'apport important d'eau par arrosage étaient les moyens privilégiés pour assurer une qualité visuelle des parcours. Une charte nationale, à l'initiative de la Fédération Nationale de Golf, fait la promotion d'une gestion alternative de l'entretien des aires de jeux et la recherche de solutions durables, mais elle est encore peu prise en compte par les golfs. Désormais, les contraintes pédoclimatiques et les impasses techniques des pesticides rendent également nécessaires une réflexion plus approfondie sur la gestion économiquement et environnementalement durable de ces surfaces engazonnées.

**Objectifs de l'action**

L'objectif de l'action vise à terme la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant les pollutions des eaux superficielles et souterraines.

**Description des actions menées en 2011****Routes :**

La DPR s'est engagée définitivement sur la voie du non chimique pour l'entretien des 4 500 km de routes départementales.

L'année 2011 a vu la mise en place, à titre expérimental, de nouvelles pratiques de fauchage des accotements sur une partie du territoire : augmentation de la hauteur de coupe, réduction du nombre de passes, report de 15 jours de la date de début de campagne, fauche tardive des fossés et des espaces situés au delà.

Les résultats de ces essais étant très positifs, le périmètre de la zone d'expérimentation sera étendu à la majorité du territoire

AQUI'Brie en 2012. Par ailleurs, les services d'exploitation ont expérimentés différentes techniques alternatives de désherbage. Une attention particulière a été portée sur le nettoyage par brossage des bordures et caniveaux. Certains matériels sont prometteurs et le Département fera l'acquisition de quelques exemplaires au début de l'année 2012.

80 bassins sur 89 ont été visités sur l'année par les services de la DPR et de la DEE. Ces inspections ont permis dans un premier temps la mise en sécurité immédiate de certains bassins de rétention et dans un deuxième temps de les diagnostiquer tant sur le plan hydraulique (régulation et qualité des eaux) que sur le plan écologique.

Cette analyse a ainsi identifié : la nécessité de mettre en sécurité une vingtaine de bassins dont les clôtures étaient détériorées ou avec des ouvrages dangereux présentant des risques pour des visiteurs distraits ; 1 ouvrage situé sur un périmètre de protection de captage d'eau potable présente des défauts d'étanchéité méritant une intervention et une trentaine de bassins ont été qualifiés comme stratégiques en terme de déplacement de la faune et la flore.

#### Voies ferrées :

SNCF est devenu membre d'AQUI' Brie en 2011. Des réunions de concertation ont eu lieu pour améliorer la connaissance de leurs pratiques d'entretien sur l'ensemble du territoire d'AQUI' Brie et non plus uniquement sur les territoires Ancoeur et Voulzie.

#### Golfs :

Evaluation des risques liés aux pollutions ponctuelles et diffuses liés à l'utilisation des pesticides. Suivi des prélèvements d'eau et des pratiques d'arrosage pour les golfs diagnostiqués. Evaluation des besoins et recherches des solutions alternatives sur les différents sites. Rencontre de la Fédération Française de Golf. Réalisation, en cours, d'une synthèse sur les pratiques alternatives d'entretien des parcours de golf.

### Partenaires

CG (DPR, DEE), AQUI' Brie, DIRIF

### Indicateurs

Routes :	Consommation produits phytosanitaires DPR					Consommation produits phytosanitaires DIRIF				
						Centre de Brie-Comte-Robert Centre de Marles-en-Brie		Centre de Villeparisis		
Années	2007	2008	2009	2010	2011	2010	2011	2010	2011	
Volume de produits (L)	705	245	0	0	0	0	0	50	0	
Voies ferrées :	Ancoeur					Voulzie				
	2007	2008	2009	2010	2011	2007	2008	2009	2010	2011
Surface traitée (ha)	13,3	1,8	11,4	22,3	22	7,72	0	4,7	0	4,1
Volume de produits (l)	158,9	39,0	57,2	230,3	138,3	189,14	0	70,4	0	61,1
Quantité de matières (kg)	32,9	15,7	14,8	61,8	41,8	50,82	0	17,0	0	14,2
Matières actives par ha traités	2,5	8,6	1,3	2,8	1,9	6,6	0	3,6	0	3,5

#### Golfs :

Nombre de golfs diagnostiqués :

- 4/7 golfs en activité sur la zone du Champigny, en Seine-et-Marne.
- 1 golf hors de la zone du Champigny.

### Difficultés

#### Routes :

Quant aux désherbeurs thermiques, leur utilisation pose des problèmes de sécurité en raison des risques de brûlure et des problèmes de stockage et de transport des bouteilles de gaz. De plus, leur mode d'utilisation s'avère très variable d'un agent à l'autre malgré les consignes données. La tendance actuelle est, pour ces principaux motifs, d'en limiter progressivement l'usage.

**Voies ferrées :**

Le faible créneau disponible en raison de la densité du trafic francilien et de la disponibilité des moyens de désherbage ne permet pas de réaliser les traitements chimiques dans les meilleures conditions (surdosage, lessivage important). Les difficultés techniques mais aussi leur coût et l'organisation de leur mise en œuvre freinent actuellement le développement des techniques alternatives au traitement chimique.

**Golfs :**

L'aspect visuel est perçu comme un critère de bonne jouabilité par les joueurs. Perception d'une pression commerciale sur les gestionnaires de golfs pour assurer cette qualité visuelle. L'historique et les choix antérieurs de développement de l'activité sont un frein à la mise en place de certaines pratiques alternatives. L'éducation des joueurs sur l'impact environnemental est insuffisante. La diversité des situations des différentes structures (privé, public, groupe ou individuel, amateurs ou compétition) impose une adaptabilité des solutions proposées.

**Perspective d'actions à court terme****Routes :**

- Pour les accotements, le département expérimentera la technique du mélange terre pierre qui permet d'obtenir des surfaces végétalisées qui supportent sans déformation le stationnement de véhicules lourds et qui ne nécessite qu'un entretien très réduit du fait de la pauvreté en matière organique du support.
- Pour lutter contre la prolifération de la renouée du Japon sans utiliser de produits chimiques, la DPR expérimente actuellement sur des talus un système qui vise à étouffer ces plantes invasives. Il consiste en la couverture du sol par une bâche biodégradable et la plantation de plançons de saules à travers la bâche en prenant garde de n'ouvrir aucun trou.
- Pour réduire les coûts d'entretien des ilots de carrefours et des dessous de glissières de sécurité, la DPR mettra très prochainement à disposition des concepteurs une fiche technique qui proposera divers types d'aménagements alternatifs (minéralisation souple à base de pierres, couvre sols végétal, ...).
- Pour les bassins de régulation des eaux pluviales des routes départementales : les estimations des travaux concernant la sécurité et l'étanchéité des bassins sont en cours et des mesures particulières susceptibles d'assurer une meilleure protection des sites les plus intéressants écologiquement sont à l'étude. Par ailleurs 18 bassins en eau feront l'objet de prélèvements physico-chimiques afin d'évaluer la qualité de l'eau.

**Autoroutes :**

- Prise de contact avec les sociétés gestionnaires des autoroutes (APRR pour l'A5 et l'A6 et la SNEF pour l'A4)

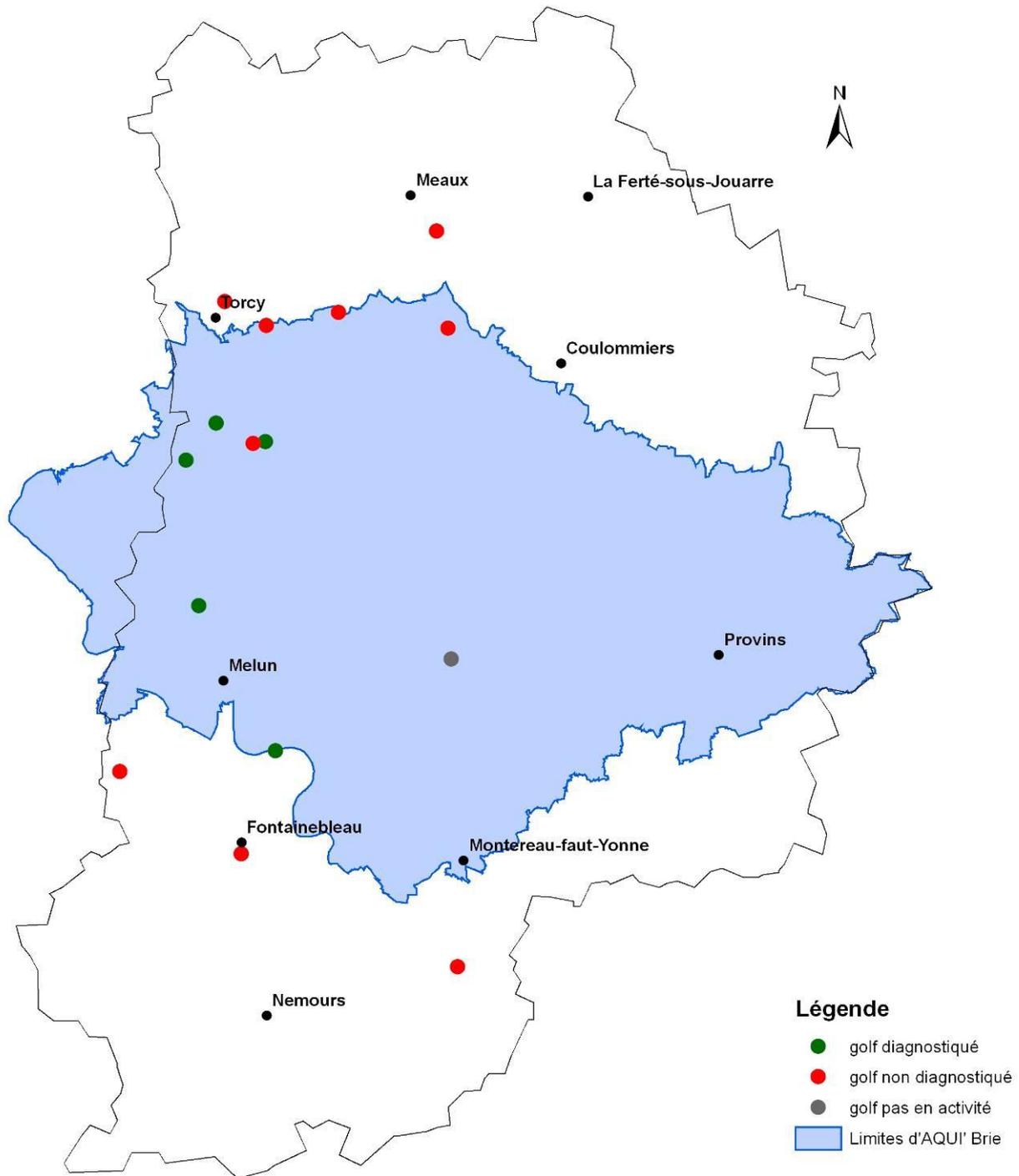
**Voies ferrées :**

Poursuite du suivi des pratiques de désherbage chimique et d'entretien mécanique sur ensemble du Champigny. Suivi des projets pilotes de limitation de l'impact de l'activité ferroviaire avec SNCF et RFF sur le Champigny.  
Suivi des pratiques de désherbage chimique et d'entretien mécanique hors de la nappe de Champigny.

**Golfs :**

Poursuite des diagnostics des golfs sur l'ensemble du département. Accompagnement des golfs ayant des projets de solutions alternatives d'entretien et d'arrosage des parcours. Finalisation et présentation de la synthèse des pratiques.

## Golfs de Seine-et-Marne



SIG AQU' Brie  
mars 2012  
Source : Fond IAURIF  
Données AQU' Brie et CG77/SGE

0 20 Km

**Nom de l'action**

Mesures du volet préventif agricole

**Constat et perspectives 2011**

- Les pollutions diffuses sur les paramètres nitrates et phytosanitaires restent importantes au regard du suivi réalisé tant au niveau des eaux de surface que souterraines.
- Les pratiques agricoles évoluent en permanence grâce aux conseils et également en fonction des paramètres climatiques et réglementaires mais des marges de progrès restent accessibles.
- L'accompagnement des agriculteurs reste important au travers de l'ensemble des offres de conseils proposées par les organismes économiques et la Chambre d'Agriculture notamment sur les sujets des apports d'azote et aussi sur les itinéraires à bas niveau d'intrants.
- L'aménagement des cours de ferme est un point d'amélioration permanent.

**Objectifs des actions agricoles**

- Evolution des pratiques agricoles vers une réduction des phytosanitaires et des nitrates
- Evolution des pratiques vers une gestion économe de l'eau.
- Amélioration de la connaissance et du suivi des pratiques agricoles.
- Développement du système de conseil agricole apporté aux exploitants, notamment en production intégrée et biologique.

**Descriptif des actions menées en 2011**

- Poursuite des actions incitatives d'aménagements des cours de ferme et du matériel (PVE) et de changements de pratiques agricoles visant la réduction des phytosanitaires (MAE Eau) sur les territoires prioritaires. (Bilan MAE Eau sur les 5 premières années d'engagement : 92 agriculteurs représentant 9 751 ha en réduction phyto hors herbicide dont 7 200 ha en herbicide soit 19% de la SAU des 5 territoires prioritaires avec des disparités en fonction des territoires).
- Mise en place du 4<sup>ème</sup> Programme d'actions Nitrates dont les mesures prévoient un renforcement de l'encadrement des pratiques de fertilisation (date et dose des apports d'azote), une couverture intégrale des sols en interculture en 2012 et un renforcement de l'utilisation des outils d'aide à la décision (reliquats d'azote en sortie d'hiver, solde azote par culture, diagnostic d'exploitation).
- Maintien des aides financières et techniques pour accompagner la conversion à l'agriculture biologique (Etat, Agence de l'eau, Région et Département, ce dernier agissant par des aides financières indirectes, grâce aux partenariats avec CA77 et GAB/AMAP/Terre de Liens).
- Poursuite du travail de collecte et restitution des DAEG grâce à la réalisation de plus de 600 diagnostics d'exploitation depuis 2007 par les membres du Conseil Environnemental 77 et les porteurs de projet.
- Poursuite des actions de démonstration des itinéraires en production intégrée tant sur les céréales d'automne que sur les cultures de printemps. Ces actions sont organisées autour d'un réseau de parcelles pour les expérimentations annuelles d'itinéraires techniques et autour d'un réseau de 6 fermes de références pour les systèmes de cultures intégrées sur la rotation.
- Poursuite du suivi du réseau de parcelles de surveillance du territoire en grandes cultures et maraichage.
- Réalisation de formations sur la production intégrée proposées prioritairement aux agriculteurs engagés en MAE Eau et sur le CERTI PHYTO en partenariat avec les organismes économiques.
- Mise en place de 2 réseaux de fermes DEPHY dans le cadre des actions ECO PHYTO sur les secteurs Centre-nord et Gâtinais.
- Poursuite des actions de conseils techniques au travers d'Info.pl@ine à plus de 1000 abonnés.
- Reconstitution de la gestion quantitative test et collective sur la nappe du Champigny pour les irrigants en 2011 et diffusion du bulletin de conseil Irripl@ine à tous les irrigants.
- Poursuite de l'animation sur la nappe de Champigny et notamment sur les bassins prioritaires Ancœur et Voulzie :
- Suivi d'un réseau de 200 parcelles pour le conseil des pratiques de fertilisation azotée, élaboration de lettres de conseils.
- Animation territoriale au travers des lettres d'infos Ancœur&Voulzie, de réunions d'information, visites et tours de plaine. Réalisation de DAEG et suivi des expérimentations. Développement des contractualisations MAE/PVE. Suivi des MAE.
- Fin de la réalisation des aménagements auto-épuration des pesticides issus du drainage agricole sur la zone des points d'engouffrement de Rampillon.

## Partenaires engagés

Chambre d'Agriculture 77, Eau de Paris, AQUI' Brie, Conseil régional, Conseil général, AESN, DDT

## Difficultés

- Mobilisation progressive des agriculteurs par territoire très dépendant des éléments économiques et de l'animation mise en place.
- Accompagnement technique des agriculteurs en matière de gestion des adventices en agriculture conventionnelle insuffisamment développé.
- Manque d'éléments de connaissance pour évaluer l'impact des pratiques agricoles sur la protection des ressources en eau.
- Difficulté liée à l'intégration des exploitations agricoles dans un système technico-économique beaucoup plus large et complexe, d'où une évolution lente.
- - Manque d'harmonisation entre les financeurs pour le PVE.

## Propositions d'actions a court terme

- Renforcement du travail réalisé au sein du Conseil Environnement 77 :
  - ✓ Poursuite des diagnostics agro-environnementaux d'exploitation sur l'ensemble du département (DAEG),
  - ✓ Mise en commun des références et des outils de pilotage de la fertilisation azotée notamment dans la mise en place des Groupes Régionaux d'Experts Nitrates (GREN),
  - ✓ Formation des techniciens des organismes stockeurs à la production intégrée,
  - ✓ Valorisation des informations collectées dans les DAEG pour améliorer la connaissance des pratiques.
- Poursuite des actions visant à réduire les intrants (information, expérimentation, formation) notamment vis-à-vis des techniques de désherbage mécanique.
- Accompagnement technique des agriculteurs ayant signé une MAE Eau.
- Poursuite de la communication pour le développement des contractualisations MAE et PVE avec de nouvelles mesures azote et phytosanitaire pour la MAE et de nouveaux investissements pour les PVE.
- Mise en place d'une mesure de « Maintien » pour les agriculteurs ayant contractualisé une MAE Eau en 2007 afin de leur permettre de maintenir un niveau de réduction de phytosanitaires au niveau le plus bas de l'engagement précédent.
- Poursuite des diagnostics cour de ferme pour le raisonnement des aménagements.
- Renforcement de l'accompagnement technique des agriculteurs biologiques.
- Développement des aménagements parcellaires limitant les transferts d'intrants dans les zones à risque (gouffres de Rampillon, mutualisation du gel et des cultures et travail sur les cultures économes en intrants dans les périmètres de captage - Miscanthus – action Agence de l'eau)

## Plan Végétal Environnement

Ce dispositif vise à aider les agriculteurs qui réalisent des investissements dans des aménagements ou l'acquisition de matériels neufs visant à réduire les risques sur l'environnement. Il est accessible aux exploitations dont les sièges sociaux se trouvent sur l'une des communes prioritaires. Depuis 2010, les investissements sont séparés en 2 catégories, l'une concernant les investissements non productifs (aires de remplissages, aménagement en faveur de la biodiversité) et l'autre, les investissements productifs (matériel de travail du sol, pulvérisation, désherbage mécanique, ...)

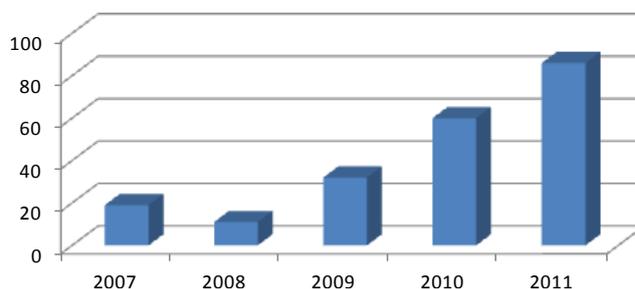
Selon les financeurs, le taux de financement et le type d'investissements ou de matériels concernés varient. Sur les 5 dernières années, on peut constater que le nombre de dossiers PVE augmente, notamment en 2011 avec 89 PVE réalisés.

Historiquement, les PVE concernent principalement l'aménagement d'aire de remplissage (63 dossiers représentant 30% de l'ensemble).

Depuis 2009, les investissements de matériel de désherbage mécanique et d'optimisation des apports (coupure de tronçon de rampe, épandage en localisé,...) concernent la majorité des dossiers (92% des dossiers en 2011).

Les autres types d'investissement sont les matériels de semis de couvert et tous les équipements de récupération des eaux de pluies.

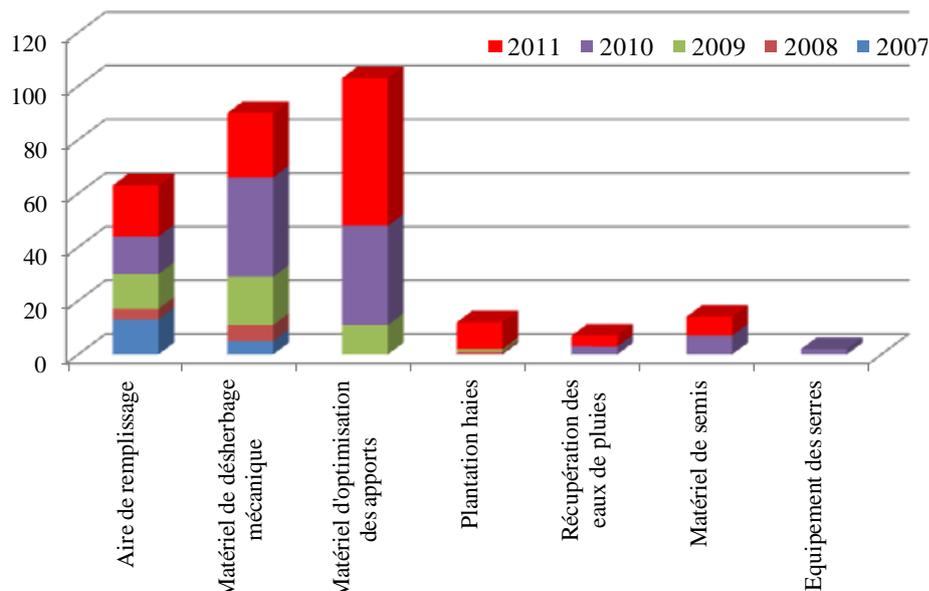
Nbre PVE



## Aménagement auto épurateur des gouffres de Rampillon

AQUI' Brie a engagé depuis 2005, une opération concertée expérimentale visant la mise en œuvre d'une succession d'aménagements auto-épurateurs des pesticides en amont des gouffres de Rampillon. Ces gouffres se situent sur l'aire d'alimentation des captages Grenelle de Nangis et sont alimentés par un bassin versant quasi-exclusivement agricole d'un peu plus de 400 hectares. La vulnérabilité de la nappe du Champigny, spécifiquement au droit des gouffres du fait de l'érosion des marnes protectrices, oblige non seulement à la réduction de la pression polluante, notamment en pesticides, mais également à la limitation de leur transfert en sortie de parcelles. Cette vulnérabilité est encore accentuée par le drainage, quasi-systématique des terres agricoles dans ce secteur, qui accélère le transfert des pesticides vers les eaux de surface puis vers les zones d'engouffrement vers la nappe.

Répartition des investissements financés par un PVE



La première phase de cette opération a été une expertise scientifique du projet par IRSTEA (ex-CEMAGREF), complétée par une expertise technique de bureaux d'études. L'élaboration d'une synthèse bibliographique internationale, l'analyse des débits et des flux polluants sur site entre 2007 et 2009 et une étude pédologique ont finalement conduit à la localisation et au dimensionnement des aménagements. Ces différentes étapes ont été accompagnées d'une large concertation avec les différents acteurs du territoire (agriculteurs, propriétaires fonciers, collectivité et syndicat de rivière) débouchant sur une meilleure appropriation du projet et de sa pertinence.



4 aménagements ont été retenus et positionnés à des points stratégiques du réseau de drainage. Un bassin terminal en aval de l'ensemble du réseau de drainage succède à des bassins intermédiaires sur les nœuds du réseau collectant chacun une partie des îlots de drainage. Le principe de chaque aménagement est une zone humide et peu profonde en dérivation des réseaux de drainage pour stocker les eaux les plus chargées en pesticides et y combiner plusieurs processus naturels d'épuration (photolyse, dégradation bactérienne, adsorption, ...). Ces zones humides ont été plantées de végétaux hydrophiles autochtones (phragmites, massettes, joncs, prairie humide) afin de créer, plus rapidement, un milieu favorable aux processus de dégradation. Ces différents micro-biotopes créés au sein des aménagements par les reliefs et les végétaux permettent aussi en

théorie de diversifier la flore bactérienne et donc l'élargir la gamme des processus épuratoires dans un espace limité.

La principale contrainte a été la limitation de la consommation du foncier agricole. L'objectif a été d'assurer l'efficacité maximale des aménagements en se limitant à environ 1% de la superficie du bassin versant collecté. L'emprise totale des aménagements représente moins de 3 hectares, dont un bassin terminal de 1,2 hectare et deux bassins en amont de 0,3 ha chacun. Cette contrainte foncière est contrebalancée par l'ensemble de l'ingénierie explicitée précédemment qui renforce l'efficacité épuratoire d'une zone humide naturelle.

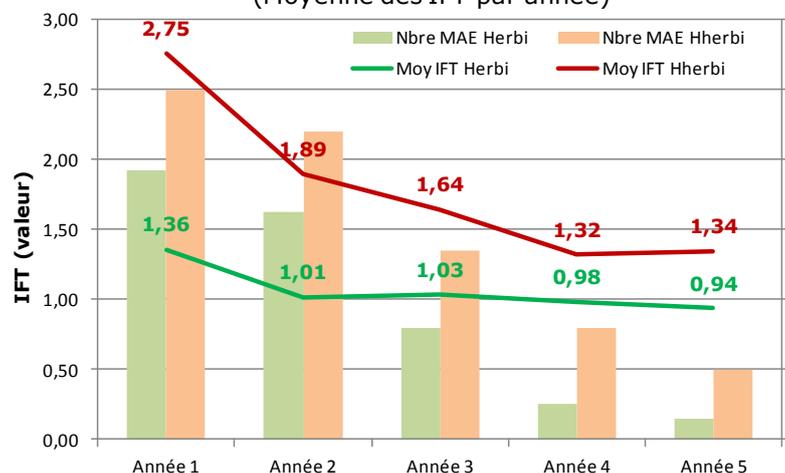
La phase de réalisation de l'ensemble des aménagements s'est étalée de juin 2009 à juin 2011. L'année 2011, malgré des conditions climatiques difficiles, a permis un développement important de la masse végétale, notamment dans le bassin terminal et laisse donc augurer une bonne installation des processus épuratoires. Les agriculteurs ont pu également se familiariser, avec l'accompagnement d'AQUI' Brie, au mode de gestion des ouvrages hydrauliques d'ouverture et de fermeture des bassins.

Afin d'évaluer la capacité épuratrice des aménagements, IRSTEA a équipé en 2011 le bassin terminal d'instruments de mesure en entrée et en sortie.

Le projet d'aménagements des gouffres de Rampillon a également été le support de plusieurs communications en 2011 : participation au colloque INRA GIS GCHP2E, visites des services de l'Etat et du Conseil général de Seine-et-Marne, lettre AQUI' Brie N°8 et reportage télévisé de France 5.

L'originalité de cette action réside également dans la maîtrise d'ouvrage partagée entre le syndicat du Rû d'Ancoeur et les agriculteurs volontaires. La commune de Rampillon apporte également son soutien dans l'entretien des abords du bassin terminal. Le projet dont les travaux se montent à un peu plus de 200 000 € a été financé par l'Agence de l'eau Seine Normandie, le Conseil régional d'Île-de-France et le Conseil général de Seine-et-Marne.

**Evolution des IFT selon les années d'engagement**  
(Moyenne des IFT par année)



### Mesure Agro-environnementale Eau

Depuis la mise en œuvre de la MAE Eau en 2007, l'année 2011 a été marquée par un ralentissement du nombre de nouveaux engagements (11 nouveaux agriculteurs). Le nombre d'agriculteurs engagés est aujourd'hui de 92 sur les 5 territoires ce qui représente une surface de 9 751 ha engagés.

Compte tenu de la faible pression parasitaire en 2011, les réductions de produits phytosanitaires ont été possible sans conséquence forte pour les cultures. Toutefois, on constate que les marges de manœuvre en herbicide restent réduites notamment pour les premiers engagements qui ont atteint le niveau de réduction de 40% de la référence territoriale.

Enfin, la question d'une MAE Eau de « maintien » pour les agriculteurs engagés en 2007 reste posée.

### Bilan des pratiques - DAEG

En 2011, la réalisation et le traitement des DAEG s'est poursuivie. Ainsi, le nombre total de DAEG saisi est de 550. Les restitutions réalisées par les partenaires permettent d'engager des réflexions pour renforcer des changements de pratiques. Toutefois, la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques demande du temps pour acquérir les références (notamment en matière de réduction de produits phytosanitaires) et les faire adopter par les agriculteurs. Parallèlement, le maintien des financements pour accompagner ces changements de pratiques reste indispensable afin de les pérenniser dans le temps et d'engager un maximum d'agriculteurs.

Les données issues des diagnostics permettent d'avoir une bonne vision de la réalité des pratiques. Les 5 années collectées (2007 à 2011) permettent là encore d'avoir une analyse sur plusieurs années climatiques et de pressions sanitaires (maladies et parasitaires).

Tous ces éléments de connaissance permettent de réaliser avec une bonne précision, les études de pression agricole demandées dans le cadre des aires d'alimentation des captages Grenelle. Ainsi, la Chambre d'Agriculture s'est proposée pour réaliser une synthèse des pratiques agricoles sur la base des éléments des DAEG collectés sur chaque aire d'alimentation des captages Grenelle.

En 2012, le travail se poursuivra dans l'objectif de préparer des programmes de mesures réalistes pour les exploitations agricoles.

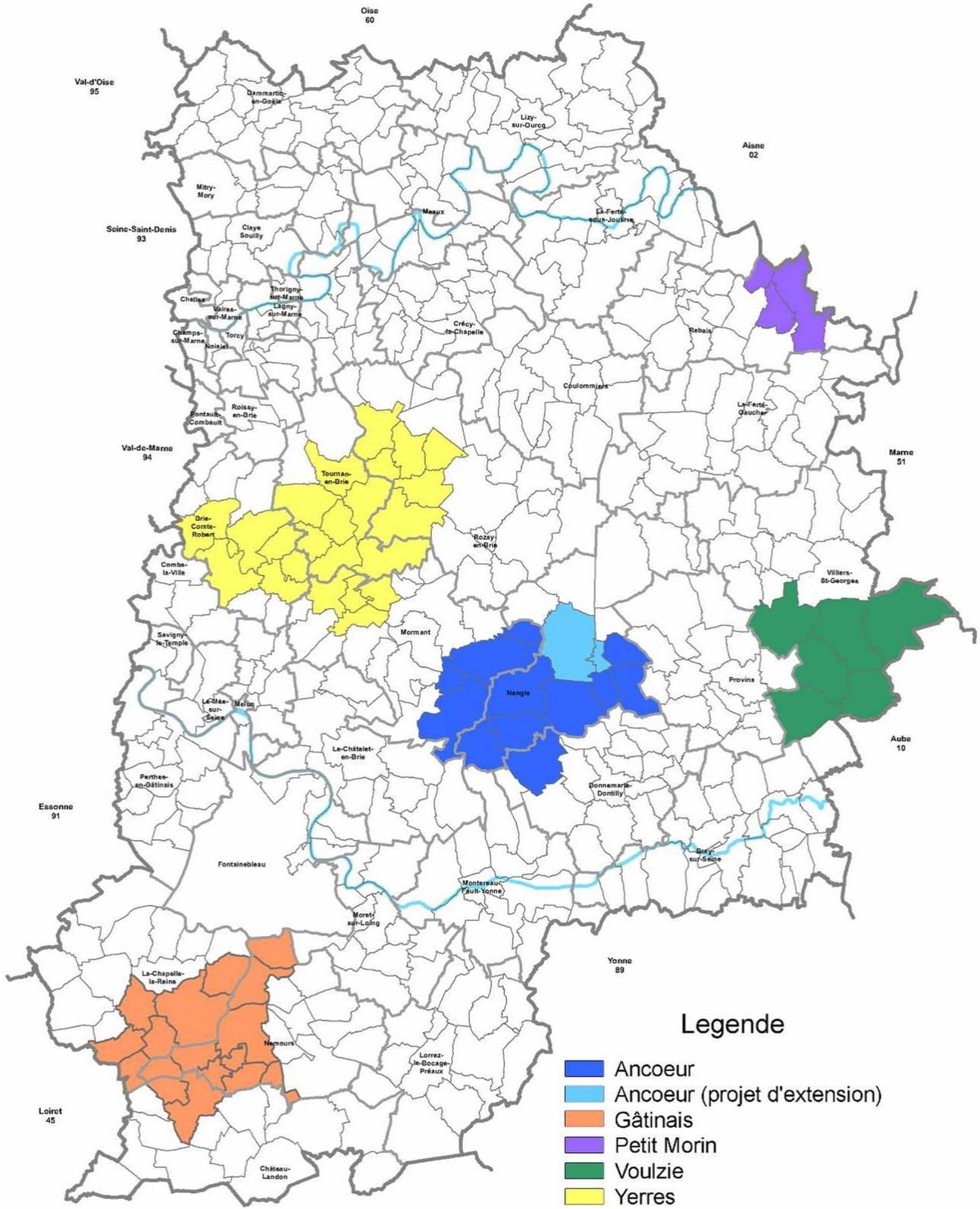
**INDICATEURS DE SUIVI DU VOLET PREVENTIF AGRICOLE**

Thème général	Descriptif de l'indicateur	Eléments de calcul	Unité	2007		2008		2009		2010		2011	
				77	Territoires	77	Territoires	77	Territoires	77	Territoires	77	Territoires
1	Mobilisation (Source : CA77)	DAEG collectés IDEA Autres	Nb/an	19 7 7	30 4	274 1848	108 15	49 2	77	49	97	77	49
2	Agriculture Biologique (Source : GAB (dF))	Agriculteurs certifiés Surface concernée (ha) MAE Bio	Nb (cumulé) ha (cumulés) Nbre Surface (ha) Montant (€/an)	33 1598 2 34 3 435	36 1 603 8 75 15 774	46 1848 8 225 45 329	79 3 009 20 955,53 194 696	11 390 15 814 163 478	60 3240	60 3240	74 518,17 ha - 1,26 ha 623 895,60 €	74 518,17 ha - 1,26 ha 623 895,60 €	13 603 5
3	Contractualisation (Source : DDAF77)	Nb de dossiers déposés Nb de dossiers financés Etat (dont part Europe) Région - CG77 Nb de dossiers engagés Nb d'agriculteurs engagés Surface engagée en Phyto Surface engagée en CIPAN Montant financier total annuel engagé par les financeurs	Nb/an Nbr/an €/an Nbr/an Ha/an €/an	13 36+35 120 234 129 807	15 10 11 137 23 215 - 13 508	32 23 80 556 103 229 - 48 516	60 60 267 223 96 288 - 88 913	60 60 33 31	91 86 289 628 17 625 - 97 555				
4	Interculture (source : CA77)	Pourcentage de CIPAN implantées annuellement en interculture par rapport à la SAU de l'exploitation	ha/an	16 % soit 2 999 ha de CIPAN sur 18 364 ha	20% soit 3 091 ha de CIPAN sur 15 580 ha	28% soit 3758 ha de CIPAN sur 13388 ha	30% soit 1630 ha de CIPAN sur 5360 ha	32% soit 353 ha de CIPAN sur 10 630 ha	32% soit 353 ha de CIPAN sur 10 630 ha	32% soit 353 ha de CIPAN sur 10 630 ha	32% soit 353 ha de CIPAN sur 10 630 ha	32% soit 353 ha de CIPAN sur 10 630 ha	32% soit 353 ha de CIPAN sur 10 630 ha
5	Pratiques Azote (Source CA77)	Informations fournies par les prescripteurs (77) Réseau de parcelles Champagne et Voulzie (Chambre d'Agriculture)	Nb/an sur le département Kg/ha/an Kg/ha/an (nombre parcelles)	2 103 174 kg N/ha	1 721 179 kgN/ha	1 983 178 kg N/ha	4 685 183 kg N/ha	4 875 174 kg N/ha	4 875 174 kg N/ha	4 875 174 kg N/ha	4 875 174 kg N/ha	4 875 174 kg N/ha	4 875 174 kg N/ha
6	Pratiques Phyto (source : porteur projet)	Excédent à la récolte sur blé tendre d'hiver	%	20 (82)	23 (75)	3 (78)	21 (27)	16 (82)	21 (27)	21 (27)	16 (82)	16 (82)	16 (82)
7	Pratiques Phyto (source : porteur projet)	Itinéraires techniques des agriculteurs engagés dans la MAE EAU	%	59%	22%	38%	36%	23%	36%	36%	23%	23%	23%
8	Production intégrée (Source CA77)	Nombre d'agriculteurs ayant participé aux formations	Nb/an	28	30	24	39	31	39	39	31	31	31
9	Transparence des pratiques	Croisement d'informations papier, informatiques	% / nb dossier PAC/an	7% (182/2 512)	10% (277/2453)	21% (517/2450)	14% (327/2450)	14% (345/2400)	14% (327/2450)	14% (327/2450)	14% (345/2400)	14% (345/2400)	14% (345/2400)

CA77 - PAE - LR 21-mars-12

# Territoires Eau

Seine et Marne - 2011



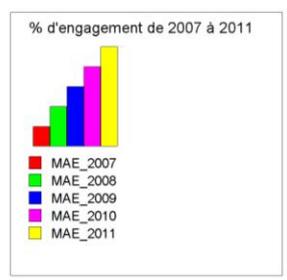
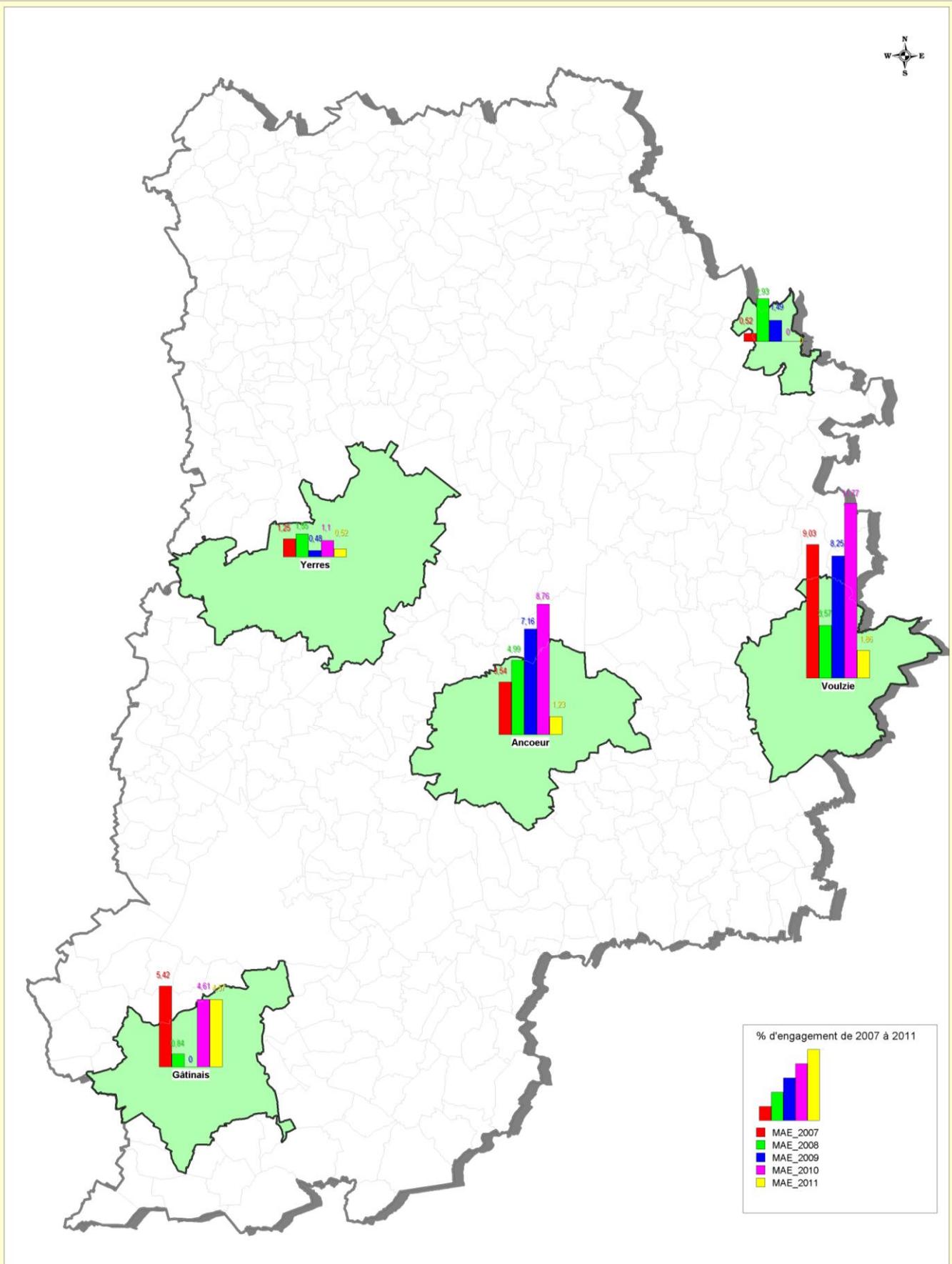
## Legende

- Ancoeur
- Ancoeur (projet d'extension)
- Gâtinais
- Petit Morin
- Voulzie
- Yerres

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG

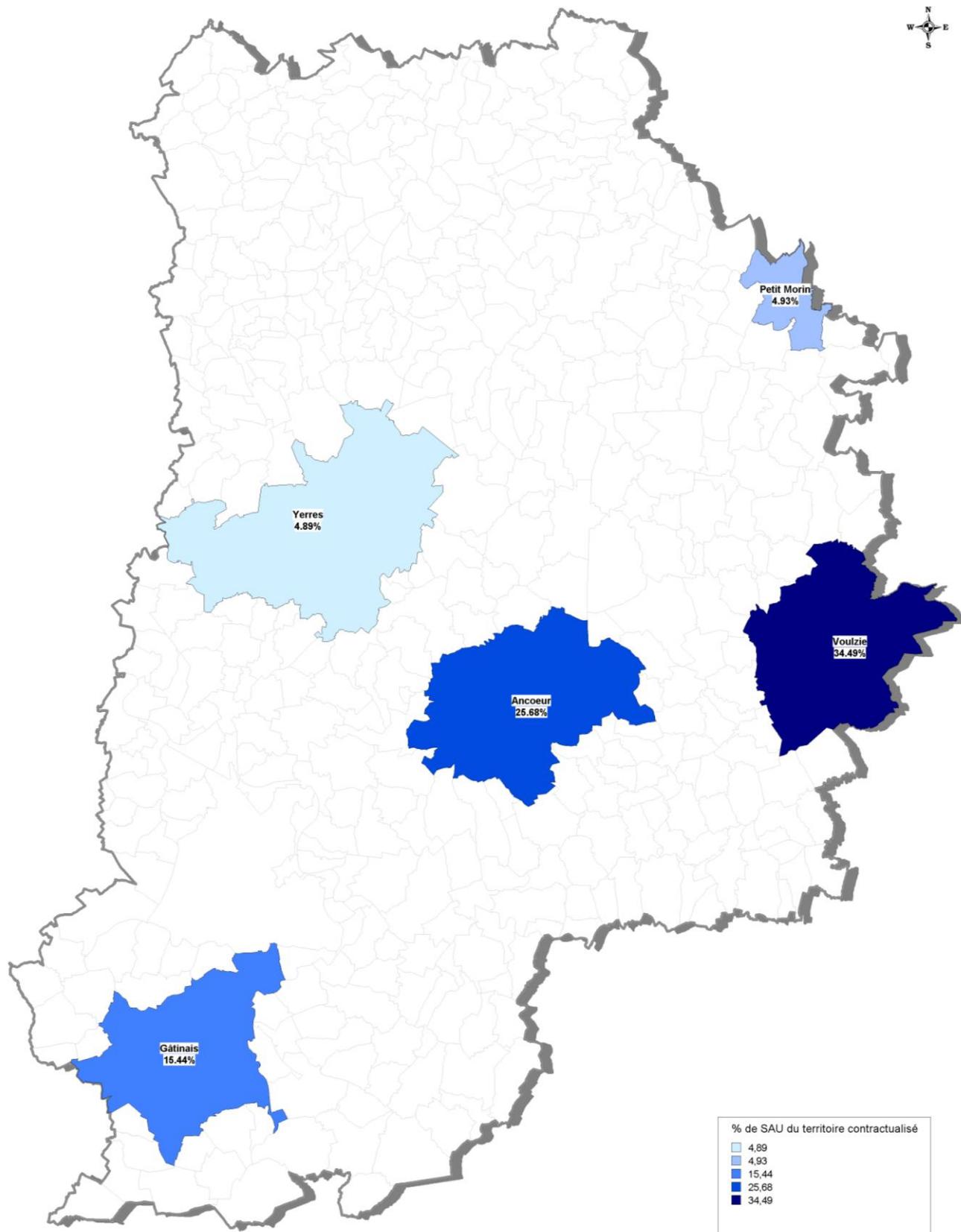


©CG77 - 2011



**Engagement en MAE Eau par territoire, de 2007 à 2011**

Source des données : SADR - UAEM	Conception - réalisation : DDT 77/MSI/UGAD/LC
Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN	Date : Mars 2012



**Engagement en MAE Eau en 2011 (cumulé depuis 2007)**

Source des données : SADR-UAEM  
Fond cartographique numérique : BD Cartho® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/MSI/UGAD/LC  
Date : Mars 2012

**Nom de l'action**

Prévention des pollutions des eaux par les installations industrielles. Par installations industrielles, il faut entendre non seulement les usines et ateliers de production ainsi que les entrepôts, quelle que soit leur taille, mais aussi les golfs, les stations de lavage, ...

Parmi toutes ces installations, il convient également de distinguer celles qui relèvent de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). A cet effet, la Seine-et-Marne compte 526 établissements en fonctionnement exploitant une ou plusieurs ICPE soumises à autorisation, 41 établissements en fonctionnement exploitant une ou plusieurs ICPE soumises à enregistrement et plus de 4000 établissements en fonctionnement ayant déclaré une ou plusieurs ICPE soumises à simple déclaration.

**Constat/Problématique**

Bien qu'elle ne consomme qu'un peu moins de 10 % de toute l'eau prélevée sur le territoire seine-et-marnais, l'industrie exerce une pression relativement importante sur la ressource en plusieurs points du département. A l'autre extrémité, ses rejets aqueux peuvent dégrader, de manière chronique ou accidentelle, la qualité des masses d'eau.

**Objectifs de l'action / Effets attendus**

Sans grever de manière excessive sa compétitivité, il s'agit de faire diminuer les prélèvements de l'industrie dans les masses d'eau ou les réseaux d'adduction, de veiller scrupuleusement au maintien de l'acceptabilité de ses rejets dans le milieu, enfin de prévenir les risques de pollutions accidentelles inhérents à ce type d'activité.

**Descriptif des actions menées en 2011**

Les actions dans le domaine de l'eau visant l'industrie se traduisent par des propositions de prescriptions à caractère réglementaire, des conseils techniques ou des aides financières. Une synthèse des actions est disponible dans la brochure « L'environnement industriel en Ile de France », mise en ligne sur le site Internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

La DRIEE tient également à jour une liste de sites industriels dits "prioritaires" qui, au regard des enjeux environnementaux, nécessitent une vigilance renforcée de l'inspection des installations classées. Cette liste comporte 38 établissements dont 16 recensés comme "sensibles sur la problématique eau". Ceux-ci font l'objet d'une visite d'inspection au moins une fois par an.

En complément des visites systématiques, 9 contrôles inopinés ciblés sur les rejets aqueux des établissements industriels ont été réalisés en 2011. L'inspection des installations classées a ainsi relevé 4 infractions. Sur le plan administratif, 2 exploitants ont été mis en demeure de rendre les rejets de leurs installations conformes aux valeurs limites imposées dans leur arrêté préfectoral d'autorisation.

Ce type d'autorisation est révisé périodiquement, notamment lorsqu'il autorise l'exploitation d'installations visées par la directive IED (industrialemission directive) du 8 novembre 2011 venant remplacer et renforcer la directive IPPC (integrated pollution prevention and control) du 26 septembre 1996. Cette directive se fonde sur plusieurs principes dont, notamment, une approche intégrée pour les permis d'exploiter (prise en compte des émissions dans l'eau, l'air et les sols au sein d'un même document) ainsi que la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles (MTD). Dans ce contexte, un secteur industriel important a fait évoluer de façon substantielle ses pratiques ; il s'agit de l'activité du traitement de surface. En effet, 14 établissements de ce secteur sur 29 en fonctionnement (48 établissements en 2007) n'ont aujourd'hui plus aucun rejet d'eaux résiduaires industrielles traitées ; on parle alors d'installations en "zéro rejet". Ils n'étaient que 7 il y a 5 ans. En terme de consommation, ces mêmes installations se sont vues imposer la limite maximale de 8 litres d'eau par m<sup>2</sup> de surface traitée et par fonction de rinçage, telle que rendue possible par l'utilisation des MTD.

Enfin, depuis 2009, la deuxième phase de mise en œuvre de l'action de Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) visant les ICPE soumises à autorisation a été engagée. Au 31 décembre 2011, il a déjà été prescrit à 47 exploitants, par voie d'arrêté préfectoral complémentaire, de procéder à des séries d'analyses dans les rejets aqueux de leur établissement afin d'identifier les substances dangereuses qu'ils émettent dans le milieu aquatique. A terme, le but est de faire disparaître la présence de telles substances dans les masses d'eau. A noter que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) accorde entre 50 et 60 % de subvention aux industriels engagés dans une campagne de mesures du type RSDE. 2011 a vu la remise des premiers rapports des exploitants concernés par l'action. Dans 24 % des cas, l'examen de ces rapports s'est conclu par la mise en œuvre d'une surveillance pérenne de certaines substances identifiées ; dans 6 % des cas, par la mise en œuvre de plans d'actions visant à les réduire ou à les supprimer des rejets concernés. Les résultats de ces mesures sont disponibles dans les déclarations de rejets des établissements mis en ligne, après validation, sur le site du registre français des émissions polluantes à l'adresse suivante :

<http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/IREP/index.php>

A côté de ces actions de police, l'AESN encourage les industriels, par des aides techniques et financières, à améliorer la qualité de leurs rejets :

- La société Théobald à Torcy a supprimé à la source l'utilisation d'une substance dangereuse « 1390 kg/an de chlorure de Méthylène » grâce au remplacement de sa machine de dégraissage au chlorure du Méthylène par la mise en place d'un nouveau procédé de dégraissage par alcool modifié. Le montant de ces travaux s'est élevé à 276 k€. Ils ont fait l'objet d'une aide de l'agence de 57 k€ de subvention + un prêt à taux zéro de 43 k€.
- La société Marchetto basée à Trilport a lancé un programme de travaux d'amélioration de l'étanchéité des zones à risques et de fiabilisation de la collecte des rejets pollués avec la mise en place de dispositifs de traitement adaptés. Ce site a bénéficié d'une aide de l'agence (subvention = 164 k€ + prêt = 593 k€) sur un montant global de travaux de 1 132 k€.
- La société HOLCIM pour ses deux centrales de béton prêt à l'emploi du Mesnil-Amelot met en place une collecte rationnelle de ses effluents et un dimensionnement des bassins de décantation permettant un fonctionnement en zéro rejet permanent, du fait du recyclage intégral des effluents dans le procédé de fabrication. L'investissement s'élève à 114 k€ et bénéficie d'une subvention de 53 k€.
- L'industriel agroalimentaire GUEDANT de Poigny met en place un prétraitement physique de ses effluents avant raccordement à la station de Provins. Cette opération est estimée à 160 k€ de travaux et 72 k€ de subvention ont été accordés par l'agence.

L'agence est également intervenue pour aider la remise à niveau du dispositif d'assainissement non collectif d'activités économiques : parc résidentiel de loisirs « Le Parc de l'Etang » à Verdelot (84 k€ de travaux avec 38 k€ de subvention), site d'hébergement de loisirs et de restauration de la SARL POCHON à Gironville (52 k€ de travaux avec 7 k€ de subvention) et société de matériaux LEONARD de Poigny (22 k€ de travaux avec 8 k€ de subvention).

Au cours de l'année 2011, le SATESE a assuré 1 seule visite chez un industriel (une fromagerie). Cette diminution s'explique par la mise en place de l'Assistance Technique Départementale en lien avec le décret d'application de décembre 2007 qui a conduit à abandonner progressivement les visites chez les industriels.

S'agissant de l'utilisation de la ressource en eau, la mise en œuvre d'actions structurelles de réductions des consommations par les industriels constitue un axe de travail important en Seine-et-Marne. A cet effet, dans le contexte de sécheresse qui a sévi en 2011, les restrictions de prélèvements prescrites à 25 exploitants, parmi les consommateurs les plus importants ou dont les rejets s'effectuent dans un milieu sensible, ont été appliquées. En outre, la maîtrise des consommations d'eau a fait l'objet d'études spécifiques de la part des industriels de la zone de Grandpuits. Enfin, les installations de plusieurs établissements ont été modifiées en 2011 dans le sens d'une réduction des consommations d'eau. Peuvent ainsi être cités :

- Vermilion, plus gros consommateur d'eau du secteur de l'exploitation pétrolière en Seine-et-Marne : prélèvements passés de 567 000 m<sup>3</sup> en 2006 à 187 000 m<sup>3</sup> en 2011.
- Centre informatique BNP Paribas à Croissy-Beaubourg : le remplacement des tours aéroréfrigérantes par des systèmes de refroidissement par voie sèche permet de réaliser une économie de l'ordre de 30 000 m<sup>3</sup> d'eau par an.
- Initial BTB (blanchisserie industrielle) à Dammarie-les-Lys : ratio consommation d'eau par kg de linge lavé passé de 36 l/kg à 13 l/kg. La consommation d'eau du site a ainsi été réduite de 50 % par rapport à ce qu'elle était il y a 10 ans.
- La société Compagnie Française des Grands Vins de Tournan en Brie remplace une ligne d'embouteillage par une ligne plus performante sur le plan eau et pollution (économie d'eau de 2 200 m<sup>3</sup>/an, suppression d'un rejet de 42 kg DCO/j). L'investissement s'élève à 1 790 k€ et bénéficie d'une subvention de 64 k€.
- La société TOTAL engage des essais sur pilote en vue de valider la faisabilité du recyclage des eaux traitées en appoint d'eau de chaudière pour limiter le recours à de l'eau de nappe et décider de l'investissement ultérieur. 65 k€ d'essais piloté – subvention de l'agence de 32,5 k€.

A noter enfin que, depuis une dizaine d'années, plusieurs sites industriels dits "gros consommateurs d'eau" ont été mis à l'arrêt définitif. En l'absence de projets d'implantations de nouveaux établissements de ce type, les prélèvements et la consommation d'eau de la part de l'industrie ne devraient pas repartir à la hausse.

## Partenaires engagés

Etat, AESN, Industriels, CG

## Indicateurs

### Nombre de contrôles inopinés dans le domaine de l'eau (hors inspections)

- 2007 : 24, suivis de 2 procès-verbaux, 2 mises en demeure, 1 arrêté de prescriptions complémentaires et 8 lettres d'observations
- 2008 : 25, suivis de 3 arrêtés de prescriptions complémentaires et 14 lettres d'observations
- 2009 : 20, suivis de 4 arrêtés de prescriptions complémentaires et 8 lettres d'observations
- 2010 : 18, suivis de 1 procès-verbal et 4 lettres d'observations
- 2011 : 9, suivis de 4 procès-verbaux et 2 mises en demeure

### Nombre d'actions concernant les ICPE dans le domaine de l'eau (hors inspections) :

- 2007 : 38 arrêtés spécifiques
- 2008 : 49 arrêtés spécifiques
- 2009 : 91 arrêtés spécifiques dont 39 au titre de l'action RSDE
- 2010 : 45 arrêtés spécifiques dont 7 au titre de l'action RSDE
- 2011 : 30 arrêtés spécifiques dont 1 au titre de l'action RSDE

## Difficultés

- Respect du principe de proportionnalité aux regards des enjeux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles.
- Conjoncture économique qui reste globalement peu favorable aux investissements non réglementairement obligatoires en matière de réduction des prélèvements ou de traitement des rejets.

## Perspective d'actions à court terme

- Poursuite de la réduction des impacts des rejets, en particulier pour les établissements prioritaires.
- Poursuite de la mise en œuvre de la deuxième « vague » de l'action nationale de recherche et de réduction des substances pour le milieu aquatique présentes dans les rejets des ICPE soumises à autorisation (23 nouveaux établissements visés en 2012).
- Poursuite d'une quinzaine de contrôles inopinés "eau", suite à des problèmes de coordination avec les laboratoires sélectionnés en 2011.
- Achèvement de la mise en conformité des installations de traitement de surface aux prescriptions de l'arrêté ministériel sectoriel du 30 juin 2006.
- Poursuite de l'analyse des études des industriels du pétrole et de la chimie sur le secteur de Nangis.
- Accompagnement financier à hauteur de 50 à 70% de subvention pour les sites qui se lanceront dans la campagne RSDE.
- Actions de vérification des branchements des artisans/industries : opération portée par le SAN Val Maubuée et visant la ZAC Pariest (59 entreprises)
- Dans le cadre des discussions à venir sur la nouvelle convention de partenariat entre le Conseil général et l'AESN sur la durée du Xème programme, il est possible que le SATESE, dans le cadre de ses actions d'animation, assure de nouvelles prestations auprès des industriels.

## ACTION RSDE

Année	Nombre exploitants prescrits	Nombre de rapports de synthèse de surveillance initiale reçus	Nombre de surveillances pérennes prescrites après examen des rapports de synthèse	Nombre de programmes d'actions de réduction prescrits après examen des rapports de synthèse
2009	39 <sup>1</sup>	0	-	-
2010	7	2	0	0
2011	1	31	8	2
2012	23 <sup>2</sup>	-	-	-
2013	3 <sup>2</sup>	-	-	-

1 : dont 3 exploitants ayant mis à l'arrêt définitif leurs installations depuis 2009

2 : nombre programmé

**Nom de l'action**

Mise en place d'actions préventives dans les zones de protection des aires d'alimentation des captages prioritaires (AAC)

**Constat/Problématique**

- L'article 21 de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 crée des « zones de protection des aires d'alimentation de captage » codifié dans le II 5° du L211-3 sur lesquelles doivent être mis en œuvre des programmes d'actions visant la lutte contre les pollutions diffuses.
- Ce dispositif réglementaire a été introduit pour renforcer la politique existante de reconquête des ressources destinées à la production d'eau potable dans les zones atteintes par les pollutions. Le Grenelle de l'environnement a fixé un premier objectif de réalisation : 500 captages protégés avec mise en œuvre d'un plan d'action d'ici 2012 au niveau national
- Cet objectif est décliné au niveau départemental avec la définition de 13 captages prioritaires. Ces captages font l'objet d'études afin de délimiter leur aire d'alimentation, d'identifier les zones vulnérables ainsi que diagnostiquer les pressions, dans le but de mettre en place un programme d'actions
- Loi Grenelle

**Objectifs de l'action / Effets attendus**

- Réduire l'utilisation des intrants agricoles et des phytosanitaires à usage non agricoles pour une reconquête de la qualité de la ressource en eau.

**Descriptif des actions menées en 2011**

- Poursuite des études sur les captages Grenelle : validation des zones vulnérables, diagnostic multi-pressions et ébauche plan d'action sur fosse de Melun, la basse vallée de l'Yerres et Nangis; délimitation AAC Hondevilliers, Dagny, Nemours, Vimpelles, Gretz-sur-Loing ; diagnostic multi-pressions sur Leschelles
- Poursuite des études sur les captages prioritaires SDAGE : délimitation AAC sur Perthes en Gâtinais ; diagnostic multi-pressions et ébauche plan d'action sur Dormelles.
- Attente de la décision de la commune de Coulommiers pour un probable abandon du captage d'Aulnoy

**Calendrier (début/fin)**

- Lancement de la démarche en 2008
- Approbation des plans d'actions pour 2012

**Partenaires engagés**

DDT, ARS, DRIEE, AESN, CG, CR, AQUI'Brie, Eau de Paris, ESP, SEDIF, VEOLIA Eau, Nangis, Chambre d'Agriculture, SIAEP Nemours, SIAEP Gretz-sur-Loing, SNE pour l'AEP

**Indicateurs**

	2010	2011
Nombre de captages où la délimitation de l'aire d'alimentation est réalisée	11	12
Nombre de captages où l'identification des zones de protection est réalisée	1	10
Nombre de captages où le programme d'action est adopté	0	0
Nombre de captages où le programme d'action est mis en œuvre	0	0
Nombre de captages où le programme d'action est rendu obligatoire	0	0

## Difficultés

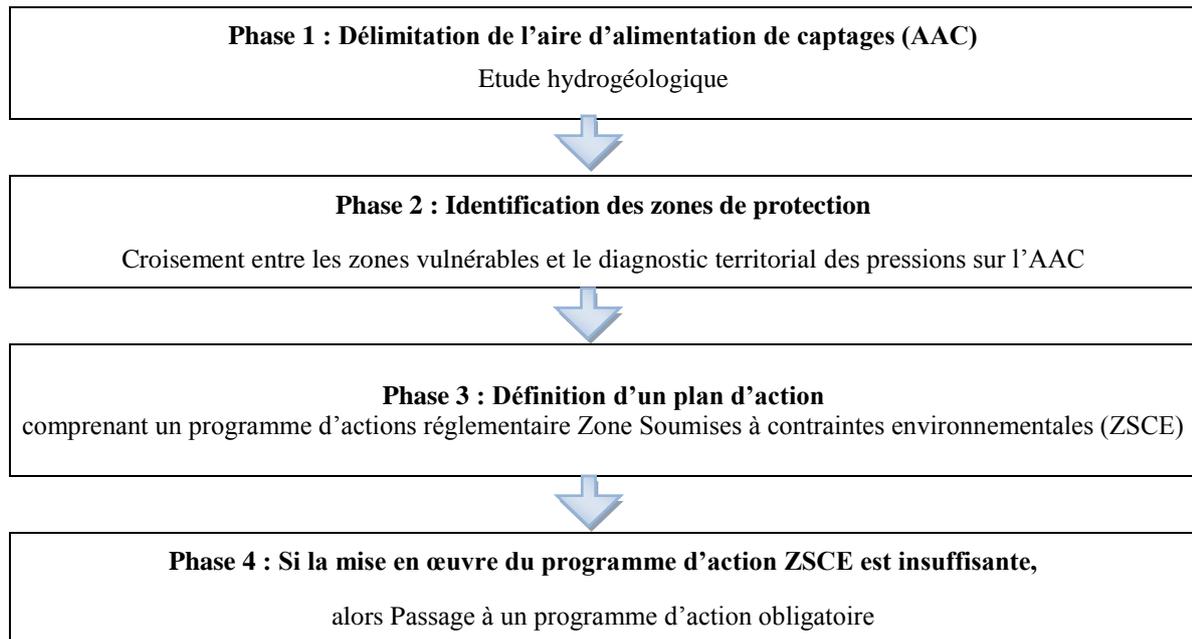
- Calendrier serré
- Agriculteurs et acteurs non agricoles à mobiliser
- L'aire d'alimentation des captages de la Fosse de Melun recouvrant 28% de la surface du département, la définition des zones les plus contributives à l'alimentation des captages a permis de prioriser les zones d'action
- Aires d'alimentation des captages de Grez-sur-Loing et Nemours très étendues également, sur plusieurs départements (plus de 4000 km<sup>2</sup>), Il a été décidé, en COPIL, de ne retenir que la part d'alimentation souterraine pour Grez-sur-Loing et la part d'alimentation prioritaire pour le captage de l'Ile des Doyers (Nemours).

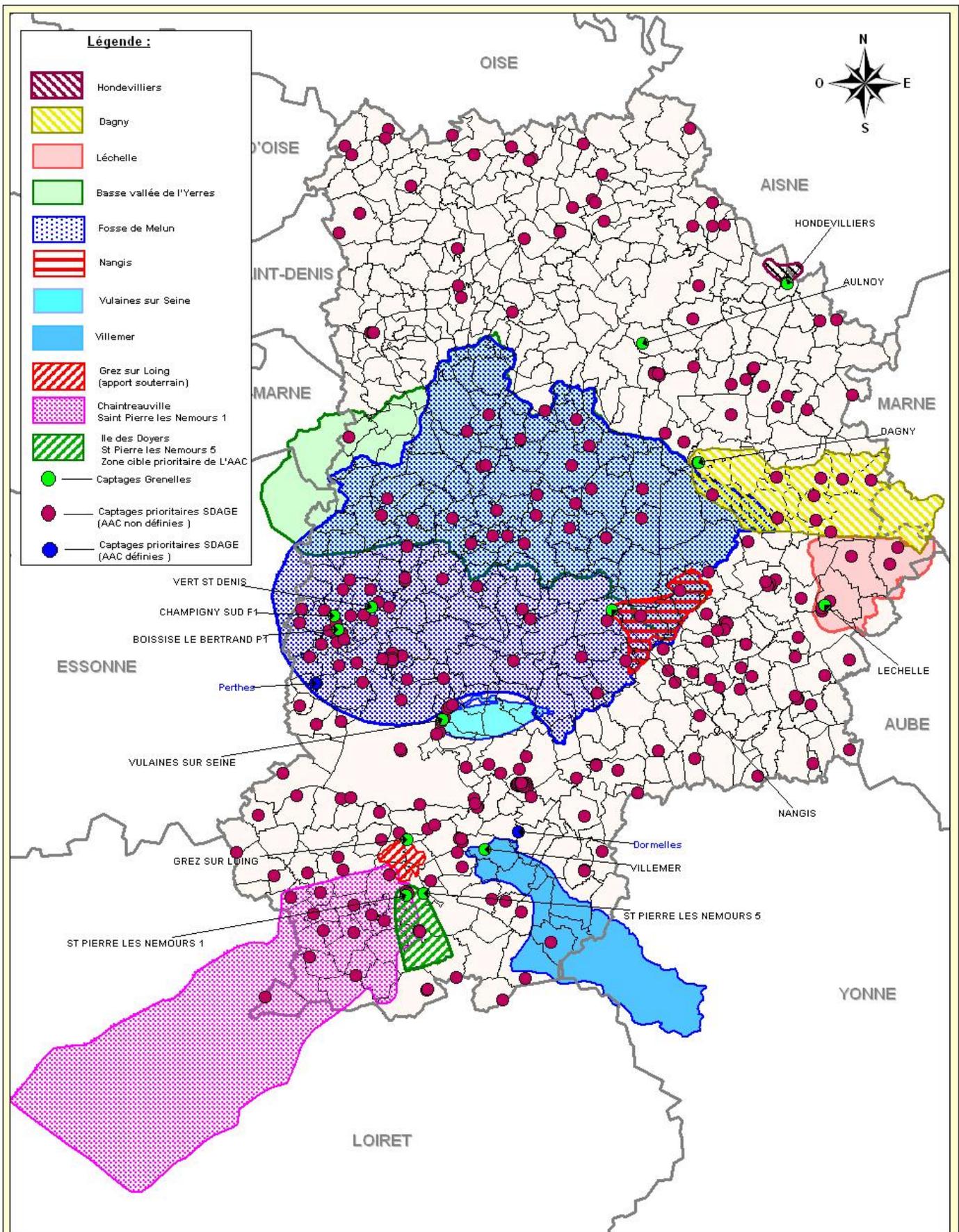
## Perspective d'actions à court terme

- Validation des plans d'actions des captages de la fosse de Melun, de la basse vallée de l'Yerres et de Nangis et des porteurs de projets respectifs.
- Reconstitution des porteurs de projets et des plans d'actions sur les territoires historiques du PDE avec intégration des mesures Phytos light sur les territoires animés par la Chambre d'Agriculture et de la mesures Ferti 01 sur les territoires de la Voulzie, du Gâtinais et d'Hondevilliers.
- Continuer le suivi et la réalisation des études sur les différents captages :

Captages	Réalisé	A réaliser
Hondevilliers	-Délimitation de l'AAC	-Vulnérabilité -Diagnostic territorial multi-pressions -Identification des zones de protection -Plan d'actions
Dagny 2	-Délimitation de l'AAC et vulnérabilité	-Diagnostic territorial multi-pressions -Identification des zones de protection -Plan d'actions
Aulnoy 1	-Probable abandon du captage	
Saint Pierre les Nemours 2 et 5	-Délimitation de l'AAC et vulnérabilité	-Diagnostic territorial multi-pressions -Identification des zones de protection -Plan d'actions
Grez sur Loing 2	-Délimitation de l'AAC et vulnérabilité	-Diagnostic territorial multi-pressions -Identification des zones de protection -Plan d'actions
Vulaines sur Seine 2		-Réactualisation du plan d'action
Fosse de Melun + Nangis 4	-Diagnostic territorial multi-pressions -Identification des zones de protection -Ébauche plan d'actions	-Plan d'action à valider
Léchelle	-Délimitation de l'AAC et vulnérabilité	-Diagnostic territorial multi-pressions -Identification des zones de protection -Plan d'actions
Villemer	-Délimitation de l'AAC et vulnérabilité	-Diagnostic territorial multi-pressions -Identification des zones de protection -Plan d'actions
Perthes en Gâtinais	- Délimitation de l'AAC et vulnérabilité	-Diagnostic territorial multi-pressions -Identification des zones de protection -Plan d'actions
Dormelles	-Délimitation de l'AAC et vulnérabilité -Diagnostic territorial multi-pressions -Ébauche plan d'action	-Plan d'actions à valider

Rappel de la démarche de protection des captages identifiés lors du Grenelle de l'environnement :





**LOCALISATION DES CAPTAGES PRIORITAIRES IDENTIFIES EN SEINE-ET-MARNE**

Source des données : DDT77

Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/UMAP

Date : Avril 2012

Échelle : 1/550 000è

# MOYENS MIS EN ŒUVRE

### A. Moyens financiers

Ils permettent de suivre les engagements des différents acteurs au niveau des financements, par type d'opérations au cours d'une année (eau potable, milieu, assainissement, prévention non agricole, prévention agricole).

Total des subventions attribuées	CG77	AESN	RÉGION	ETAT	EUROPE
Eau potable	2 200 000	7 509 963	*655720		
Rivières et milieux humides	392 782	2 092 904	455 450		
Assainissement	9 181 549	18 214 880	3 412 915		
Actions préventives en milieu non agricole	13 906 (** 46000)	6 812 (** 57500)	4 128 (** 47000)		
Actions préventives en milieu agricole	368 236	475 011	413 254	290 355	785 591
Actions industrielles		1 259 569			
Animation	15.1 ETP (674 950) ***244 700	***1 496 120	***188 189		

\* Contrat Particulier CG/CR

\*\* Subventions destinées à AQUI'Brie dont le montant est également repris en animation

\*\*\* Total des aides pour l'animation

Actions préventives en milieu non agricole	CG77	AESN	RÉGION
Matériel de désherbage alternatif	13 906	6 812	4 128
Animation (AQUI'Brie)	46 000	57 500	47 000

Eau potable	CG77	AESN	RÉGION
Interconnexion	577 970	5 481 415	643 800
Protection de Captages	38 277	107 759	11 720
Etude BAC			
Unité de traitement	742 411	994 375	
Nouvelle ressource	559 401	710 703	
Economie d'eau	105 811	35 148	
Château d'eau	176 130	288 322	

Rivières et milieux humides	CG77	AESN	RÉGION
Entretien	275 168	193 784	
Aménagement/renaturation	109 624	1 776 272	120 000
Etude globale	7 990	122 848	335 450
Animation (EDATER, gardes rivière, SAGE)	EDATER : 4 ETP (203 000) SAGE : 12 000	EDATER(4 ETP) : 203 000 Garde rivière et ZH( 6.5 ETP) : 309 208 SAGE(3 ETP) : 101 666 Contrat de bassin (4 ETP) : 116 336 Seine et marne environnement (2 ETP) 105 600	SAGE : 61 564 Contrat de bassin : 44 625

Hors travaux aidés via Entente Marne et acquisition terrain et zones humides

Assainissement	CG77	AESN	RÉGION
STEP	4 918 036	4 307 024	2568 661
Réseau	2 387 401	9 102 098	118 668
Dépollution eaux pluviales	30 338	174 416	
Gestion alternatives des eaux pluviales	78 065	22 640	109 988
ANC	1 767 709	4 608 702	615 598
Animation SATESE	SATESE : 11.1 ETP (471 950)	471 950 (6 ETP)	

Actions préventives en milieu agricole	CG77	AESN	RÉGION	ETAT	EUROPE
PVE <sup>1</sup>	97 555	31 600	17 625	154 181	274 209
MAE <sup>2</sup>	83 681	426 816	395 629	136 174	511 382
Opération Rampillon <sup>4</sup>		16 595			
Animation Chambre <sup>3</sup>	145 000	61 360			
Animation AQUI'Brie Chambre	39 500	44 500			
Animation AQUI'Brie	2 200	25 500	35 000		
Autres actions	*187 000		**713 388		

<sup>1</sup> Les sommes indiquées correspondent aux opérations réalisées en 2011

<sup>2</sup> Les sommes indiquées correspondent aux engagements sur 5 ans sur les dossiers traités en 2011

<sup>3</sup> La Chambre d'Agriculture accueille 4 ETP pour assurer les fonctions d'animation en milieu agricole

<sup>4</sup> opérations consistant à créer des ouvrages pour dépolluer le ru des pesticides

\* Accompagnement aux changements de pratique et sensibilisation protection + agriculture biologique+gestion quantitative des eaux

\*\* Convention agriculture durable + ARMAB (Agriculture biologique)+Parc bio+DAEG+aide à la certification bio

Actions industrielles	AESN
Pollutions toxiques et non toxiques	1 259 569

#### Méthodologie :

- Pour les thèmes eau potable, rivière (volet aménagement, renaturation et étude), assainissement et préventions, les sommes indiquées correspondent à des subventions votées sur des projets prévus par les maîtres d'ouvrage.
- Pour le thème rivière (entretien) et l'ensemble du volet animation, les sommes indiquées correspondent à des subventions de fonctionnement.
- Sur le volet animation, il faut préciser les points suivants :
  - ✓ Le financement apporté à l'association AQUI'Brie par l'AESN, la Région Île-de-France(CR) et le Département de Seine-et-Marne (CG), est ventilé exclusivement que pour les missions relevant des actions préventives dans le domaine agricole et non agricole et réalisées dans le département
  - ✓ Les financements apportés pour les autres actions développées par AQUI'Brie ne sont pas prises en compte
  - ✓ C'est donc via la comptabilité d'AQUI'Brie que cette ventilation est opérée, AQUI'Brie fournissant cette donnée.
- Pour le volet animation du CG concernant le S.A.T.E.S.E. et l'E.D.A.T.E.R., seuls les ETP sont précisés, il en est de même pour la Chambre d'agriculture. Les sommes annoncées sur les autres actions d'animation correspondent réellement à des subventions versées (ex pour l'AESN au S.A.T.E.S.E. et à l'E.D.A.T.E.R.).
- Le financement global apporté par chaque financeur comprend l'ensemble des financements y compris le volet animation (les actions spécifiques de la Région et du CG du type A.R.M.A.B. n'ont pas été intégrées).
- Les données concernant les financements des M.A.E. et P.V.E. sont fournies par le service agriculture de la D.D.T. qui connaît la ventilation entre les 5 financeurs de ces actions.

#### B. Moyens régaliens

- Nombre de dérogations pour la délivrance distribution d'une eau non conforme : 30 arrêtés ont été pris en 2010 (dont 12 correspondent à des renouvellements de dérogations). Ils concernent 58 communes et 1 hameau.

- Actions incitatives de l'Etat :

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre de Contrôles</b>	550 +ONEMA	810*	600	600	600
<b>Temps d'activité consacré aux contrôles (ETP)</b>	3,6	2,7	3.2	5	3
<b>Nombre de suites administratives</b>	123	297	41	36	36
<b>Nombre de suites judiciaires</b>	30	15	12	41	30

\*Etat + ONEMA + SRPV

### C. Moyens de gouvernance

		En cours d'élaboration		En cours d'application	
		Nombre	Communes concernées	nombre	Communes concernées
<b>SAGE</b>	2007	3	250	1	6
	2008	4	264	1	6
	2009	4	264	1	6
	2010	4	270	1	6
	2011	3	173	2	103
<b>Contrats</b>	2007	1	19	3	30
	2008	5	106 (dont 89 dans le dpt)	2	27
	2009	4	105 (dont 87 dans le dpt)	3	66 (dont 54 dans le dpt)
	2010	2	38 (toutes dans le dpt)	2	52 (dont 26 dans le dpt)
	2011	2	120 (toutes dans le dpt)	4	166 (dont 142 dans le dpt)

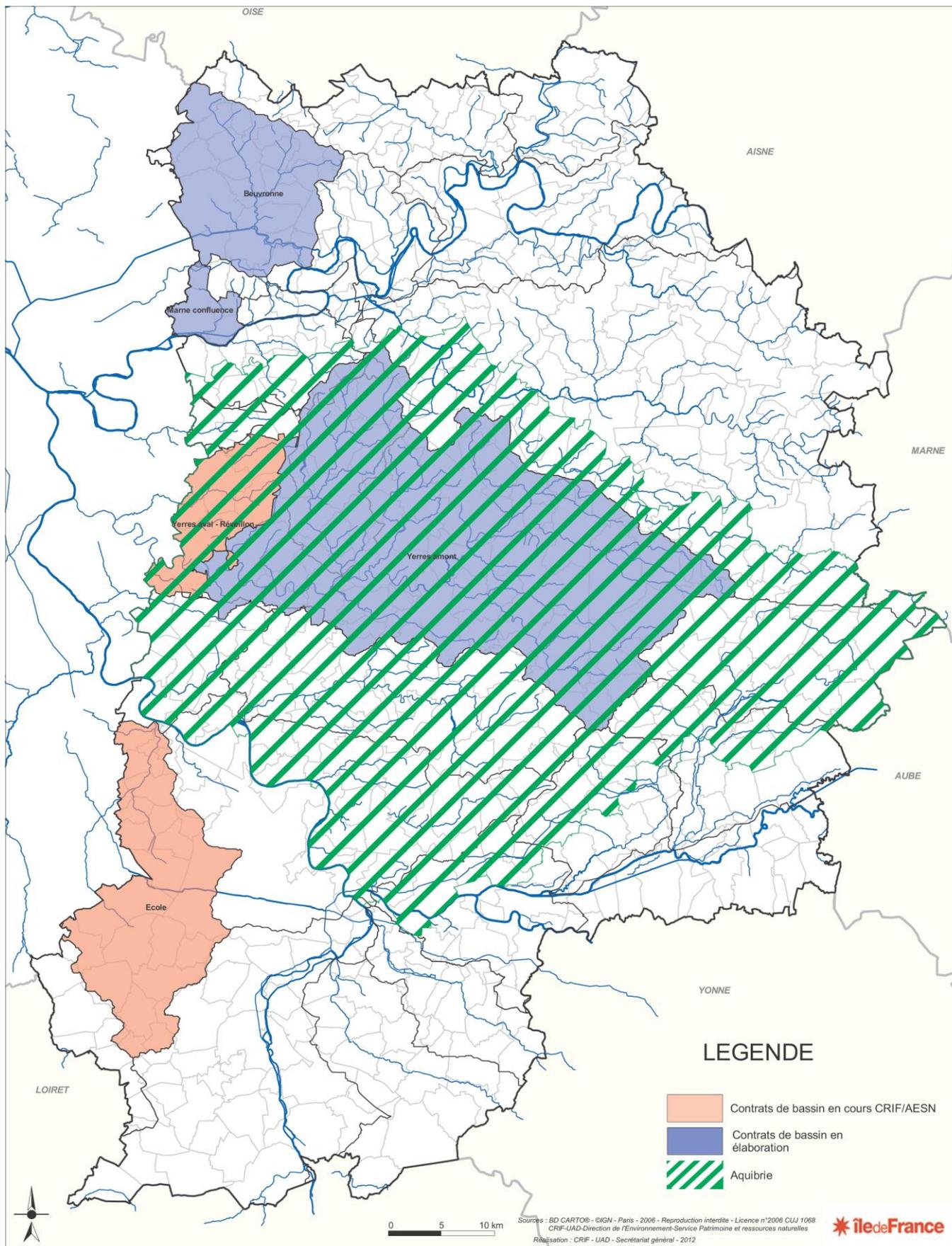
		Nombre	Communes concernées par intercommunalité	Nb moyen de communes par intercommunalité	Nb moyen d'habitants par intercommunalité
<b>Intercommunalité AEP</b>	2007	69	324	4.7	11 800
	2008	69	330	4.8	11 800
	2009	70	347	4.9	12 150
	2010	70	347	4.9	12 150
	2011	73	369	5.1	-
<b>Intercommunalité Assainissement Collectif</b>	2007	40	NC	NC	NC
	2008	40	NC	NC	NC
	2009	46	252	5.4	21 600
	2010	46	252	5.4	21 600
	2011	46	252	5.4	21 600
<b>Intercommunalité Assainissement Non Collectif</b>	2007	NC	NC	NC	NC
	2008	NC	NC	NC	NC
	2009	45	398	8.8	19 500
	2010	45	398	8.8	19 500
	2011	45	398	8.8	19 500
<b>Intercommunalité Rivières</b>	2007	48	355	7.4	-
	2008	48	355	7.4	-
	2009	48	355	7.4	-
	2010	48	355	7.4	-
	2011	48	355	7.4	-

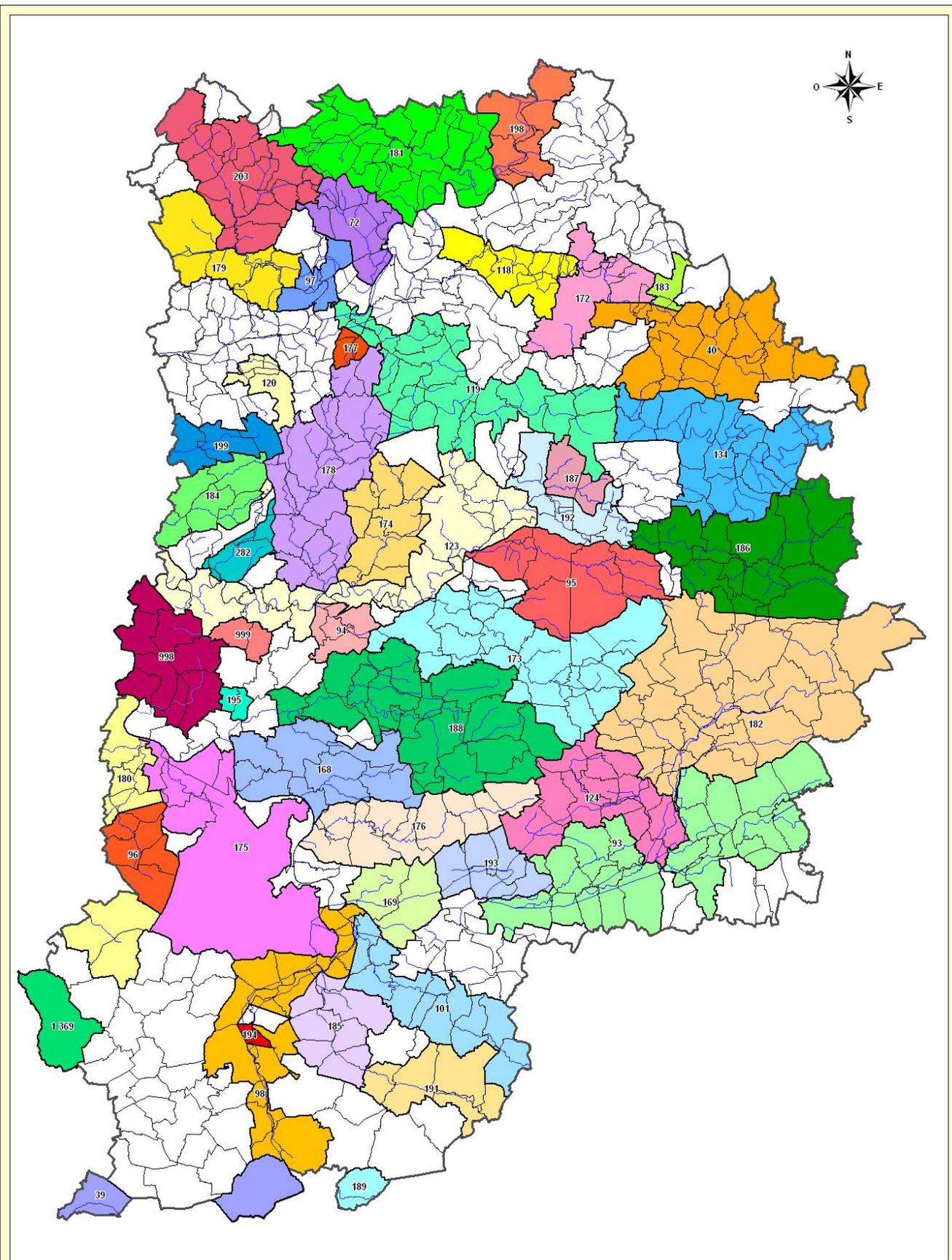


# POLITIQUE TERRITORIALE

Agence de l'Eau Seine - Normandie - Conseil Régional d'Ile-de-France

Année 2011





**SYNDICATS DE RIVIERES EN SEINE-ET-MARNE**



Source des données : DDT77/SFEE  
 Fond cartographique numérique : BD Cartho © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/UMAP

Date : avril 2010

Échelle : 1/320 000

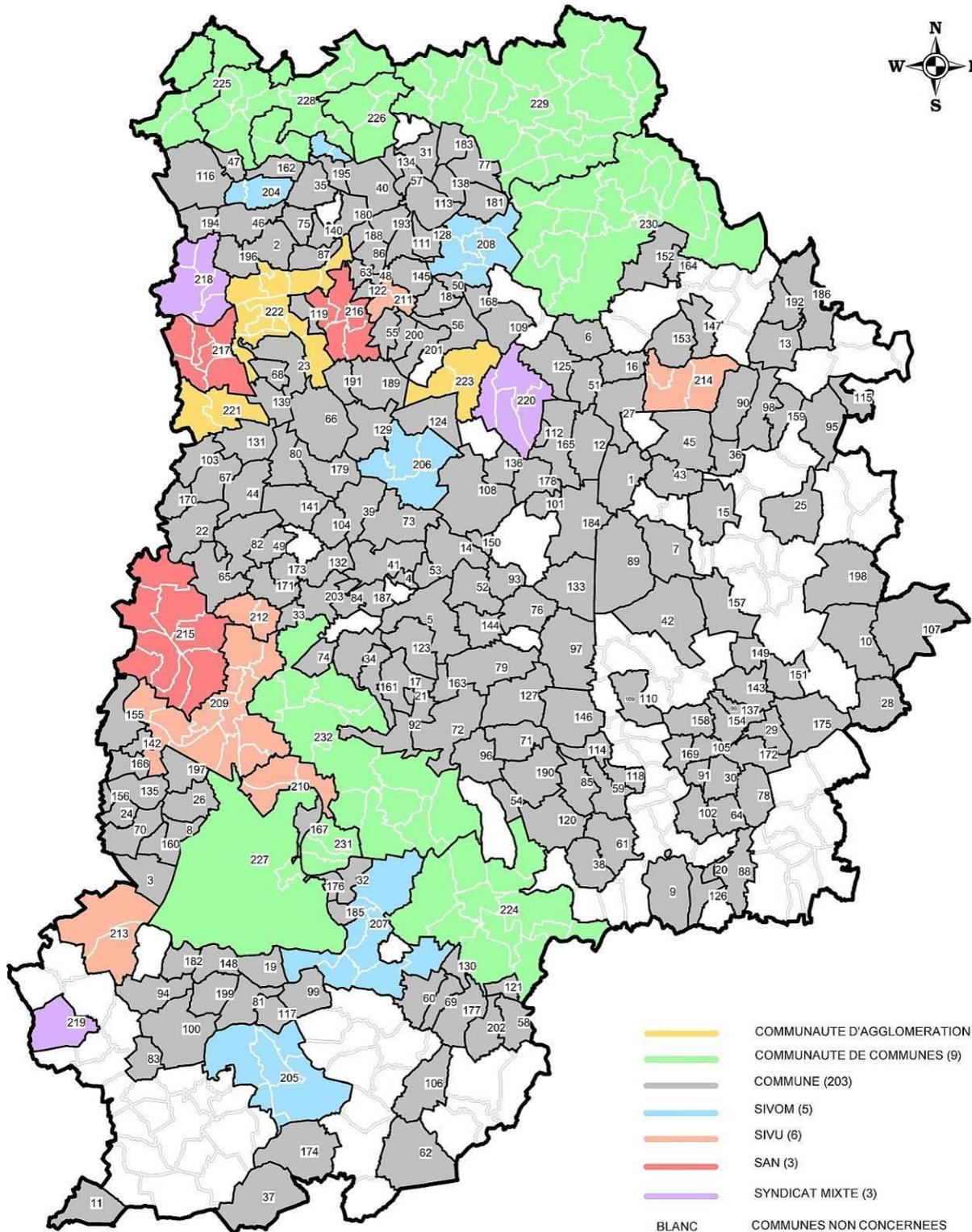
## LES SYNDICATS DE RIVIERE DE SEINE-ET-MARNE

	101 _ Syndicat Mixte d'études et d'aménagement de la Vallée de l'Orvanne
	118 _ Syndicat Intercommunal d'Etude et de Travaux pour l'Aménagement et l'Entretien des Rûs de Sept-Sorts à Trilport
	119 _ Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin du Grand Morin
	120 _ Syndicat Intercommunal d'Etudes d'Aménagement et de Gestion du Site Classé des Vallées des Rûs de la Brosse et de la Gondoire
	123 _ Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres
	124 _ Syndicat de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence
	134 _ Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin
	1369 _ Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau
	168 _ Syndicat Intercommunal des Rus de la Noue et du Chatelet en Brie
	169 _ S.M. des Rûs du Val de Seine
	172 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Aval de la Vallée du Petit Morin
	173 _ Syndicat Mixte du Ru d'Yvron
	174 _ Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Ru de Bréon
	175 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Rû de la Mare aux Evées et de ses affluents
	176 _ Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée Javot
	177 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Rû de Lochy
	178 _ Syndicat Intercommunal de travaux pour l'Aménagement et l'Entretien de la Marsange"
	179 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la Reneuse & la Basse Beuvronne
	180 _ Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Ecole
	181 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la Therouanne
	182 _ Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien du bassin de la Voulzie & du Rû des Meances
	183 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien des Rûs de la Fonderie
	184 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien des Rûs du Bassin du Reveillon
	185 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Bas Lunain
	186 _ Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Amont de l'Aubetin
	187 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin Aval de l'Aubetin
	188 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin du Rû d'Ancoeur
	189 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Betz
	191 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Haut Lunain
	192 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Ru de Beuvron et de ses Affluents
	193 _ Syndicat mixte pour l'Aménagement et l'Entretien du Ru de l'Etang
	194 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Rû du Bignon
	195 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Rû du Jard
	198 _ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et la Gestion de la Rivière d'Ourcq
	199 _ Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et l'Aménagement du Morbras
	203 _ Syndicat Intercommunal pour l'Etude l'Aménagement et l'Entretien de la Haute Beuvronne
	282 _ Syndicat Intercommunal de travaux et d'entretien de la Barbançonne
	39 _ S.I.A. du Fusain
	40 _ Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la vallée du Petit Morin
	72 _ Syndicat Mixte d'Etudes et de travaux du Ru de Rutel
	93 _ Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine
	94 _ Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Rû d'Avon
	95 _ Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Rû de la Visandre et du Rû du Reveillon
	96 _ Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Rû de Rebais et de ses Affluents
	97 _ Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Rû du Rapinet
	98 _ Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Loing
	998 _ Syndicat Mixte Sénart Val de Seine
	999 _ S.I.A. du rû des hauldres

Source : DDT-77 / SFEE

# COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mission : Collecte au 31/12/2011



- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (3)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES (9)
- COMMUNE (203)
- SIVOM (5)
- SIVU (6)
- SAN (3)
- SYNDICAT MIXTE (3)
- BLANC COMMUNES NON CONCERNES

(x) Nombre de service



Source des données : DDT  
Fond cartographique numérique : BD Carto® IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SIDDTS/Unité CTM/JC et Unité GSPEA

Date : 13/02/2012

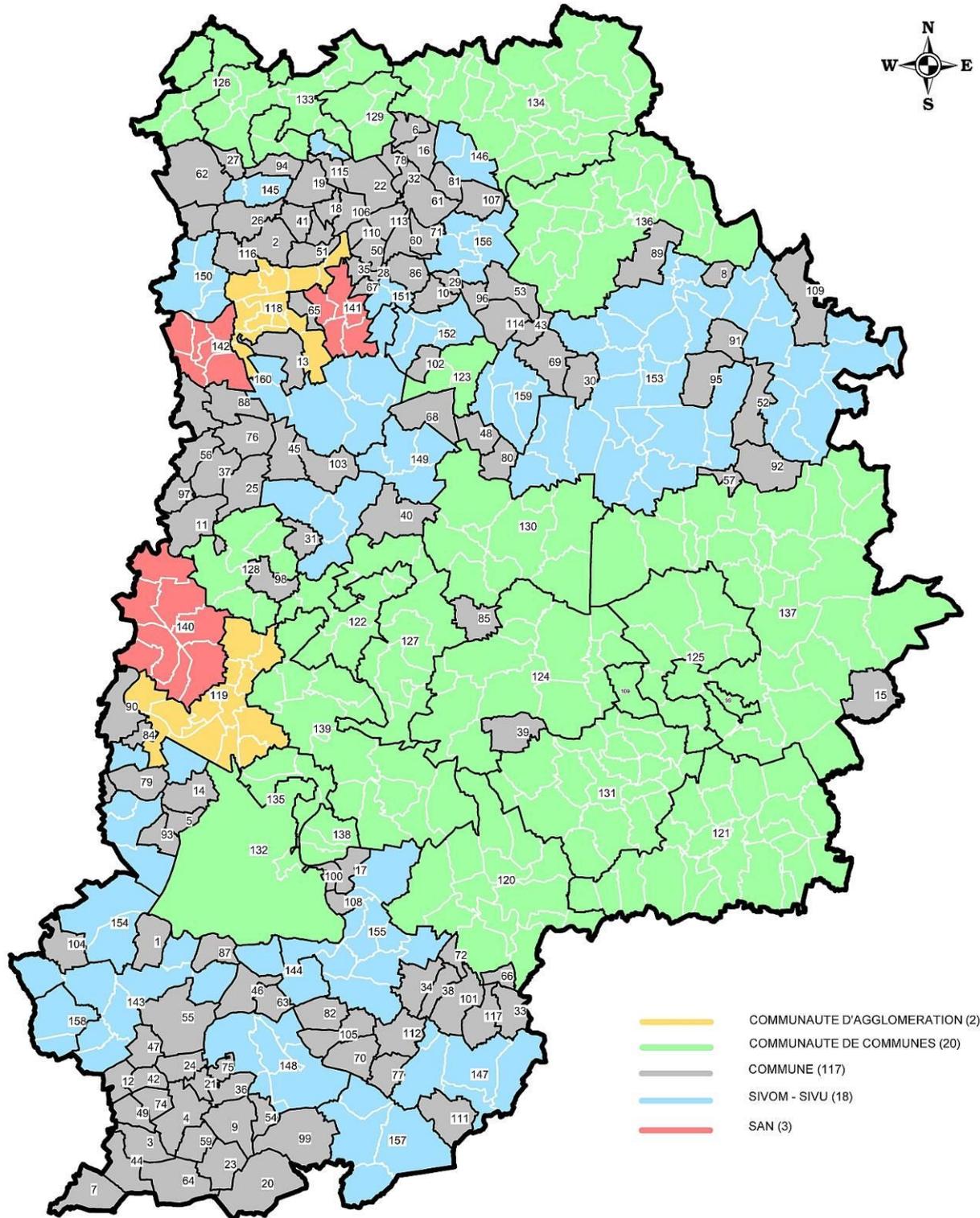
COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	COLLECTIVITE				
1	AMILLIS	79	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	156	SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE
2	ANNET-SUR-MARNE	80	GRETZ-ARMAINVILLIERS	157	SAINT-HILLIERS
3	ARBONNE-LA-FORET	81	GREZ-SUR-LOING	158	SAINT-LOUP-DE-NAUD
4	ARGENTIERES	82	GRISY-SUISNES	159	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
5	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	83	GUERCHEVILLE	160	SAINT-MARTIN-EN-BIERE
6	AULNOY	84	GUIGNES	161	SAINT-MERY
7	BANNOST-VILLEGAGNON	85	GURCY-LE-CHATEL	162	SAINT-MESMES
8	BARBIZON	86	ISLES-LES-VILLENOY	163	SAINT-OUEN-EN-BRIE
9	BAZOCHES-LES-BRAY	87	JABLINES	164	SAINT-OUEN-SUR-MORIN
10	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	88	JAULNES	165	SAINTS
11	BEAUMONT-DU-GATINAIS	89	JOUY-LE-CHATEL	166	SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE
12	BEAUTHEIL	90	JOUY-SUR-MORIN	167	SAMOIS-SUR-SEINE
13	BELLOT	91	JUTIGNY	168	SANCY
14	BERNAY-VILBERT	92	LA CHAPELLE-GAUTHIER	169	SAVINS
15	BETON-BAZOCHES	93	LA CHAPELLE-IGER	170	SERVON
16	BOISSY-LE-CHATEL	94	LA CHAPELLE-LA-REINE	171	SOIGNOLLES-EN-BRIE
17	BOMBON	95	LA CHAPELLE-MOUTILS	172	SOISY-BOUY
18	BOULEURS	96	LA CHAPELLE-RABLAIS	173	SOLERS
19	BOURRON-MARLOTTE	97	LA CROIX-EN-BRIE	174	SOUPPES-SUR-LOING
20	BRAY-SUR-SEINE	98	LA FERTE-GAUCHER	175	SOURDUN
21	BREAU	99	LA GENEVRAYE	176	THOMERY
22	BRIE-COMTE-ROBERT	100	LARCHANT	177	THOURY-FEROTTES
23	BUSSY-SAINT-GEORGES	101	LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX	178	TOUQUIN
24	CELY-EN-BIERE	102	LES ORMES-SUR-VOULZIE	179	TOURNAN-EN-BRIE
25	CERNEUX	103	LESIGNY	180	TRILBARDOU
26	CHAILLY-EN-BIERE	104	LIVERDY-EN-BRIE	181	TRILPORT
27	CHAILLY-EN-BRIE	105	LONGUEVILLE	182	URY
28	CHALAUTRE-LA-GRANDE	106	LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	183	VARREDDES
29	CHALAUTRE-LA-PETITE	107	LOUAN-VILLEGRIUS-FONTAINE	184	VAUDOY-EN-BRIE
30	CHALMAISON	108	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	185	VENEUX-LES-SABLONS
31	CHAMBRY	109	MAISONCELLES-EN-BRIE	186	VERDELOT
32	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	110	MAISON-ROUGE	187	VERNEUIL-L'ETANG
33	CHAMPDEUIL	111	MAREUIL-LES-MEAUX	188	VIGNELY
34	CHAMPEAUX	112	MAUPERTHUIS	189	VILLENEUVE-LE-COMTE
35	CHARNY	113	MEAUX	190	VILLENEUVE-LES-BORDES
36	CHARTRONGES	114	MEIGNEUX	191	VILLENEUVE-SAINT-DENIS
37	CHATEAU-LONDON	115	MEILLERAY	192	VILLENEUVE-SUR-BELLOT
38	CHATENAY-SUR-SEINE	116	MITRY-MORY	193	VILLENOY
39	CHATRES	117	MONCOURT-FROMONVILLE	194	VILLEPARISIS
40	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	118	MONS-EN-MONTOIS	195	VILLEROY
41	CHAUMES-EN-BRIE	119	MONTEVRAIN	196	VILLEVAUDE
42	CHENOISE	120	MONTIGNY-LENCOUP	197	VILLIERS-EN-BIERE
43	CHEVRU	121	MONTMACHOUX	198	VILLIERS-SAINT-GEORGES
44	CHEVRY-COSSIGNY	122	MONTRY	199	VILLIERS-SOUS-GREZ
45	CHOISY-EN-BRIE	123	MORMANT	200	VILLIERS-SUR-MORIN
46	CLAYE-SOUILLY	124	MORTCERF	201	VOULANGIS
47	COMPANS	125	MOUROUX	202	VOULX
48	CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	126	MOUSSEAUX-LES-BRAY	203	YEBLES
49	COUBERT	127	NANGIS	204	SI NOUVEAU SYNDICAT DE LA PLAINE DE FRANCE
50	COULOMMES	128	NANTEUIL-LES-MEAUX	205	SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE
51	COULOMMIERS	129	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	206	SIAEPA DE LA REGION DE LA HOUSSAYE EN BRIE
52	COURPALAY	130	NOISY-RUDIGNON	207	SIDASS DE MORET SEINE ET LOING
53	COURTOMER	131	OZOIR-LA-FERRIERE	208	SIVOM DE BOUTIGNY
54	COUTENCON	132	OZOUER-LE-VOULGIS	209	CAMVS
55	COUTEVROULT	133	PECY	210	SIASS DE BOIS LE ROI-CHARTRETTES.-FONTAINE- LE PORT
56	CRECY-LA-CHAPELLE	134	PENCHARD	211	SIASS DE COUILLY PONT AUX DAMES-ST GERMAINMORIN
57	CREGY-LES-MEAUX	135	PERTHES	212	SIASS DE LIMOGES FOURCHES ET DE LISSY
58	DIANT	136	PEZARCHES	213	SIAVESE DE MILLY LA FORET
59	DONNEMARIE-DONTILLY	137	POIGNY	214	SITEU DE CHAUFFRY-ST REMY-ST SIMEON
60	DORMELLES	138	POINCY	215	S.A.N. DE SENART
61	EGLIGNY	139	PONTCARRE	216	S.A.N. DU VAL D'EUROPE
62	EGREVILLE	140	PRECY-SUR-MARNE	217	S.A.N. DU VAL MAUBUEE
63	ESBLY	141	PRESLES-EN-BRIE	218	SIASS DE BROU-CHELLES-VAIRES-COURTRY-LE PIN
64	EVERLY	142	PRINGY	219	SMER BUTHIERS
65	EVRY-GREGY-SUR-YERRES	143	PROVINS	220	SYND MIXTE ASST POMMEUSE et ses Environs (SMAPE)
66	FAVIERES	144	QUIERS	221	CA BRIE FRANCIENNE
67	FEROLLES-ATTILLY	145	QUINCY-VOISINS	222	CA MARNE ET GONDOIRE
68	FERRIERES-EN-BRIE	146	RAMPILLON	223	CC DE LA BRIE DES MOULINS
69	FLAGY	147	REBAIS	224	CC 2 FLEUVES
70	FLEURY-EN-BIERE	148	RECLOSES	225	CC DE LA PLAINE DE FRANCE
71	FONTAINS	149	ROUILLY	226	CC DES MONTS DE LA GOELE
72	FONTENAILLES	150	ROZAY-EN-BRIE	227	CC DU PAYS DE FONTAINEBLEAU
73	FONTENAY-TRESIGNY	151	SAINT-BRICE	228	CC DU PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN
74	FOWJU	152	SAINT-CYR-SUR-MORIN	229	CC DU PAYS DE L'OURCQ
75	FRESNES-SUR-MARNE	153	SAINT-DENIS-LES-REBAIS	230	CC DU PAYS FERTOIS
76	GASTINS	154	SAINTE-COLOMBE	231	CC ENTRE SEINE ET FORÊT
77	GERMIGNY-L'EVEQUE	155	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	232	CC VALLEES ET CHATEAUX
78	GOUAIX				

Mission : Collecte au 31/12/2011

# COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Mission : contrôle au 31/12/2011



(x) Nombre de service



Source des données : DDT  
Fond cartographique numérique : BD Cartho© IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SIDDTS/Unité CTM/JC et Unité GSPEA

Date : 13/02/2012

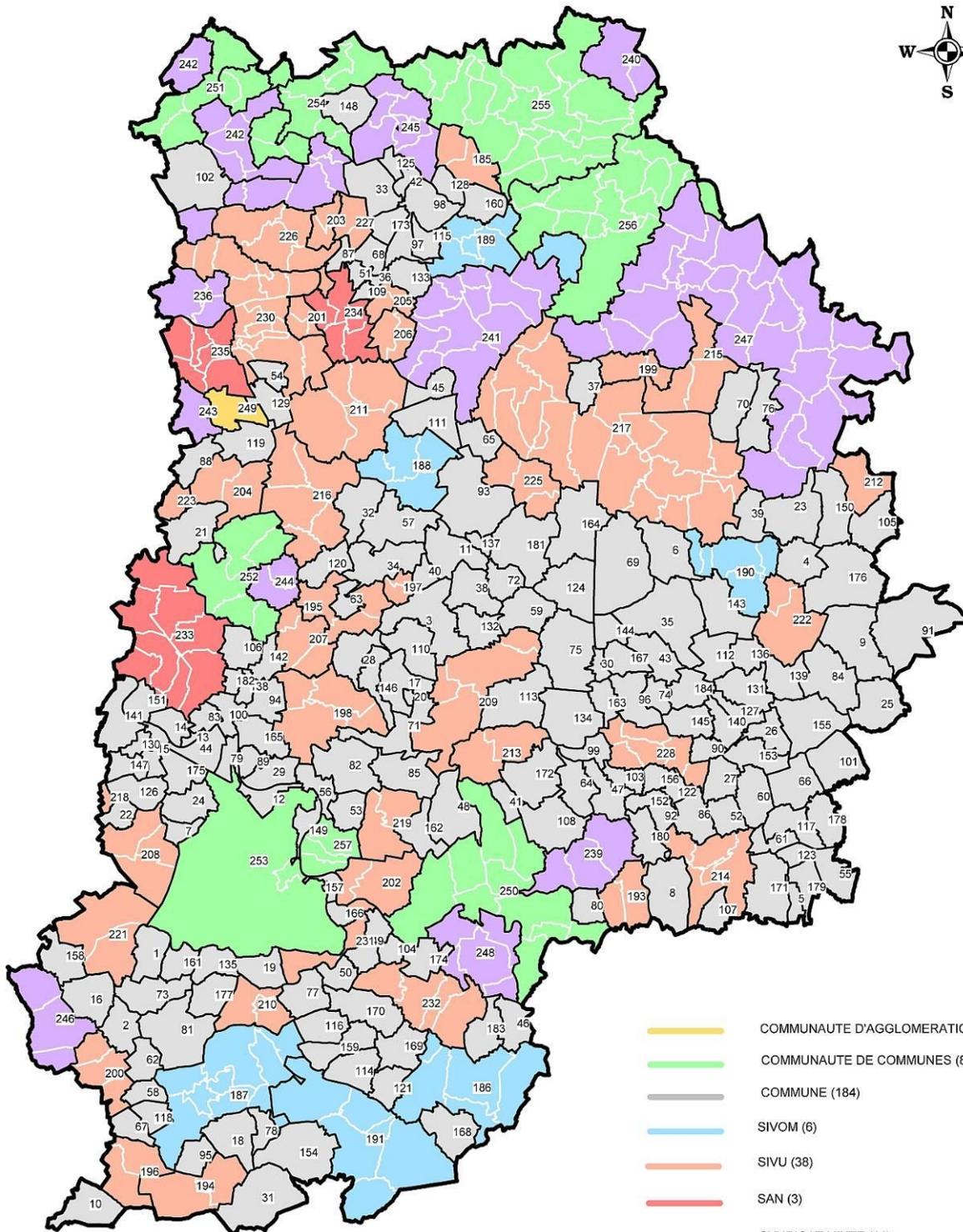
**COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

	<b>COLLECTIVITE</b>		<b>COLLECTIVITE</b>
1	ACHERES-LA-FORET	81	POINCY
2	ANNET-SUR-MARNE	82	PONTAULT-COMBAULT
3	ARVILLE	83	PRECY-SUR-MARNE
4	AUFFERVILLE	84	PRINGY
5	BARBIZON	85	QUIERS
6	BARCY	86	QUINCY-VOISINS
7	BEAUMONT-DU-GATINAIS	87	RECLOSES
8	BOITRON	88	ROSSY-EN-BRIE
9	BOUGLIGNY	89	SAINT-CYR-SUR-MORIN
10	BOULEURS	90	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
11	BRIE-COMTE-ROBERT	91	SAINT-LEGER
12	BURCY	92	SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS
13	BUSSY-SAINT-GEORGES	93	SAINT-MARTIN-EN-BIERE
14	CHAILLY-EN-BIERE	94	SAINT-MESMES
15	CHALAUTRE-LA-GRANDE	95	SAINT-REMY-LA-VANNE
16	CHAMBRY	96	SANCY
17	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	97	SERVON
18	CHARMENTRAY	98	SOIGNOLLES-EN-BRIE
19	CHARNY	99	SOUPPES-SUR-LOING
20	CHATEAU-LANDON	100	THOMERY
21	CHATENOY	101	THOURY-FEROTTES
22	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	102	TIGEAX
23	CHENOU	103	TOURNAN-EN-BRIE
24	CHEVRAINVILLIERS	104	TOUSSON
25	CHEVRY-COSSIGNY	105	TREUZY-LEVELAY
26	CLAYE-SOUILLY	106	TRILBARDOU
27	COMPANS	107	TRILPORT
28	CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	108	VENEUX-LES-SABLONS
29	COULOMMES	109	VERDELOT
30	COULOMMIERS	110	VIGNELY
31	COURQUETAINE	111	VILLEBEON
32	CREGY-LES-MEAUX	112	VILLEMARECHAL
33	DIANT	113	VILLENOY
34	DORMELLES	114	VILLEPARISIS
35	ESBLY	115	VILLEROY
36	FAY-LES-NEMOURS	116	VILLEVAUDE
37	FEROLLES-ATTILLY	117	VOULX
38	FLAGY	118	CA MARNE ET GONDOIRE
39	FONTAINS	119	CAMVS
40	FONTENAY-TRESIGNY	120	CC 2 FLEUVES
41	FRESNES-SUR-MARNE	121	CC DE LA BASSEE
42	GARENTREVILLE	122	CC DE LA BRIE CENTRALE
43	GIREMOUTIERS	123	CC DE LA BRIE DES MOULINS
44	GIRONVILLE	124	CC DE LA BRIE NANGISSIENNE
45	GRETZ-ARMAINVILLIERS	125	CC DE LA GERBE
46	GREZ-SUR-LOING	126	CC DE LA PLAINE DE FRANCE
47	GUERCHEVILLE	127	CC DE L'YERRES A L'ANCOEUR
48	HAUTEFEUILLE	128	CC DES GUES DE L'YERRES
49	ICHY	129	CC DES MONTS DE LA GOELE
50	ISLES-LES-VILLENOY	130	CC DES SOURCES DE L'YERRES
51	JABLINES	131	CC DU MONTOIS
52	LA FERTE-GAUCHER	132	CC DU PAYS DE FONTAINEBLEAU
53	LA HAUTE-MAISON	133	CC DU PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN
54	LA MADELEINE-SUR-LOING	134	CC DU PAYS DE L'OURCQ
55	LARCHANT	135	CC DU PAYS DE SEINE
56	LESIGNY	136	CC DU PAYS FERTOIS
57	LEUDON-EN-BRIE	137	CC DU PROVINOIS
58	MAISONCELLES-EN-BRIE	138	CC ENTRE SEINE ET FORUIT
59	MAISONCELLES-EN-GATINAIS	139	CC VALLEES ET CHATEAUX
60	MAREUIL-LES-MEAUX	140	S.A.N. DE SENART
61	MEAUX	141	S.A.N. DU VAL D'EUROPE
62	MITRY-MORY	142	S.A.N. DU VAL MAUBUEE
63	MONCOURT-FROMONVILLE	143	PARC NATUREL DU GATINAIS
64	MONDREVILLE	144	SI DE TRAITEMENT DES BOUES DU VAL DE LOING
65	MONTEVRAIN	145	SI NOUVEAU SYNDICAT DE LA PLAINE DE FRANCE
66	MONTMACHOUX	146	SIAAEP DE GERMIGNY L'EVEQUE-VARREDDES
67	MONTRY	147	SIAAEP DU BOCAGE
68	MORTCERF	148	SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE
69	MOUROUX	149	SIAEPA DE LA REGION DE LA HOUSSAYE EN BRIE
70	NANTEAU-SUR-LUNAIN	150	SIASS DE BROU-CHELLES-VAIRES-COURTRY-LE PIN
71	NANTEUIL-LES-MEAUX	151	SIASS DE COUILLY PONT AUX DAMES-ST GERMAIN/MORIN
72	NOISY-RUDIGNON	152	SIASS DE COUTEVROULT-CRECY-VILLIERS-VOUL.
73	NONVILLE	153	SIASS DU NORD-EST SEINE ET MARNE (SIANE)
74	OBSONVILLE	154	SIAVESE DE MILLY LA FORET
75	ORMESSON	155	SIDASS DE MORET SEINE ET LOING
76	OZOIR-LA-FERRIERE	156	SIVOM DE BOUTIGNY
77	PALEY	157	SIVOM DU PLATEAU SUD BOCAGE
78	PENCHARD	158	SMER BUTHIERS
79	PERTHES	159	SYND MIXTE ASST POMMEUSE et ses Environs (SMAPE)
80	PEZARCHES	160	SYND MIXTE CENTRE BRIE POUR L'ANC

Mission : controle au 31/12/2011

# COMPETENCE ADDUCTION D'EAU POTABLE

Mission : Distribution au 31/12/2011



- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (1)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES (8)
- COMMUNE (184)
- SIVOM (6)
- SIVU (38)
- SAN (3)
- SYNDICAT MIXTE (11)

(x) Nombre de service



Source des données : DDT  
Fond cartographique numérique : BD Cartho© IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SIDDTs/Unité CTM/JC et Unité GSPEA

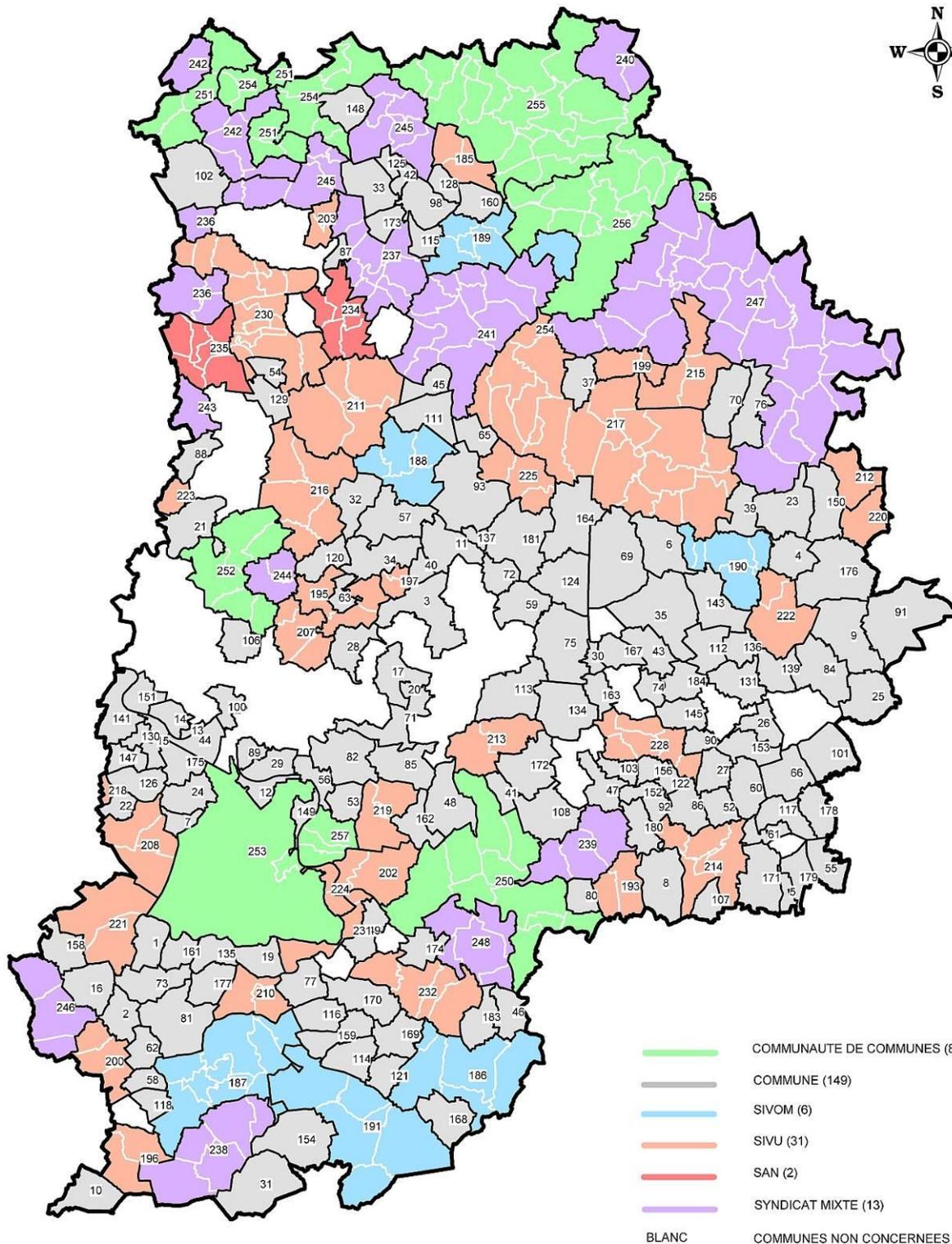
Date 08/02/2012

SERVICE_AEP	SERVICE_AEP	SERVICE_AEP
1 ACHERES-LA-FORET	85 LES ECRENNES	169 VILLEMARECHAL
2 AMPONVILLE	86 LES ORMES-SUR-VOULZIE	170 VILLEMER
3 AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	87 LESCHES	171 VILLENAXE-LA-PETITE
4 AUGERS-EN-BRIE	88 LESIGNY	172 VILLENEUVE-LES-BORDES
5 BABY	89 LIVRY-SUR-SEINE	173 VILLENY
6 BANNOST-VILLEGAGNON	90 LONGUEVILLE	174 VILLE-SAINT-JACQUES
7 BARBIZON	91 LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	175 VILLIERS-EN-BIERE
8 BAZOCHES-LES-BRAY	92 LUISETAINES	176 VILLIERS-SAINT-GEORGES
9 BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	93 LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	177 VILLIERS-SOUS-GREZ
10 BEAUMONT-DU-GATINAIS	94 MAINCY	178 VILLIERS-SUR-SEINE
11 BERNAY-VILBERT	95 MAISONCELLES-EN-GATINAIS	179 VILLUIS
12 BOIS-LE-ROI	96 MAISON-ROUGE	180 VIMPELLES
13 BOISSETTES	97 MAREUIL-LES-MEAUX	181 VOINSLES
14 BOISSISE-LA-BERTRAND	98 MEAUX	182 VOISENON
15 BOISSISE-LE-ROI	99 MEIGNEUX	183 VOULX
16 BOISSY-AUX-CAILLES	100 MELUN	184 VULAINES-LES-PROVINS
17 BOMBON	101 MELZ-SUR-SEINE	185 SIAAEP DE GERMIGNY L'EVEQUE-VARREDES
18 BOUGLIGNY	102 MITRY-MORY	186 SIAAEP DU BOCAGE
19 BOURRON-MARLOTTE	103 MONS-EN-MONTOIS	187 SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE
20 BREAU	104 MONTARLOT	188 SIAEPA DE LA REGION DE LA HOUSSAYE EN BRIE
21 BRIE-COMTE-ROBERT	105 MONTCEAUX-LES-PROVINS	189 SIVOM DE BOUTIGNY
22 CELY-EN-BIERE	106 MONTEREAU-SUR-LE-JARD	190 SIVOM DE CHAMPCEST
23 CERNEUX	107 MONTIGNY-LE-GUESDIER	191 SIVOM DU PLATEAU SUD BOCAGE
24 CHAILLY-EN-BIERE	108 MONTIGNY-LENCOUP	193 SIAEP DE BALLOY GRAVON
25 CHALAUTRE-LA-GRANDE	109 MONTRY	194 SIAEP CHENOUE-MONDRVILLE
26 CHALAUTRE-LA-PETITE	110 MORMANT	195 SIAEP D'ANDREZEL, VERNEUIL L'ETANG ET YEBLES
27 CHALMAISON	111 MORTCERF	196 SIAEP D'ARVILLE GIRONVILLE
28 CHAMPEAUX	112 MORTERY	197 SIAEP DE BEAUVOIR ARGENTIERES
29 CHARTRETTES	113 NANGIS	198 SIAEP DE BLANDY LES TOURS-CHATILLON LA BORDE-MOISENAY-SIVRY COURTRY
30 CHATEAUBLEAU	114 NANTEAU-SUR-LUNAIN	199 SIAEP DE BOISSY LE CHATEL CHAUFFRY
31 CHATEAU-LONDON	115 NANTEUIL-LES-MEAUX	200 SIAEP DE BURCY FROMONT RUMONT
32 CHATRES	116 NONVILLE	201 SIAEP DE CHALIFERT CHANTELOUP MONTEVRAIN
33 CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	117 NOYEN-SUR-SEINE	202 SIAEP DE CHAMPAGNE SUR SEINE- VERNOU LA CELLE SUR SEINE
34 CHAUMES-EN-BRIE	118 OBSONVILLE	203 SIAEP DE CHARMENTRAY PRECY SUR MARNE
35 CHENOISE	119 OZOIR-LA-FERRIERE	204 SIAEP DE CHEVRY FEROLLES
36 CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	120 OZOUER-LE-VOULGIS	205 SIAEP DE COUILLY ST GERMAIN SUR MORIN
37 COULOMMIERS	121 PALEY	206 SIAEP DE COUTEVROULT- VILLIERS SUR MORIN
38 COURPALAY	122 PAROY	207 SIAEP DE CRISENOY CHAMPDEUIL FOUJU
39 COURTACON	123 PASSY-SUR-SEINE	208 SIAEP DE FLEURY EN BIERE
40 COURTOMER	124 PECY	209 SIAEP DE GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS-FONTENAILLES
41 COUTENCON	125 PENCHARD	210 SIAEP DE GREZ SUR LOING-MONCOURT FROMONVILLE
42 CREGY-LES-MEAUX	126 PERTHES	211 SIAEP DE LA BRIE BOISEE
43 CUCHARMOY	127 POIGNY	212 SIAEP DE LA BRIE CHAMPENOISE
44 DAMMARE-LES-LYS	128 POINCY	213 SIAEP DE LA CHAPELLE RABLAIS-FONTAINS
45 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	129 PONTCARRE	214 SIAEP DE LA REGION DE BRAY SUR SEINE
46 DIANT	130 PRINGY	215 SIAEP DE LA REGION DE L'ARCHE
47 DONNEMARIE-DONTILLY	131 PROVINS	216 SIAEP DE LA REGION DE TOURNAN EN BRIE
48 ECHOUBOULAINS	132 QUIERS	217 SIAEP DE LA VALLEE DE L'AUBETIN
49 ECUELLES	133 QUINCY-VOISINS	218 SIAEP DE LA VALLEE DE L'ECOLE
50 EPISY	134 RAMPILLON	219 SIAEP DE MACHAULT-PAMFOU
51 ESBLI	135 RECLOSES	221 SIAEP DE NOISY SUR ECOLE-LE VAUDOUE
52 EVERLY	136 ROUILLY	222 SIAEP DE RUPEREUX VOUTLON
53 FERICY	137 ROZAY-EN-BRIE	223 SIAEP DE SERVON/SANTENY
54 FERRIERES-EN-BRIE	138 RUBELLES	225 SIAEP DE TOUQUIN
55 FONTAINE-FOURCHES	139 SAINT-BRICE	226 SIAEP DE TREMBLAY CLAYE SOUILLY
56 FONTAINE-LE-PORT	140 SAINTE-COLOMBE	227 SIAEP DE TRILBARDOU VIGNELY
57 FONTENAY-TRESIGNY	141 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	228 SIAEP DU PLATEAU EST DU MONTOIS
58 GARENTREVILLE	142 SAINT-GERMAIN-LAXIS	230 SIAEP REGION DE LAGNY SUR MARNE
59 GASTINS	143 SAINT-HILLIERS	231 SIAEP DE MORET ST MAMMES
60 GOUAIX	144 SAINT-JUST-EN-BRIE	232 SIAEP DE LA VALLEE DE L'ORVANNE
61 GRISY-SUR-SEINE	145 SAINT-LOUP-DE-NAUD	233 S.A.N. DE SENART
62 GUERCHEVILLE	146 SAINT-MERY	234 S.A.N. DU VAL D'EUROPE
63 GUIGNES	147 SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE	235 S.A.N. DU VAL MAUBUEE
64 GURCY-LE-CHATEL	148 SAINT-SOUPPLETS	236 SEDIF
65 HAUTEFEUILLE	149 SAMOIS-SUR-SEINE	239 SMAEP DE CHATENAY SUR SEINE
66 HERME	150 SANCY-LES-PROVINS	240 SMAEP DE COULOMBS EN VALOIS-GERMIGNY SOUS COULOMBS
67 ICHY	151 SEINE-PORT	241 SMAEP DE CRECY LA CHAPELLE
68 ISLES-LES-VILLENY	152 SIGY	242 SMAEP DE LA GOELLE
69 JOUY-LE-CHATEL	153 SOISY-BOUY	243 SMAEP DE L'OUEST BRIARD
70 JOUY-SUR-MORIN	154 SOUPPES-SUR-LOING	244 SMAEP DE SOLERS-SOIGNOLLES EN BRIE
71 LA CHAPELLE-GAUTHIER	155 SOURDUN	245 SMAEP DU BASSIN DE LA THEROUANNE
72 LA CHAPELLE-IGER	156 THENISY	246 SMER BUTHIERS
73 LA CHAPELLE-LA-REINE	157 THOMERY	247 SMIDEP DE LA VALLEE DU PETIT MORIN
74 LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	158 TOUSSON	248 SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE VARENNES
75 LA CROIX-EN-BRIE	159 TREUZY-LEVELAY	249 CA BRIE FRANCIENNE
76 LA FERTE-GAUCHER	160 TRILPORT	250 CC 2 FLEUVES
77 LA GENEVRAIE	161 URY	251 CC DE LA PLAINE DE FRANCE
78 LA MADELEINE-SUR-LOING	162 VALENCE-EN-BRIE	252 CC DES GUES DE L'YERRES
79 LA ROCHETTE	163 VANVILLE	253 CC DU PAYS DE FONTAINEBLEAU
80 LA TOMBE	164 VAUDOY-EN-BRIE	254 CC DU PAYS DE LA GOELLE ET DU MULTIN
81 LARCHANT	165 VAUX-LE-PENIL	255 CC DU PAYS DE L'OURCQ
82 LE CHATELET-EN-BRIE	166 VENEUX-LES-SABLONS	256 CC DU PAYS FERTOIS
83 LE MEE-SUR-SEINE	167 VIEUX-CHAMPAGNE	257 CC ENTRE SEINE ET FORÉT
84 LEHELLE	168 VILLEBEON	

Mission : Distribution au 31/12/2011

# COMPETENCE ADDUCTION D'EAU POTABLE

Mission : Production au 31/12/2011



(x) Nombre de service



Source des données : DDT  
Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SIDDTS/Unité CTM/JC et Unité GSPEA

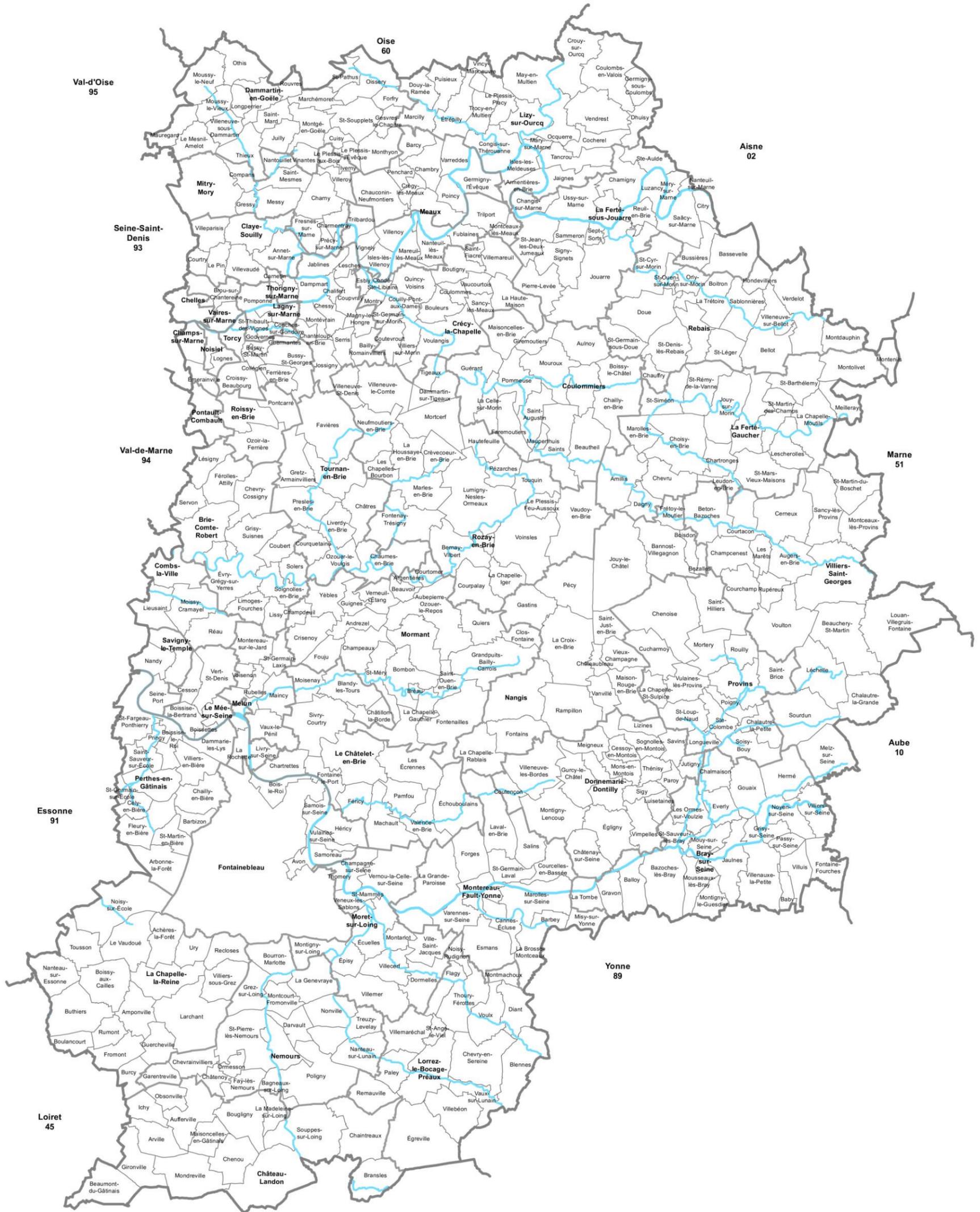
Date : 08/02/2012

SERVICE_AEP		SERVICE_AEP		SERVICE_AEP	
1	ACHERES-LA-FORET	81	LARCHANT	175	VILLIERS-EN-BIERE
2	AMPONVILLE	82	LE CHATELET-EN-BRIE	176	VILLIERS-SAINT-GEORGES
3	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	84	LECHELLE	177	VILLIERS-SOUS-GREZ
4	AUGERS-EN-BRIE	85	LES ECRENNES	178	VILLIERS-SUR-SEINE
5	BABY	86	LES ORMES-SUR-VOULZIE	179	VILLUIS
6	BANNOST-VILLEGAGNON	87	LESCHES	180	VIMPELLES
7	BARBIZON	88	LESIGNY	181	VOINSLES
8	BAZOCHES-LES-BRAY	89	LIVRY-SUR-SEINE	183	VOULX
9	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	90	LONGUEVILLE	184	VULAINES-LES-PROVINS
10	BEAUMONT-DU-GATINAIS	91	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	185	SIAAEP DE GERMIGNY L'EVEQUE-VARREDES
11	BERNAY-VILBERT	92	LUISETAINES	186	SIAAEP DU BOCAGE
12	BOIS-LE-ROI	93	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	187	SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE
13	BOISSETTES	98	MEAUX	188	SIAEPA DE LA REGION DE LA HOUSSAYE EN BRIE
14	BOISSISE-LA-BERTRAND	100	MELUN	189	SIVOM DE BOUTIGNY
15	BOISSISE-LE-ROI	101	MELZ-SUR-SEINE	190	SIVOM DE CHAMPGENEST
16	BOISSY-AUX-CAILLES	102	MITRY-MORY	191	SIVOM DU PLATEAU SUD BOCAGE
17	BOMBON	103	MONS-EN-MONTOIS	193	SIAEP DE BALLOY GRAVON
19	BOURRON-MARLOTTE	106	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	195	SIAEP D'ANDREZEL, VERNEUIL L'ETANG ET YEBLES
20	BREAU	107	MONTIGNY-LE-GUESDIER	196	SIAEP D'ARVILLE GIRONVILLE
21	BRIE-COMTE-ROBERT	108	MONTIGNY-LECOUP	197	SIAEP DE BEAUVOIR ARGENTIERES
22	CELY-EN-BIERE	111	MORTCERF	199	SIAEP DE BOISSY LE CHATEL CHAUFFRY
23	CERNEUX	112	MORTERY	200	SIAEP DE BURCY FROMONT RUMONT
24	CHAILLY-EN-BIERE	113	NANGIS	202	SIAEP DE CHAMPAGNE SUR SEINE- VERNOU LA CELLE SUR SEINE
25	CHALAUTRE-LA-GRANDE	114	NANTEAU-SUR-LUNAIN	203	SIAEP DE CHARMENTRAY PRECY SUR MARNE
26	CHALAUTRE-LA-PETITE	115	NANTEUIL-LES-MEAUX	207	SIAEP DE CRISENOY CHAMPDEUIL FOUJU
27	CHALMAISON	116	NONVILLE	208	SIAEP DE FLEURY EN BIERE
28	CHAMPEAUX	117	NOYEN-SUR-SEINE	210	SIAEP DE GREZ SUR LOING-MONCOURT FROMONVILLE
29	CHARTRETTES	118	OBSONVILLE	211	SIAEP DE LA BRIE BOISEE
30	CHATEAUBLEAU	120	OZOUER-LE-VOULGIS	212	SIAEP DE LA BRIE CHAMPENOISE
31	CHATEAU-LANDON	121	PALEY	213	SIAEP DE LA CHAPELLE RABLAIS-FONTAINS
32	CHATRES	122	PAROY	214	SIAEP DE LA REGION DE BRAY SUR SEINE
33	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	124	PECY	215	SIAEP DE LA REGION DE L'ARCHE
34	CHAUMES-EN-BRIE	125	PENCHARD	216	SIAEP DE LA REGION DE TOURNAN EN BRIE
35	CHENOISE	126	PERTHES	217	SIAEP DE LA VALLEE DE L'AUBETIN
37	COULOMMIERS	128	POINCY	218	SIAEP DE LA VALLEE DE L'ECOLE
39	COURTACON	129	PONTCARRE	219	SIAEP DE MACHAULT-PAMFOU
40	COURTOMER	130	PRINGY	220	SIAEP DE MONTCEAUX LES PROVINS-SAINT BON
41	COUTENCON	131	PROVINS	221	SIAEP DE NOISY SUR ECOLE-LE VAUDOUE
42	CREGY-LES-MEAUX	134	RAMPILLON	222	SIAEP DE RUPEREUX VOULTON
43	CUCHARMOY	135	RECLOSES	223	SIAEP DE SERVON/SANTENY
44	DAMMARIE-LES-LYS	136	ROUILLY	224	SIAEP DE THOMERY-VENEUX LES SABLONS
45	DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	137	ROZAY-EN-BRIE	225	SIAEP DE TOUQUIN
46	DIANT	139	SAINT-BRICE	228	SIAEP DU PLATEAU EST DU MONTOIS
47	DONNEMARIE-DONTILLY	141	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	230	SIAEP REGION DE LAGNY SUR MARNE
48	ECHOUBOULAINS	143	SAINT-HILLIERS	231	SIDEAU DE MORET ST MAMMES
49	ECUELLES	145	SAINT-LOUP-DE-NAUD	232	SIDEP DE LA VALLEE DE L'ORVANNE
52	EVERLY	147	SAINT-SALVEUR-SUR-ECOLE	234	S.A.N. DU VAL D'EUROPE
53	FERICY	148	SAINT-SOUPPLETS	235	S.A.N. DU VAL MAUBUEE
54	FERRIERES-EN-BRIE	149	SAMOIS-SUR-SEINE	236	SEDIF
55	FONTAINE-FOURCHES	150	SANCY-LES-PROVINS	237	SIPAEP DU CONFLUENT DES VALLEES MARNE ET MORIN
56	FONTAINE-LE-PORT	151	SEINE-PORT	238	SIPE DU PLATEAU DU GATINAIS
57	FONTENAY-TRESIGNY	152	SIGY	239	SMAEP DE CHATENAY SUR SEINE
58	GARENTREVILLE	153	SOISY-BOUY	240	SMAEP DE COULOMBS EN VALOIS-GERMIGNY SOUS COULOMBS
59	GASTINS	154	SOUPPES-SUR-LOING	241	SMAEP DE CRECY LA CHAPELLE
60	GOUAIX	156	THENISY	242	SMAEP DE LA GOELE
61	GRISY-SUR-SEINE	158	TOUSSON	243	SMAEP DE L'OUEST BRIARD
62	GUERCHEVILLE	159	TREUZY-LEVELAY	244	SMAEP DE SOLERS-SOIGNOLLES EN BRIE
63	GUIGNES	160	TRILPORT	245	SMAEP DU BASSIN DE LA THEROUANNE
65	HAUTEFEUILLE	161	URY	246	SMER BUTHIERS
66	HERME	162	VALENCE-EN-BRIE	247	SMIDEP DE LA VALLEE DU PETIT MORIN
69	JOUY-LE-CHATEL	163	VANVILLE	248	SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE VARENNES
70	JOUY-SUR-MORIN	164	VAUDOY-EN-BRIE	250	CC 2 FLEUVES
71	LA CHAPELLE-GAUTHIER	167	VIEUX-CHAMPAGNE	251	CC DE LA PLAINE DE FRANCE
72	LA CHAPELLE-IGER	168	VILLEBEON	252	CC DES GUES DE L'YERRES
73	LA CHAPELLE-LA-REINE	169	VILLEMARECHAL	253	CC DU PAYS DE FONTAINEBLEAU
74	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	170	VILLEMER	254	CC DU PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN
75	LA CROIX-EN-BRIE	171	VILLENAUXE-LA-PETITE	255	CC DU PAYS DE L'OURCQ
76	LA FERTE-GAUCHER	172	VILLENEUVE-LES-BORDES	256	CC DU PAYS FERTOIS
77	LA GENEVRAYE	173	VILLENOY	257	CC ENTRE SEINE ET FORÊT
80	LA TOMBE	174	VILLE-SAINT-JACQUES		

Mission : Production au 31/12/2011

# ANNEXES

<b>AAC</b> : Aires d’Alimentation de Captages	<b>MAE Eau</b> : Mesure Agri Environnementale pour préserver la ressource en eau
<b>AC</b> : Assainissement Collectif	<b>MISE</b> : Mission Inter-Service de l’Eau
<b>AEP</b> : Alimentation en Eau Potable	<b>MO</b> : Maître d’Ouvrage
<b>AESN</b> : Agence de l’Eau Seine Normandie	<b>N</b> : Azote
<b>ANC</b> : Assainissement Non Collectif	<b>NC</b> : Non Conforme
<b>ARMAB</b> : Aide Régionale pour le Maintien de l’Agriculture Biologique	<b>NQE</b> : Norme de Qualité Environnementale
<b>ARS</b> : Agence régionale de santé	<b>ONEMA</b> : Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques
<b>BAC</b> : Bassin d’Alimentation de Captage (étude)	<b>P</b> : Phosphore
<b>CA</b> : Communauté d’Agglomération	<b>PDE</b> : Plan Départemental de l’Eau
<b>CB</b> : Réseau complémentaire de bassin (nappe souterraine)	<b>PDM</b> : Programme de Mesures (du SDAGE)
<b>CC</b> : Communauté de Communes	<b>PVE</b> : Plan Végétal Environnement
<b>CG</b> : Conseil général (de Seine et Marne)	<b>RCB</b> : Réseau complémentaire de bassin (cours d’eau)
<b>CO</b> : Réseau de contrôle opérationnel (nappe souterraine)	<b>RCO phyto</b> : Réseau de contrôle opérationnel axé phytosanitaires (cours d’eau)
<b>CR</b> : Conseil régional (d’Île de France)	<b>RCO</b> : Réseau de contrôle opérationnel (cours d’eau)
<b>CS</b> : Réseau de contrôle de surveillance (nappe souterraine)	<b>RCS</b> : Réseau de contrôle de surveillance (cours d’eau)
<b>DCE</b> : Directive Cadre sur l’Eau	<b>RID</b> : Réseau d’intérêt départemental (cours d’eau)
<b>DDT</b> : Direction départementale des territoires	<b>RU</b> : Restriction d’Usage
<b>DERU</b> : Directive Eaux Résiduaire Urbaines	<b>SAGE</b> : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>DIREN</b> : Direction Régionale de l’Environnement	<b>SATESE</b> : Service d’Animation Technique à l’Epuraton et au Suivi des Eaux (du Conseil général)
<b>DPR</b> : Direction principale des Routes	<b>SEPAP</b> : Service de l’Eau Potable et des Actions Préventives
<b>DRIEE(-IF)</b> : Direction régionale et interdépartementale de l’Environnement et de l’Énergie en Île-de-France	<b>SDA</b> : Schéma Directeur d’Assainissement
<b>DUP</b> : Déclaration d’Utilité Publique	<b>SDAEP</b> : Schéma Départemental d’Alimentation en Eau Potable
<b>EDATER</b> : Equipe Départementale d’Assistance Technique à l’Entretien des Rivières (du Conseil général)	<b>SDAGE</b> : Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>EH</b> : Equivalents Habitants	<b>SDASS</b> : Schéma Départemental d’Assainissement
<b>ETP</b> : Equivalents Temps Plein	<b>SIAEP</b> : Syndicat Intercommunale d’Alimentation en Eau Potable
<b>IBD</b> : Indice Biologique Diatomée	<b>SIASS</b> : Syndicat Intercommunale d’Assainissement
<b>IBGN</b> : Indice Biologique Normalisé	<b>SPANC</b> : Service Public d’Assainissement Non Collectif
<b>IBMR</b> : Indice Biologique Macrophytique en Rivière	<b>STEP</b> : Station d’Epuraton (des eaux usées)
<b>ICPE</b> : Installations Classées pour la Protection de l’Environnement	<b>UDI</b> : unité de distribution
<b>ILP</b> : Indice Linéaire de Perte	<b>ZRE</b> : Zone de Répartition des Eaux
<b>IPR</b> : Indice Poisson Rivière	
<b>LEMA</b> : Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques	



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -

Service Gestion de l'Eau



